



**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL**

**MINISTÈRE DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

**INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

**INSPECTION GÉNÉRALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

**EVALUATION DE POLITIQUE
PUBLIQUE PORTANT SUR
L'ENGAGEMENT CITOYEN
INTERNATIONAL DES JEUNES**

Rapport établi
par

Bertrand Jarrige
Inspecteur général de la
jeunesse et des sports

Jean-Claude Jacq
Inspecteur des affaires
étrangères

Isabelle Fradin-Thirode
Inspectrice des affaires
étrangères

IGAE n°2015-1102048

IGJS n°2015-I-22

Novembre 2015

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL**

**MINISTÈRE DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

**INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

**INSPECTION GÉNÉRALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

**EVALUATION DE POLITIQUE
PUBLIQUE PORTANT SUR
L'ENGAGEMENT CITOYEN
INTERNATIONAL DES JEUNES**

Rapport établi
par

Bertrand Jarrige
Inspecteur général de la
jeunesse et des sports

Jean-Claude Jacq
Inspecteur des affaires
étrangères

Isabelle Fradin-Thirode
Inspectrice des affaires
étrangères

IGAE n°2015-1102048

IGJS n°2015-I-22

Novembre 2015

SOMMAIRE

Sommaire	3
Synthèse	5
Liste des scénarios d'évolution et préconisations	9
Introduction.....	15
1 L'engagement citoyen international des jeunes présente des formes et des finalités diverses.....	17
1.1 Un bref aperçu historique de l'émergence des différentes formes de volontariat	17
1.2 Les objectifs des différents dispositifs d'engagement international des jeunes, tels qu'ils sont énoncés dans les textes les instituant.....	18
1.3 Une analyse des dispositifs d'engagement citoyen international des jeunes selon plusieurs grilles de lecture.....	22
2 Les acteurs institutionnels et associatifs de l'engagement citoyen international des jeunes sont multiples et interagissent, ce qui fait ressortir la nécessité d'une gouvernance d'ensemble.....	27
2.1 Les acteurs des différents programmes de volontariat et de mobilité internationale ..	27
2.2 L'engagement des collectivités territoriales.....	39
2.3 Une gouvernance éclatée de la politique de soutien à l'engagement citoyen international des jeunes, en voie de structuration	42
3 Le financement des dispositifs de volontariat présente de nombreuses disparités.....	49
3.1 Le financement des missions de service civique à l'international.....	49
3.2 Le financement des missions de VSI.....	50
3.3 Comparaison entre le financement d'une mission de VSI et de service civique.....	52
3.4 Le financement du service volontaire européen.....	53
3.5 Le financement des programmes JSI et VVV/SI.....	54
3.6 Des dispositifs à adapter et harmoniser	54
4 L'accessibilité au volontariat international reste limitée et sélective, aussi importe-t-il de l'ouvrir à un public plus large et plus divers.....	57
4.1 Des participants en nombre modeste et dont les caractéristiques sont éloignées de celles d'une génération.....	57
4.2 Accroître le nombre et diversifier les profils des volontaires internationaux de solidarité.....	63
4.3 Les entraves à une accessibilité plus large et plus démocratique.....	66
4.4 Comment rapprocher volontariat solidaire et formation ?.....	71
4.5 Comment assurer le développement d'une plus large accessibilité ?.....	73
5 L'offre de volontariat doit être rendue plus lisible et doit être mieux connue.....	77

5.1	Connaissance du dispositif	77
5.2	Les outils existants.....	78
5.3	Des notions à clarifier	79
5.4	La diversité des motivations	82
5.5	Comment mieux faire savoir ?.....	83
6	Le volontariat de réciprocité et d'échange doit être développé.....	89
6.1	Favoriser la réciprocité dans les échanges de volontaires : une ambition généreuse sur laquelle chacun s'accorde	89
6.2	Les dispositifs permettant de recevoir de jeunes étrangers dans le cadre d'une mobilité solidaire : des leviers multiples, des bilans variables	93
6.3	Pour que les actions de réciprocité connaissent une montée en puissance, il est nécessaire de tenir compte d'obstacles consulaires, matériels et financiers.....	105
7	Les expériences de volontariat international de solidarité méritent d'être mieux reconnues et valorisées.....	111
7.1	La reconnaissance d'un droit à une année de césure au cours d'un parcours de formation dans l'enseignement supérieur.....	111
7.2	L'accompagnement du volontaire à son retour de mission	112
7.3	Les possibilités ouvertes au volontaire pour partager son expérience et prolonger son engagement.....	115
7.4	La protection sociale et l'acquisition de droits à retraite pour le volontaire.....	116
7.5	L'acquisition de droits au titre du compte personnel de formation	116
7.6	La valorisation dans un cursus de formation ou pour la délivrance d'un diplôme ...	117
7.7	La facilitation de l'insertion professionnelle du volontaire.....	121
ANNEXES	125
Annexe 1 -	Lettre de mission	127
Annexe 2 -	Fiche de cadrage de la mission	129
Annexe 3 -	Éléments de bibliographie.....	133
Annexe 4 -	Liste des personnes rencontrées.....	135
Annexe 5 -	Éléments comparatifs des différents types de volontariat relevant du service civique	143
Annexe 6 -	Les acteurs des différentes formes d'engagement citoyen international des jeunes et leurs interactions.....	147
Annexe 7 -	Enquête BVA « L'engagement citoyen international des jeunes.....	151
Annexe 8 -	Contribution du CLONG Volontariat	181
Annexe 9 -	Glossaire.....	187

SYNTHESE

La présente évaluation de politique publique a été réalisée dans le cours d'une année marquée en France par de graves événements terroristes, qui ont suscité beaucoup d'interrogations sur notre capacité à maintenir la cohésion nationale dans une population multiculturelle et à rester ouvert aux vents de la mondialisation en préservant des valeurs et un mode de vie communs.

Dans ce contexte, le gouvernement a pris plusieurs initiatives pour identifier et promouvoir les moyens d'accès à une société plus tolérante à l'égard de sa diversité mais plus consensuelle sur l'essentiel, capable de valoriser les potentialités de sa jeunesse et de lui ouvrir des perspectives d'avenir.

Il existe un large consensus sur l'idée que, pour les jeunes, le volontariat de solidarité exercé à l'étranger peut répondre en partie à ces interrogations en favorisant à la fois un engagement citoyen élargi et une découverte d'autres sociétés permettant de mieux apprécier la diversité, et de prendre conscience de ce que notre société peut apporter de contribution originale au développement humain.

C'est dans cet esprit, encouragé par l'engagement du Président de la République en faveur du service civique, qu'une mission d'évaluation de politique publique sur ce thème a été confiée par le Premier ministre à l'inspection générale des affaires étrangères et à l'inspection générale de la jeunesse et des sports, sous la conduite de la secrétaire d'État au développement et à la francophonie.

La mission d'évaluation a auditionné un très grand nombre de représentants des administrations, des associations, des collectivités territoriales et des entreprises ainsi que des formateurs et des jeunes présentant des profils sociaux et de formation très divers.

Ces entretiens menés sur six mois et une étude documentaire approfondie, enrichie d'un sondage commandé à BVA par le SGMAP en octobre 2015, ont permis à la mission d'évaluation de proposer un diagnostic ainsi qu'un certain nombre de recommandations.

Le diagnostic a porté principalement sur les dispositifs de volontariat international d'échange et de solidarité (VIES) inscrits dans des cadres définis par l'État ou par l'Union européenne. Le volontariat international en administration et en entreprise (VIA et VIE) a été examiné à titre de comparaison et d'inspiration, de même que les formes de VIES organisées en dehors des cadres formalisés, tels que les chantiers de bénévoles ou les échanges au sein de grands mouvements internationaux de jeunesse.

Malgré une croissance globale des effectifs de volontaires de solidarité, la situation apparaît insatisfaisante à plusieurs égards.

En effet, rapporté à la population concernée, le nombre de participants à ces dispositifs reste très modeste (0,3 % de l'effectif d'une génération) et les caractéristiques des volontaires sont

loin de représenter la diversité du public potentiel : les niveaux élevés de formation (bac+5) sont surreprésentés tandis que les niveaux intermédiaires en sont quasi absents.

Les dispositifs existants peinent à répondre à la demande sociale : la proportion de jeunes prêts à s'engager dans un volontariat international atteint 75 % chez les 18-24 ans et on enregistre 50 à 100 candidatures pour chaque offre de VSI, ce qui s'explique par une situation tendue de l'emploi en France qui amène à rechercher le volontariat comme une première expérience professionnelle.

Les dispositifs existants ne parviennent pas non plus à assurer une information satisfaisante à destination des publics peu diplômés.

Par ailleurs, de nombreux freins entravent la croissance et la diversification de ce type particulier d'engagement citoyen. Ils résultent d'abord de facteurs professionnels (priorité à la formation et à un emploi en France), financiers (le montant des indemnités exige parfois une participation personnelle), psychologiques et familiaux (partir à l'étranger peut être perçu comme un saut dans l'inconnu) ou culturels (idées préconçues sur certaines régions du monde, faiblesse linguistique).

Mais il faut aussi tenir compte des limites des acteurs : chaque association opératrice a souvent une histoire et une culture spécifiques qui l'amènent à sélectionner un public de façon assez cloisonnée et elle dispose d'un financement souvent insuffisant pour assurer, en plus des coûts de la mission, la préparation au départ et un suivi efficace au retour.

Enfin, dernier obstacle de taille, la situation des pays du Sud a beaucoup évolué. Les compétences intermédiaires s'y sont développées, le métier des ONG s'est professionnalisé et ce sont donc des profils très formés et très autonomes qui sont de plus en plus requis, non des jeunes de niveau de formation intermédiaire qui pourraient venir brouiller le marché de l'emploi des jeunes locaux.

En conséquence de ces divers facteurs, un mécanisme de sélection s'est progressivement installé, et il apparaît difficile à modifier.

À ce tableau sur la mobilité sortante, il convient d'ajouter un taux très faible de réciprocité (jeunes étrangers venant accomplir un volontariat en France), lié naturellement aux contraintes financières mais aussi à un faible engagement sur cette démarche d'équité qui permettrait pourtant de maintenir un lien précieux avec des pays dans lesquels la situation politique ne permet pas d'envoyer nos jeunes volontaires.

Pour achever ce panorama, il est apparu à la mission que l'expérience du service civique à l'international est peu valorisée en France, à la différence de ce qu'on observe chez nos partenaires américains ou allemands et que, si les jeunes volontaires jugent pour leur part leur mission très enrichissante, lorsqu'au retour ils cherchent un emploi, les employeurs se montrent au mieux indifférents à cet argument, voire réservés.

Ces facteurs peu favorables au développement rapide du volontariat de solidarité internationale ne peuvent naturellement être résolus d'un coup mais après les avoir identifiés, on peut s'attacher à y appliquer de sensibles améliorations.

Le rapport propose sept idées forces qui sont déclinées sous forme de scénarios d'évolution et de préconisations.

- **La première est de proposer une offre plus lisible et tenant compte de la diversité des motivations, du contexte social et des besoins des partenaires.**

Pour cela, il faut resituer l'engagement citoyen des jeunes à l'international dans un parcours de formation. Celui-ci peut inclure dans le temps aussi bien un échange de connaissances et de compétences qu'une mission humanitaire ou qu'une formation professionnelle, laquelle est d'ailleurs susceptible de prendre à un moment donné une forme solidaire. Il conviendrait donc d'élargir la notion de volontariat de solidarité en la présentant comme un engagement citoyen international des jeunes et d'organiser la communication sur cette base en orientant dans un deuxième temps, en fonction des aspirations de chaque jeune, les différents modes de cet engagement (solidarité, découverte de l'altérité ou finalité professionnelle).

- **La deuxième idée-force est de mettre en place une communication mieux adaptée au public des jeunes.**

Il s'agit non seulement de trouver, à partir de modèles performants, un langage visuel qui leur soit familier mais aussi de sensibiliser ceux qui pensent être naturellement exclus de ces programmes et de répondre ensuite clairement à leurs questions et à leurs préventions.

On privilégiera une communication sur deux plans, celui des réseaux sociaux, massivement plébiscités par les jeunes, et celui des territoires, à travers une action directe des collectivités territoriales, du tissu associatif et des responsables éducatifs. Il convient en particulier de mieux informer sur les opportunités les enseignants prescripteurs et de permettre aux associations qui promeuvent la mobilité d'intervenir dans les classes, en sollicitant le témoignage de volontaires de retour de mission.

- **La troisième idée-force est de rendre plus accessible ce dispositif à un public plus large et plus diversifié.**

La mission propose de fixer un objectif de doublement, à échéance de trois ans, du nombre de départs de jeunes volontaires solidaires à l'étranger, en s'appuyant notamment sur le développement du service civique. Pour assurer la qualité de ces missions et leur ouverture à tous les publics, un investissement important devra être fait sur la formation au départ, l'encadrement sur place et la valorisation des acquis au retour.

Dans le but d'enrichir les thématiques de projets, de créer un lien avec les formations et de compléter les financements, la mission recommande de créer un conseil d'expertise et de soutien auprès de France Volontaires en y associant les fondations d'entreprise et les clubs d'investisseurs.

- **La quatrième idée est de mieux valoriser l'engagement citoyen à l'international.**

La mission recommande diverses mesures pratiques comme d'étendre aux parcours de formation professionnelle le droit à une année de césure, de prendre en compte des acquis de la mobilité dans les référentiels des diplômés et de prévoir l'acquisition d'heures dans le compte personnel de formation.

Il est préconisé également de sensibiliser les employeurs aux acquis de la mobilité solidaire, notamment en les associant au comité permanent et aux comités régionaux de la mobilité européenne et internationale.

Enfin, la vocation des volontaires internationaux de solidarité à intégrer les réserves citoyennes devrait être affirmée. Dans le même esprit, une réserve citoyenne pourrait être

créée aux affaires étrangères, consacrée à la sensibilisation et à l'aide au retour des volontaires et des engagés du service civique à l'international.

- **La cinquième idée est de développer le volontariat de réciprocité et d'échange.**

Outre les moyens supplémentaires qui pourraient être affectés par les pouvoirs publics à ce dossier, et ceux qui pourraient être apportés par l'action internationale des collectivités territoriales, des partenariats devront être noués avec les agences nationales de volontariat des pays d'accueil, afin d'articuler leurs moyens budgétaires avec nos volontariats.

En France même, il convient de mobiliser les acteurs du mouvement associatif en capacité d'accueillir des volumes plus importants de volontaires étrangers.

- **La sixième idée est de procéder à ajustement et une harmonisation des dispositifs et de mettre en place une politique nationale en la matière.**

La mission recommande d'aligner les conditions de la couverture sociale des VSI sur celle des engagés du service civique et d'étendre aux volontaires du SVE la couverture retraite prévue pour les autres formes du service civique.

Une réflexion devrait être conduite sur la labellisation d'organismes de formation et d'accompagnement.

En ce qui concerne la simplification des dispositifs, la mission recommande de regrouper en un seul les programmes JSI et VVV/SI et de définir une stratégie nationale concernant les priorités géographiques, les thématiques, les publics, les volumes d'envoi par dispositifs, les axes de communication. La définition et la mise en œuvre de cette stratégie s'appuieraient, au niveau national et au plan territorial, sur le comité permanent et les comités régionaux de la mobilité européenne et internationale.

- **La septième idée est de conforter le rôle de France Volontaires après avoir adapté son statut actuel.**

La mission propose le choix entre deux niveaux de renforcement : soit de faire de FV une plateforme de développement du volontariat international d'échange et de solidarité, soit d'en faire l'opérateur-pivot de l'engagement citoyen à l'international au sens élargi. Dans les deux cas, l'organisme devra s'assurer de la qualité de l'accompagnement des volontaires français et des volontaires en réciprocité (parcours de formation, tutorat, évaluation et valorisation de l'expérience).

L'ensemble de ces mesures, dont certaines s'inscrivent dans la durée, mais qui comporte des dispositions à prendre sans attendre, devraient permettre d'accroître significativement l'offre de volontariat international de solidarité et d'en assurer une diffusion plus large et plus démocratique. Elles peuvent contribuer à lui donner toute sa valeur, tant sur le plan du développement personnel et des bienfaits pour la société française elle-même, que sur le plan de la solidarité créatrice de liens de confiance avec les pays d'accueil.

LISTE DES SCENARIOS D'EVOLUTION ET PRECONISATIONS

Scénario d'évolution : Conforter le rôle de France Volontaires. 37

Préconisation 1 : Faire évoluer le statut de France Volontaires pour se prémunir contre le risque d'une qualification d'association transparente (constitution d'un GIP ou remplacement des représentants de l'État dans les organes de l'association par la désignation d'un commissaire du Gouvernement). 37

Préconisation 2 : Variante a: Réaffirmer le rôle de France Volontaires dans le développement de toutes les formes de volontariat international d'échange et de solidarité, dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec le MAEDI et le MVJS, en coopération avec le nouvel opérateur du service civique et du SVE et en lien avec l'OFAJ et l'OFQJ pour leurs zones géographiques respectives. Prévoir une convention détaillée sur la répartition des responsabilités entre FV et l'ASC pour les missions de SCI. 38

Préconisation 3 : Variante b: *Idem* variante a, élargie à l'ensemble des formes de volontariat international (y compris VIE et VIA), dans le respect des spécificités existantes et en intégrant les diverses logiques (engagement, solidarité, parcours professionnel) qui coexistent dans ce domaine. Prévoir une convention détaillée sur la répartition des responsabilités entre FV et Business France pour les volontaires internationaux..... 38

Scénario d'évolution : Installer une gouvernance stratégique du volontariat international, aux plans national et régional. 46

Préconisation 4 : Charger le comité permanent de la mobilité européenne et internationale des jeunes de proposer au comité interministériel de la jeunesse l'adoption d'une stratégie nationale en matière de volontariat international (priorités géographiques, thématiques et en termes de publics, volume d'envoi par dispositif, axes de communication...). 46

Préconisation 5 : Décliner au niveau de chaque région, dans le cadre du COREMOB, la stratégie nationale de développement du volontariat international des jeunes. 46

Préconisation 6 : Intégrer la commission du VSI en tant que sous-commission du CNDSI. 47

Préconisation 7 : Prévoir la présence d'un représentant du ministère chargé de la jeunesse au sein du CNCD, afin d'assurer la liaison avec les travaux du comité permanent de la mobilité européenne et internationale des jeunes. 47

Préconisation 8 : S'assurer de la présence des nouveaux conseillers diplomatiques en région, des réseaux régionaux multi acteurs, ainsi que de représentants de France Volontaires, dans la composition des COREMOB. 47

Préconisation 9 : Faire entrer le monde de l'entreprise dans les COREMOB. 47

Préconisation 10 : Prévoir l'intégration des COREMOB, en tant que commission, au sein des futures conférences régionales de la jeunesse..... 47

Scénario d'évolution: Adapter et harmoniser les conditions de financement des différentes formes de volontariat international. 54

Préconisation 11 : Aligner les conditions et le coût de la couverture sociale des VSI sur celle des engagés du service civique. 55

Préconisation 12 : Renforcer les exigences et améliorer la prise en charge par l'État de la formation des engagés du service civique qui accomplissent leur mission à l'étranger.	55
Préconisation 13 : Conduire une réflexion sur une géographisation (ou plafonnement) de l'indemnité de service civique, dans les pays où elle dépasse le salaire moyen, pour créer un fonds dédié aux activités de formation, de suivi et d'aide au retour des volontaires.	55
Préconisation 14 : Regrouper en un seul dispositif les programmes JSI et VVV/SI pour éviter les aspects stigmatisants et encourager la mixité sociale des groupes. Favoriser la montée en puissance de ce dispositif.	56
Scénario d'évolution : Accroître l'accessibilité de l'engagement citoyen international des jeunes, en s'appuyant sur la dynamique du service civique et du service volontaire européen.	66
Préconisation 15 : Fixer un objectif de doublement, à échéance de trois ans, du nombre de départs de jeunes volontaires pour des missions solidaires à l'étranger.	66
Scénario d'évolution : Établir un lien entre l'engagement citoyen et les perspectives de formation en adossant autant que possible les volontariats à la formation professionnelle.	71
Préconisation 16 : Réviser la charte des volontariats internationaux d'échange et de solidarité (VIES) pour l'élargir à un engagement citoyen fondé à la fois sur un idéal social, des valeurs à partager et une recherche de progrès personnel.	71
Préconisation 17 : Négocier de nouveaux accords d'échanges entre lycées professionnels français et étrangers, en favorisant du même coup la réciprocité.	71
Préconisation 18 : Prospector avec les ONG, les CCI françaises à l'international, les collectivités territoriales, l'ARF et les relais d'Expertise France, les besoins potentiels en techniciens qui existent dans les pays du Sud pour mettre en place des volontariats de solidarité fondés sur des compétences techniques intermédiaires.	72
Préconisation 19 : Solliciter davantage les programmes européens sur la jeunesse et la formation (Erasmus+) pour réaliser des projets avec des jeunes en formation dans les filières professionnelles.	72
Préconisation 20 : Examiner avec les organismes de formation la possibilité de faire tout ou partie de l'apprentissage à l'étranger sur un principe d'échange de compétences et de savoir-faire.	73
Préconisation 21 : Favoriser le développement de missions de SCI dans le réseau diplomatique et consulaire, en conjuguant les apports de l'ASC et du MAEDI (répartition des transports, hébergements, indemnités et formations).	73
Préconisation 22 : Développer la constitution d'équipes mixtes (VSI expérimentés et jeunes SCI ou SVE).	73
Scénario d'évolution : Conjuguer privé et public et mutualiser les moyens entre dispositifs publics français et européens, associations, collectivités territoriales, structures éducatives et entreprises.	74
Préconisation 23 : Encourager les collectivités territoriales à envoyer des jeunes à l'étranger dans le cadre de leurs jumelages et, de façon plus générale, en s'appuyant sur leurs actions de coopération décentralisée.	75

Préconisation 24 : Élaborer dans le cadre des COREMOB des stratégies régionales de promotion de la mobilité solidaire à l'international, en intégrant la dimension financière..	75
Préconisation 25 : Confier une mission « mobilité internationale jeunesse » aux conseillers diplomatiques en région du MAEDI, notamment au sein des COREMOB.....	75
Préconisation 26 : Faire connaître et élargir les possibilités d'articuler le SVE avec d'autres financements : PCPA (Programmes concertés pluri-acteurs), contrats de ville, AFD ou même CAF (à partir du volet insertion), pour augmenter le nombre de bénéficiaires. ...	75
Préconisation 27 : Créer un conseil d'expertise et de soutien auprès de France Volontaires, associant les fondations d'entreprise et les clubs d'investisseurs.	76
Scénario d'évolution : Élargir la notion de volontariat de solidarité en communiquant désormais sur le volontariat d'engagement, regroupant des mobilités motivées par la solidarité humanitaire comme par la découverte de l'autre ou par l'acquisition d'expériences professionnelles, quitte à nuancer ensuite les différents modes d'engagement.	81
Préconisation 28 : Resituer l'engagement citoyen de jeunes à l'international dans un parcours où peuvent s'inscrire aussi un échange de connaissances et de compétences, voire une formation professionnelle, susceptibles de prendre à un moment donné une forme solidaire plus marquée.....	81
Préconisation 29 : Communiquer d'abord à partir de la notion d'engagement citoyen international des jeunes, en précisant dans un deuxième temps d'orientation les différents modes de cet engagement (solidarité, découverte de l'altérité ou finalité professionnelle) et les organismes pouvant y répondre.....	82
Préconisation 30 : Créer des passerelles entre les diverses formes d'engagement et d'apprentissage, entre les missions de courte durée et de longue durée et entre les motivations professionnelles et solidaires.....	83
Scénario d'évolution : Adopter une communication mieux adaptée aux jeunes, en privilégiant les réseaux sociaux et une approche moins institutionnelle.....	84
Préconisation 31 : S'inspirer de la communication du VSO britannique, s'appuyant sur une méthode narrative (<i>storytelling</i>) et apportant en quelques clics les réponses aux principales questions et inquiétudes des jeunes.....	84
Préconisation 32 : Dans le cadre du rapprochement de l'ASC et de l'agence française Erasmus+ jeunesse et sport, étendre à l'ensemble des volontaires internationaux l'accès à InVOLve (réseau social expérimental à l'usage des SVE).....	84
Préconisation 33 : Présenter, à l'intention des professionnels de la jeunesse, une version francophone du cours massif en ligne (MOOC) dédié au volet jeunesse du programme Erasmus+ et prévoir une rubrique sur le portail de la mobilité présentant les possibilités de financements et les appels à projets.	85
Préconisation 34 : Réaliser, notamment lors de la Semaine de la solidarité internationale, des documentaires et une campagne photo, et diffuser régulièrement des actualités sur le site Diplomatie ainsi que, dès à présent, des capsules vidéo sur les sites des ambassades et les pages Facebook, en lien avec des événements en régions et dans les postes.	85
Scénario d'évolution : Informer au plus près des territoires et des publics.	85

Préconisation 35 : Renforcer la formation des enseignants et éducateurs concernant l'intérêt des mobilités, l'accompagnement des jeunes à l'international et les outils de financement.	86
Préconisation 36 : Mobiliser les délégués académiques aux relations européennes et internationales (DAREIC) pour mettre en place un calendrier d'information dans les classes et y faire accueillir les associations qui promeuvent la mobilité de solidarité (cf. Itinéraire international), avec des volontaires témoignant de leur expérience. Informer systématiquement les élèves et les parents.	86
Préconisation 37 : Organiser début 2016 une conférence nationale à l'intention de dirigeants d'entreprises, d'associations, de responsables éducatifs et sociaux, de journalistes et de parlementaires, sous le parrainage de personnalités médiatiques ayant bénéficié un jour d'un volontariat à l'international.....	86
Préconisation 38 : Organiser, dans le prolongement de la conférence nationale, des états généraux dans chaque capitale de région, destinés à lever les freins culturels et émotionnels, à faire connaître, en lien avec la presse locale, aux familles et aux jeunes les possibilités offertes par la mobilité internationale et à susciter ainsi des engagements et des projets.	87
Préconisation 39 : Inciter les COREMOB à constituer un annuaire des encadrants et des ressources et à prévoir régulièrement dans leur région des journées de sensibilisation.....	87
Préconisation 40 : Développer, en lien avec les plateformes régionales de la mobilité européenne et internationale des jeunes, un dispositif d'information et d'accompagnement des jeunes pour leur permettre de construire un projet de mobilité solidaire à l'international. Ce dispositif devrait s'appuyer sur les relais de proximité permettant d'accéder aux lieux de vie des jeunes : établissements scolaires et d'enseignement supérieur, centres de formation d'apprentis, missions locales, réseau information jeunesse, maisons des jeunes et de la culture, maisons familiales rurales... ..	87
Scénario d'évolution : Promouvoir la réciprocité et valoriser les acteurs engagés.	93
Préconisation 41 : Pérenniser les Rencontres annuelles du volontariat international de réciprocité, dont la première édition a eu lieu à Bordeaux en avril 2015.....	93
Scénario d'évolution : Consolider les partenariats stratégiques et leur mise en réseau....	102
Préconisation 42 : Développer et intensifier en lien avec les directions géographiques du MAEDI et ses services de coopération, des partenariats stratégiques notamment avec les programmes et agences nationales de volontariat des pays partenaires (Agence nationale de volontariat du Togo, Centre national de promotion du volontariat du Mali <i>etc.</i>).....	102
Préconisation 43 : S'appuyer sur les collectivités territoriales et leur action internationale (DAECT, RRMA, partenariat ARF, Cités unies France, projet de partenariat ADF...).	102
Préconisation 44 : Mobiliser le mouvement associatif et notamment les acteurs en capacité d'accueillir des volumes plus importants de volontaires étrangers en réciprocité (MJC, Francas...).	102
Préconisation 45 : Concrétiser de nouvelles alliances (VSO international au Royaume Uni, programme <i>Weltwärts</i> en Allemagne <i>etc.</i>).....	102

Scénario d'évolution : Encourager les porteurs de projets innovants et leurs pratiques dans le cadre des COREMOB et en liaison avec la DAECT.	104
Préconisation 46 : Appuyer les projets multi acteurs (par exemple Institut Français de Tunis, France Volontaires...).	104
Préconisation 47 : Développer les démarches d'intermédiation au niveau régional (exemple de la région Bourgogne avec les Ceméa et de la région Aquitaine avec les associations Cool'eurs du Monde).	104
Préconisation 48 : Confier à France Volontaires le développement de la qualité de l'accompagnement des volontaires en réciprocité (parcours de formation, tutorat, évaluation et valorisation de l'expérience).	104
Scénario d'évolution : Confier à France Volontaires l'amélioration de l'accessibilité administrative des dispositifs et du renforcement de leur complémentarité.....	107
Préconisation 49 : Actualiser et diffuser le guide d'accueil administratif, réalisé par France Volontaires, en partenariat avec les administrations concernées.	107
Préconisation 50 : Consacrer une partie de ce guide aux modalités de financement (ex : articulation d'un service civique avec le dispositif des contrats de ville pour le financement d'une partie des dépenses...).	107
Préconisation 51 : Prévoir un recueil en ligne des bonnes pratiques (ex : convention avec le Crous pour l'hébergement, travail en réseau pour la veille des appels à projets, animation d'un réseau d'acteurs solidaires pour faciliter l'hébergement en France des volontaires étrangers...).	107
Préconisation 52 : Mettre en place une veille des appels à projets ponctuels de l'UE, de l'OIF et de l'ONU permettant l'accueil de jeunes volontaires étrangers en France pour communication à France Volontaires et diffusion sur le portail de la mobilité.	107
Scénario d'évolution : Soutenir le montage de projets innovants.	108
Préconisation 53 : Confier à la DGM et à la DJEPVA la mise en place d'un appel à projets interministériel national pour encourager les projets innovants et la diffusion de leurs acquis.	108
Scénario d'évolution : Mieux reconnaître l'engagement citoyen à l'international.....	111
Préconisation 54 : Étendre aux parcours de formation ne relevant pas de l'enseignement supérieur (formation professionnelle) le droit à une année de césure.	112
Préconisation 55 : Définir les modalités de l'aide au retour des volontaires du service civique à l'international et assurer son financement par l'ASC.	114
Préconisation 56 : Mettre en place une labellisation des organismes de formation et d'accompagnement par France Volontaires.	114
Préconisation 57 : Former les professionnels de la jeunesse à l'accompagnement des jeunes à l'international (par exemple, <i>via</i> les plateformes régionales et le CNFPT).	114
Préconisation 58 : Créer un certificat de spécialisation « accompagnement de la mobilité internationale » dans les diplômes professionnels du champ de la jeunesse (brevet professionnel, diplôme d'État et diplôme d'État supérieur).	115

Préconisation 59 : Pour les volontaires à l'étranger, prévoir que la carte de service civique leur est délivrée lors de leur retour en France, afin qu'ils puissent bénéficier durant un an des avantages nationaux et régionaux qui lui sont attachés.....	115
Préconisation 60 : Prévoir explicitement la vocation des anciens volontaires internationaux à intégrer, à leur demande, les réserves citoyennes existantes ou à constituer.	116
Préconisation 61 : Créer une réserve citoyenne du MAEDI, consacrée notamment à la sensibilisation au volontariat international et à l'aide au retour des volontaires.....	116
Scénario d'évolution : Mieux valoriser l'expérience de volontariat international dans le parcours de vie du volontaire.....	116
Préconisation 62 : Étendre aux volontaires du SVE la couverture retraite prévue pour les autres formes du service civique.	116
Préconisation 63 : Prévoir l'acquisition d'heures dans le cadre du compte personnel de formation au titre des périodes de volontariat de solidarité.	117
Préconisation 64 : Développer la prise en compte des acquis de la mobilité européenne et internationale dans les référentiels des diplômés, à l'exemple de l'expérience menée pour le baccalauréat professionnel.	118
Préconisation 65 : Confier au comité permanent de la mobilité européenne et internationale des jeunes l'évaluation des différents outils existants en matière de formalisation des compétences acquises à l'occasion d'une expérience de mobilité, accompagnée de préconisations.	120
Préconisation 66 : Sensibiliser les employeurs aux acquis de la mobilité solidaire internationale, notamment par leur association au sein du comité permanent et des comités régionaux de la mobilité européenne et internationale.....	124

INTRODUCTION

Par lettre en date du 6 mai 2015 (*cf.* annexe 1), le Premier ministre a décidé l'engagement d'une évaluation de politique publique portant sur l'engagement citoyen des jeunes. La conduite de cette évaluation est placée sous l'autorité et la responsabilité de Mme la secrétaire d'État en charge du développement et de la francophonie, pour être réalisée dans le cadre et selon les modalités précisées dans la fiche jointe en annexe 2.

Par lettres du même jour, le Premier ministre a demandé aux chefs de service de l'inspection générale des affaires étrangères (IGAE) et de l'inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS) de bien vouloir désigner les membres de leurs services qui assureraient la réalisation de l'évaluation. M. l'inspecteur général des affaires étrangères a désigné pour ce faire Mme Isabelle Fradin-Thirode, inspectrice des affaires étrangères et M. Pierre Lanapats, inspecteur des affaires étrangères, remplacé en cours de mission par M. Jean-Claude Jacq, inspecteur des affaires étrangères. M. le chef de service de l'IGJS a, pour sa part, désigné M. Bertrand Jarrige, inspecteur général de la jeunesse et des sports.

Il a été constitué un comité d'évaluation, présidé par Mme la secrétaire d'État et composé des principales parties prenantes intéressées par l'engagement citoyen international des jeunes. Ce comité s'est réuni une première fois le 9 juillet 2015, pour valider le cadrage opérationnel des travaux de l'équipe d'évaluation, puis le 16 octobre 2015, afin de prendre connaissance du diagnostic présenté par les évaluateurs et enfin le 13 novembre 2015, pour examiner les scénarios d'évolution proposés.

À l'occasion de la réunion du 9 juillet 2015, il a été confirmé que l'évaluation porterait principalement sur les dispositifs de volontariat international d'échange et de solidarité (VIES) s'inscrivant dans un dispositif formalisé par l'État ou l'Union européenne :

- volontariat de solidarité internationale (VSI) ;
- engagement de service civique à l'international (SCI) ;
- service volontaire européen (SVE) ;
- programmes jeunesse solidarité internationale (JSI) et ville vie vacances solidarité internationale (VVV/SI).

L'évaluation s'intéressera également aux formes de VIES organisées en dehors de ces cadres formalisés (chantiers de bénévoles *etc.*). D'autres types de volontariat international, tels que le volontariat international en administration (VIA) ou en entreprise (VIE) seront évoqués, notamment au titre de leur articulation avec les VIES.

Les thèmes de l'évaluation, fixés par la lettre du Premier ministre et la fiche de cadrage, sont les suivants :

- la lisibilité et l'accessibilité au plus grand nombre du volontariat international de solidarité des jeunes ;
- la réciprocité de ces volontariats ;
- la rationalisation et la simplification des dispositifs ;
- la reconnaissance et la valorisation de ces volontariats dans les parcours des jeunes.

Pour la réalisation de ses travaux, l'équipe d'évaluation s'est appuyée sur les éléments suivants :

- la consultation des textes juridiques, ainsi que des bases documentaires des opérateurs (analyses qualitatives et données statistiques) ;
- la prise de connaissance des travaux antérieurs sur le domaine concerné (cf. éléments de bibliographie en annexe 3) ;
- l'audition des parties prenantes (parlementaires, pouvoirs publics, collectivités territoriales, opérateurs, organismes d'accueil de volontaires, coordinations associatives...) ; la liste des personnes rencontrées figure en annexe 4 ;
- une enquête comparative en cours auprès de plusieurs ambassades, ainsi que l'interrogation de plusieurs services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et sections consulaires ;
- plus d'une quarantaine d'entretiens auprès d'anciens volontaires, de responsables d'espaces volontariats, d'animateurs et d'éducateurs de jeunesse ;
- l'exploitation d'enquêtes réalisées auprès de volontaires, d'anciens volontaires ou de l'ensemble de la population, complétée par la réalisation d'une enquête flash auprès des jeunes par l'institut BVA, financée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP).

Les constats et le diagnostic opérés par les évaluateurs en réponse aux questions évaluatives ont conduit ceux-ci à proposer des scénarios d'évolution, déclinés sous la forme de préconisations, présentées et débattues lors du comité d'évaluation du 13 novembre 2015.

À l'issue de ses travaux, l'équipe d'évaluation a réalisé le présent rapport, articulé comme suit :

- l'engagement citoyen international des jeunes présente des formes et des finalités diverses ;
- les acteurs institutionnels et associatifs de l'engagement citoyen international des jeunes sont multiples et interagissent entre eux, ce qui fait ressortir la nécessité d'une gouvernance d'ensemble ;
- le financement des dispositifs de volontariat présente de nombreuses disparités ;
- l'accessibilité au volontariat international reste limitée et sélective, aussi importe-t-il de l'ouvrir à un public plus large et plus divers ;
- l'offre de volontariat doit être rendue plus lisible et mieux connue ;
- le volontariat de réciprocité et d'échange doit être développé ;
- les expériences de volontariat international de solidarité méritent d'être mieux reconnues et valorisées.

1 L'ENGAGEMENT CITOYEN INTERNATIONAL DES JEUNES PRESENTE DES FORMES ET DES FINALITES DIVERSES

L'engagement citoyen international des jeunes s'inscrit dans différents dispositifs, aux caractéristiques diverses. À titre d'illustration, le tableau en annexe 5 résume, sous forme synoptique, les principaux éléments relatifs aux formes de volontariat relevant du service civique (au sens du code du service national). Encore cette description n'est-elle pas exhaustive, puisqu'elle omet les volontariats de courte durée (programmes JSI et VVV/SI), ainsi que les engagements hors cadre formalisé (chantiers de bénévoles *etc.*).

Après un bref rappel historique (1) seront présentés les objectifs de ces différents dispositifs, tels qu'ils sont énoncés dans les textes les instituant (2) ; il en sera ensuite proposé une analyse des finalités, au travers de plusieurs grilles de lecture (3).

1.1 Un bref aperçu historique de l'émergence des différentes formes de volontariat

Les développements qui suivent reprennent les éléments d'une note interne à la direction générale de la mondialisation (DGM) du ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI), éditée et complétée par les rapporteurs.

L'implication des pouvoirs publics français dans le volontariat international a débuté en 1963 avec la création de l'Association française des volontaires du progrès (AFVP) par le ministre de la coopération, sur le principe de la cogestion avec les grands mouvements de jeunesse. Cette implication répondait à la création en 1961 du *Peace corps* américain et s'inscrivait dans la volonté de favoriser la mobilité internationale des jeunes en complétant l'action publique de coopération par des actions menées à la base, plus directement auprès des populations dans les pays d'Afrique nouvellement indépendants.

Les années 1960 et le début des années 1970 verront la naissance des principales associations d'envoi de volontaires d'inspiration confessionnelle : Délégation catholique pour la coopération (DCC), Service de coopération au développement (SCD), Département évangélique français d'action apostolique (DEFAP), dont le développement s'appuiera en grande partie sur l'envoi de volontaires du service national de coopération créé en 1965 et qui restent aujourd'hui parmi les principaux organismes d'envoi de volontaires de solidarité internationale.

Les années 1970 et le début des années 1980 ont été marqués par l'émergence de nouveaux acteurs associatifs dans le développement, mais également dans le domaine de l'humanitaire à l'occasion des événements du Biafra, d'Afghanistan, du Cambodge (en 1971, création de Médecins sans frontières à l'initiative des *French doctors*). En 1982, la Guilde européenne du raid (GER) organisait le premier forum international de la coopération volontaire à Agen.

La multiplication et la diversification des organisations non gouvernementales (ONG) recourant à des volontaires durant ces années ont conduit les pouvoirs publics à mettre en place des instances de dialogue et d'échange avec ces nouveaux acteurs de la coopération et du développement (bureau de liaison des ONG en 1976, commission coopération développement en 1983, relayés par la commission du volontariat de solidarité internationale

créée par la loi de 2005 sur le VSI) et à se doter de services spécifiques dédiés à ces nouveaux acteurs comme le service de liaison et d'information des ONG au sein du ministère de la coopération à partir de 1981, dont la mission des relations avec la société civile (DGM/CIV) est la lointaine héritière.

Parallèlement, s'affirme à partir des années 1980 la volonté politique d'encourager le volontariat au niveau international (volontaires européens de développement –VED-, volontaires Rocard, programme GLOBUS...) comme au plan national, en particulier depuis la suspension de la conscription au début des années 2000.

S'agissant du volontariat associatif à l'international, la convergence de ces éléments permettra des avancées réglementaires régulières en vue de définir un statut légal du volontaire et le cadre de l'appui des pouvoirs publics aux volontaires et aux associations qui les emploient : décret n°86-469 du 15 mars 1986 relatif aux associations de volontariat et aux volontaires pour le développement, décret n°95-94 du 30 janvier 1995, qui aboutissent à l'adoption de la loi n°2005-159 du 23 février 2005 relative au contrat de volontaire de solidarité internationale.

La suspension de la conscription a également entraîné la promulgation de la loi n°2000-242 du 14 mars 2000 sur le volontariat civil, pour remplacer les volontaires du service national par les volontaires internationaux en administration et en entreprise (VIA et VIE).

Au plan européen, l'Union européenne (UE) a, dès les années 1990, pris en considération l'apport en matière d'insertion sociale et d'accès à la citoyenneté que représentent les activités de volontariat pour les jeunes européens. Aussi, pour compléter les dispositifs d'échanges existants au bénéfice des étudiants (Erasmus, Leonardo...) et offrir aux jeunes, quel que soit leur niveau de formation, un accès à la mobilité, l'UE a lancé en 1996 le service volontaire européen (SVE). Après une période pilote, le SVE est devenu une des actions du programme Jeunesse 2000-2006. De 2007 à 2013, il a été un des volets du programme européen « Jeunesse en action » (PEJA) et, depuis 2014, du programme Erasmus+.

La loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique transforme en profondeur le code du service national, en instituant un service civique, susceptible d'être accompli en France comme à l'étranger, et qui se substitue au service civil mis en place en 2006. Outre l'engagement de service civique proprement dit, le code du service national reconnaît désormais les autres formes de volontariat (VSI, VIA, VIE, SVE) comme des composantes du service civique. Ces dernières restent néanmoins régies par les textes qui leur sont propres.

1.2 Les objectifs des différents dispositifs d'engagement international des jeunes, tels qu'ils sont énoncés dans les textes les instituant

1.2.1 L'engagement de service civique à l'international (SCI)

Les objectifs du service civique à l'international ne sont pas différents de ceux du service civique en général, ainsi énoncés :

« Le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée.

« Les missions d'intérêt général susceptibles d'être accomplies dans le cadre d'un service civique revêtent un caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel, ou concourent à des missions de défense et de sécurité civile ou de prévention, de promotion de la francophonie et de la langue française ou à la prise de conscience de la citoyenneté française et européenne.¹ »

Le Président de la République a annoncé, le 5 février 2015, que le service civique devait devenir universel, c'est-à-dire que tout jeune qui le souhaite devait pouvoir réaliser une mission de service civique. Cette ambition appelle une très forte croissance du nombre de missions, pour parvenir à 150 000 volontaires à l'horizon 2017², contre 35 000 en 2014 ; cependant, à l'heure actuelle, seule une faible part de ces missions se déroulent à l'étranger.

1.2.2 Le volontariat international en administration (VIA) ou en entreprise (VIE)

« Au titre de la coopération internationale, les volontaires internationaux participent à l'action de la France dans le monde en matière d'action culturelle et d'environnement, de développement technique, scientifique et économique et d'action humanitaire. Ils contribuent également à l'action de la France en faveur du développement de la démocratie et des droits de l'Homme, éléments indissociables d'une politique de paix, et au bon fonctionnement des institutions démocratiques.³ »

1.2.2.1 Les VIA

1.2.2.1.1 Les VIA gérés par le MAEDI

« Les volontaires civils affectés à l'étranger par le ministère des affaires étrangères peuvent se voir confier :

- dans les missions diplomatiques et les postes consulaires, toute activité concourant au bon fonctionnement et à l'accomplissement des missions dévolues à ces missions et à ces postes, notamment dans le cadre des services de coopération et d'action culturelle ;
- dans les établissements de recherche, scolaires ou culturels français, toute activité participant à l'action culturelle de la France dans le monde, en particulier dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et de l'animation culturelle, et toute mission relative à la gestion de ces établissements ;
- auprès d'organismes étrangers, toute mission contribuant à l'action de la France en faveur du développement économique et social et de l'environnement, ainsi que dans les domaines de la coopération éducative, institutionnelle, scientifique, universitaire et de recherche ;
- auprès d'organisations internationales intergouvernementales ou non gouvernementales, toute activité contribuant à la satisfaction des besoins élémentaires des populations, à la défense des droits de l'homme, à l'action humanitaire, au développement économique et social et à la protection de l'environnement ;
- pour le compte de collectivités territoriales françaises, toute mission participant de l'action extérieure développée par ces dernières et de la coopération décentralisée prévue par les articles 1112-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.⁴ »

¹ Code du service national, article L. 120-1.

² L'objectif précédemment fixé, déjà ambitieux, était de 100 000 volontaires en 2017.

³ Code du service national, article L. 122-4.

⁴ Arrêté du 30 novembre 2000 fixant la liste des activités agréées pour le volontariat civil à l'étranger, pris par le ministre des affaires étrangères (NOR : MAEA0020512A).

1.2.2.1.2 Les VIA gérés par la direction générale du Trésor (DGT)

« Les volontaires civils placés sous l'autorité du ministère chargé de l'économie peuvent être affectés auprès du réseau international de la direction générale du Trésor, des missions économiques-Ubifrance⁵, des bureaux à l'étranger de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) et des chambres de commerce françaises à l'étranger. Ils participent aux actions engagées en faveur du développement des relations économiques et commerciales entre la France et la zone d'affectation. À ce titre, ils peuvent intervenir, notamment sur toutes les activités destinées :

- à informer et à assurer la promotion des échanges extérieurs, notamment en appuyant les petites et moyennes entreprises et les petites et moyennes industries dans leurs démarches de prospection des marchés étrangers ;
- à promouvoir l'attractivité de la France auprès des investisseurs étrangers ;
- à renforcer la coopération avec des administrations locales ;
- à promouvoir l'attractivité de la France auprès des investisseurs étrangers ; à animer les communautés d'affaires locales (notamment les volontaires accueillis dans les chambres de commerce) ;
- à apporter une assistance technique aux services d'affectation (informaticiens, architectes...).⁶ »

1.2.2.2 Les VIE

« Les VIE peuvent se voir confier toute mission contribuant à l'internationalisation de l'activité économique des entreprises et du savoir-faire français, et notamment :

- l'étude et la prospection de nouveaux marchés à l'international ;
- le renfort, technique ou commercial, d'équipes locales en place ;
- la recherche de partenaires, agents ou distributeurs ;
- l'appui à la création et à la mise en place de structures locales.⁷ »

1.2.3 Le volontariat de solidarité internationale (VSI)

« Toute association de droit français agréée dans les conditions prévues à l'article 9, ayant pour objet des actions de solidarité internationale, peut conclure un contrat de volontariat de solidarité internationale avec une personne majeure. » (...)

« Ce contrat, exclusif de l'exercice de toute activité professionnelle, a pour objet l'accomplissement d'une mission d'intérêt général à l'étranger dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire.⁸ »

1.2.4 Le service volontaire européen (SVE)

« Cette activité permet aux jeunes de 17 à 30 ans d'exprimer leur engagement personnel en effectuant un service volontaire non rémunéré et à temps complet d'une durée maximale de 12 mois dans un

⁵ Aujourd'hui Business France.

⁶ Arrêté du 24 mars 2004 fixant certaines conditions d'application du volontariat civil à l'étranger, pris par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie (NOR : ECOE0400003A), article 9.

⁷ Arrêté du 24 mars 2004 fixant certaines conditions d'application du volontariat civil à l'étranger, pris par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie (NOR : ECOE0400003A), article 3.

⁸ Loi n° 2005-159 du 23 février 2005 relative au contrat de volontariat de solidarité internationale, article 1^{er}.

autre pays à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Union européenne. Les jeunes volontaires se voient donner la possibilité de participer au travail quotidien d'organisations actives dans les domaines de l'information et des politiques de jeunesse, du développement personnel et socio-éducatif des jeunes, de l'engagement civique, de l'aide sociale, de l'inclusion des personnes défavorisées, des programmes d'éducation non formelle, des TIC et de l'éducation aux médias, de la culture et de la créativité, de la coopération au développement etc.⁹ »

1.2.5 Le programme ville-vie-vacances solidarité internationale (VVV/SI)

« L'objet du programme est (...) de permettre à des jeunes, issus de quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la ville, de participer à des actions de solidarité internationale dans les pays du Sud et notamment en Afrique :

- *« en favorisant d'abord le partenariat entre acteurs associatifs et collectivités territoriales du Nord et du Sud,*
- *« en faisant bénéficier les jeunes en difficulté, en France, de nouvelles occasions de mobilisation dans leurs propres parcours d'insertion sociale et professionnelle, et en facilitant leur participation ainsi que celle de leurs associations, à des projets de solidarité internationale favorisant l'échange et la compréhension mutuelle.*
- *« en offrant aux zones relevant de la politique de la ville, en France, des possibilités de prévoir des actions d'éducation au développement et de formation aux relations internationales, dans le cadre de la préparation de ces actions et de l'exploitation de leurs résultats au retour. Le programme VVV/SI ne peut en aucun cas financer de simples voyages-découvertes.¹⁰ »*

1.2.6 Le programme jeunesse solidarité internationale (JSI)

« Le but du programme est de promouvoir des activités collectives, solidaires et durables, entre groupes de jeunes du Nord et du Sud, au Nord et/ou au Sud, soutenus par des associations de solidarité internationale ou des mouvements de jeunesse. Ces activités, à visée sociale et éducative, doivent permettre aux jeunes du Sud et du Nord de se rencontrer, de se connaître, d'échanger et d'agir ensemble, afin :

- *« d'apporter un soutien aux mouvements de jeunesse et aux associations s'adressant aux jeunes, par le biais d'échanges et d'actions conjointes de renforcement des capacités humaines,*
- *« d'encourager l'action des organisations de jeunesse, en faveur de la paix, de la cohésion sociale, de l'implication des jeunes dans les activités locales et de la démocratisation des sociétés.*

« Le programme JSI ne peut en aucun cas financer de simples voyages/découvertes.¹¹ »

1.2.7 Les chantiers de bénévoles internationaux

Les chantiers de bénévoles internationaux ne s'inscrivent pas dans un cadre juridique formalisé ; l'association Cotravail, qui regroupe les organisations françaises, les définit ainsi : *« En France comme à l'étranger, un chantier réunit pour 2 ou 3 semaines un groupe de 10 à 20 bénévoles d'origines culturelles et géographiques différentes, qui vivent ensemble et réalisent un projet*

⁹ Guide du programme Erasmus+, version 3 (2015) – Commission européenne.

¹⁰ Programme VVV/SI note technique – MAEDI/DGM, sd.

¹¹ Programme JSI note technique – MAEDI/DGM, sd.

utile à la collectivité : action sociale, patrimoine, animation, construction, aménagement, protection de l'environnement... »

Certaines associations membres de Cotravaux sont également engagées dans l'envoi ou l'accueil de volontaires à l'international, soit au travers des dispositifs cités plus haut (SCI, SVE), soit dans le cadre de partenariats internationaux au sein de réseaux associatifs.

1.3 Une analyse des dispositifs d'engagement citoyen international des jeunes selon plusieurs grilles de lecture

1.3.1 Le positionnement des dispositifs au regard de la charte des volontariats internationaux d'échanges et de solidarité

La charte des volontariats internationaux d'échanges et de solidarité (VIES) a été adoptée en 2009, à l'initiative du ministère des affaires étrangères et en présence du Premier ministre, par une quarantaine d'associations ; cette charte, renouvelée en juin 2014, identifie trois formes de volontariats internationaux :

- *« les volontariats d'initiation et d'échange qui visent à la découverte des réalités internationales à travers des actions bénévoles, de courte durée, souvent collectives. Ils concernent surtout des jeunes et des personnes vivant leur première expérience de mobilité dans le champ de la solidarité internationale.*
- *« les volontariats d'échange et de compétences qui visent à des échanges de savoir-faire professionnels entre membres de structures partenaires. Ils concernent principalement des personnes expérimentées, en activité ou à la retraite, souhaitant appuyer des projets concrets par leur expertise.*
- *« les volontariats de coopération, d'appui au développement et d'action humanitaire qui visent à mettre les qualifications, compétences et expériences d'une personne au service d'un partenaire, d'un projet sur une à plusieurs années. Leur dimension humaine et culturelle implique une immersion dans le pays d'accueil. Les engagements réciproques et les conditions d'exercice de la mission sont formalisés dans un contrat. »*

Les volontariats d'échange et de compétences, qui s'adressent à des personnes expérimentées et non à des jeunes, n'entrent pas dans le champ de la présente évaluation.

Le VIA et le VIE, qui ont pour objet la participation à l'action de la France dans le monde et au développement international de ses entreprises, ne relèvent pas des volontariats d'échange et de solidarité visés par la charte.

Le VSI, quant à lui, appartient clairement à la famille des volontariats de coopération, d'appui au développement et d'action humanitaire, du fait de sa durée supérieure à une année et pouvant aller jusqu'à six ans, ainsi que de son ciblage sur les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire.

Les programmes JSI et VVV/SI, de même que les chantiers de bénévoles internationaux, s'inscrivent dans la catégorie des volontariats d'initiation et d'échange, au regard de leur courte durée, ainsi que de l'accent mis sur les échanges entre jeunes.

Enfin, le SCI et le SVE se situent à la frontière entre les volontariats d'initiation et d'échange et les volontariats de coopération, d'appui au développement et d'action humanitaire, en

raison de leur durée pouvant aller jusqu'à une année, ainsi que des thématiques qui peuvent être développées dans les missions. Leur vocation à accueillir des jeunes sans exiger un niveau prérequis de compétences conduit cependant la mission à considérer qu'ils s'apparentent aux volontariats d'initiation et d'échange.

1.3.2 L'appartenance des dispositifs à certains champs de politique publique

1.3.2.1 L'action en direction de la jeunesse

Tous les dispositifs examinés s'inscrivent dans la politique publique en direction de la jeunesse, à l'exception du VSI, qui concerne potentiellement toutes les personnes majeures, sans condition d'âge (dans les faits, 35 % des VSI ont plus de trente ans, *cf. infra*).

Plus précisément, l'engagement citoyen international des jeunes est au carrefour de deux thématiques faisant partie du plan « priorité jeunesse » adopté par le comité interministériel de la jeunesse en 2013 : « Accroître et diversifier la mobilité européenne et internationale des jeunes » et « Promouvoir et valoriser l'engagement des jeunes »¹².

1.3.2.2 La politique de cohésion sociale

Le SCI, le VSI, le SVE, le VIA et le VIE sont définis par le code du service national comme diverses formes de service civique ; à ce titre, ils ont pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Comme on le détaillera plus loin, cet objectif semble cependant avoir été perdu de vue pour le VSI, le VIA et le VIE. S'agissant du SCI et du SVE, leur vocation à accueillir tous les jeunes, ainsi que l'attention portée aux jeunes avec moins d'opportunités (JAMO), s'inscrivent bien dans une logique de cohésion sociale.

Le programme VVV/SI, qui s'adresse aux jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), relève quant à lui explicitement de la politique de cohésion sociale.

1.3.2.3 La coopération au développement et l'action humanitaire

Le VSI est exclusivement réservé aux champs de la coopération au développement et de l'action humanitaire. Le SCI peut également intervenir dans ces deux domaines et le SVE seulement dans celui de la coopération au développement.

1.3.2.4 L'action de la France dans le monde

Le VIA vise directement la participation à l'action de la France dans le monde.

Le VSI, le SCI, voire le SVE, peuvent contribuer à cette action, lorsqu'ils s'inscrivent dans des projets de coopération portés par les autorités françaises (aide au développement, promotion de la langue et de la culture françaises, action humanitaire...).

¹² Respectivement, chantiers n°10 et 11 du plan priorité jeunesse adopté le 21 février 2013.

1.3.2.5 Le développement économique international des entreprises françaises

Le VIE constitue un outil de développement au service des entreprises françaises, comme en témoigne sa mention dans les mesures du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi : « *Action 16 – Développer et démocratiser le VIE* »¹³.

Le VIA peut quant à lui également être effectué au sein des missions économiques, dans le réseau de Business France, ou dans celui des chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger.

1.3.2.6 Le soutien aux associations

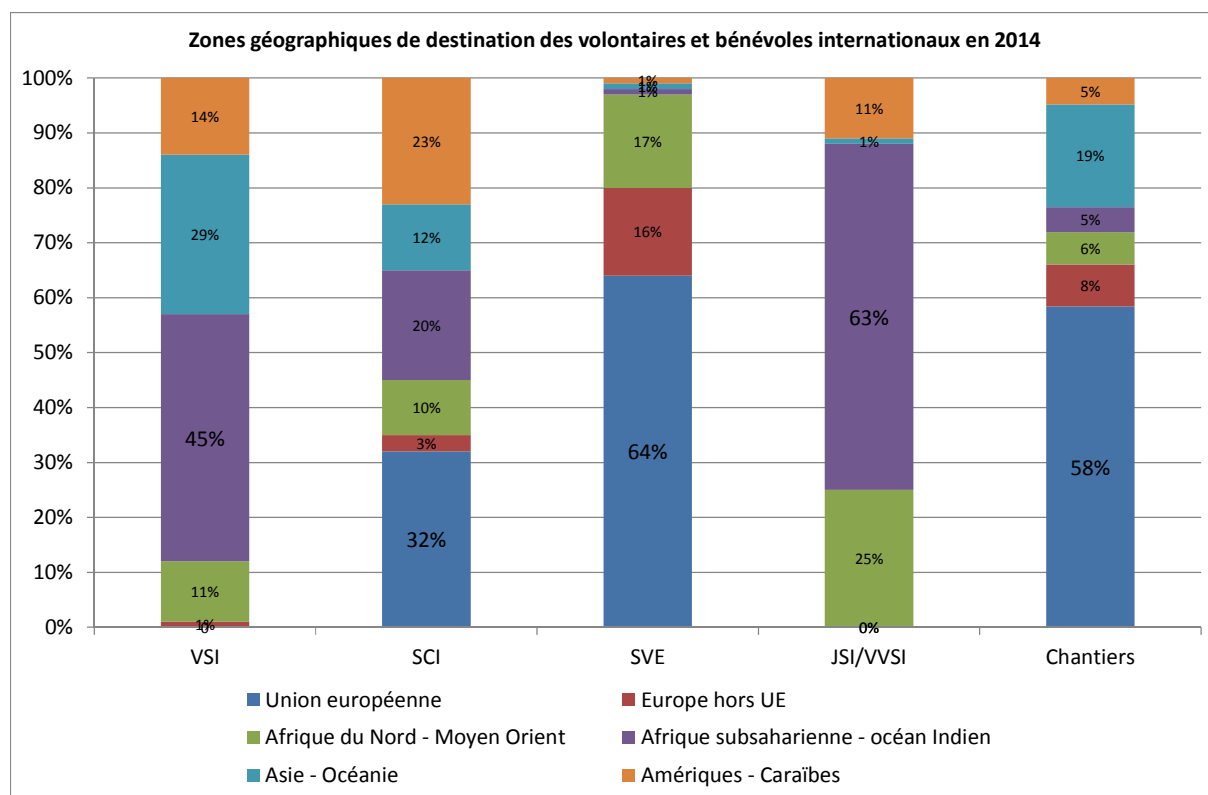
Le VSI et les programmes JSI et VVV/SI soutiennent exclusivement des projets portés par des associations, qui sont d'ailleurs associées à la gouvernance des dispositifs, au travers de leur présence à la commission du VSI, de même que dans les comités de suivi des programmes JSI et VVV/SI.

Le SCI et le SVE bénéficient tant à des associations qu'à des organismes publics (collectivités territoriales, établissements publics, voire services de l'État pour le service civique).

¹³ <http://www.economie.gouv.fr/ma-competitivite/35-mesures-concretes>.

1.3.3 Les zones d'intervention géographique

La répartition géographique des volontaires (ou bénévoles) est très contrastée d'un dispositif à l'autre, comme en témoigne le graphique ci-après :



Sources : MAEDI/DGM, ASC, INJEP, FONJEP, Cotravaux/Observo

Les missions de VSI doivent se dérouler en dehors de l'Union européenne (UE) et de l'espace économique européen (EEE). Les principales zones d'affectation des volontaires sont l'Afrique subsaharienne et l'océan Indien (45 % en 2014) et l'Asie (29 %).

Les missions de service civique à l'international peuvent quant à elles se dérouler partout dans le monde ; de fait, elles sont réparties dans l'ensemble des zones géographiques, l'Union européenne étant la mieux représentée (32 % des volontaires en 2014).

Pour ce qui concerne le SVE, les départs de jeunes résidents français se concentrent sur l'Europe (80 % des missions en 2014, dont 64 % au sein de l'UE et 16 % en dehors) et les pays partenaires d'Afrique du Nord et du Moyen Orient (17 %).

S'agissant des programmes JSI et VVV/SI, c'est la zone Afrique subsaharienne et océan Indien qui domine (63 % des jeunes en 2014), suivie par la zone Afrique du Nord et Moyen Orient (25 %).

Enfin, les participants aux chantiers de bénévoles internationaux partent majoritairement en Europe (64 % en 2014, dont 58 % dans l'Union européenne), mais toutes les zones géographiques sont représentées, notamment l'Asie (19 %).

1.3.4 La durée des missions

La durée moyenne des missions de service civique à l'international est de neuf mois.

Pour ce qui est du SVE, les missions de courte durée (2 semaines à 2 mois), destinées aux JAMO, représentent 32 % du total des envois de volontaires en 2014 ; la quasi-totalité des autres missions (67 %) durent de six mois à un an.

S'agissant du VSI, pour les missions s'achevant en 2014, 14 % ont duré moins d'un an (il s'agit généralement de cas de rupture anticipée du contrat de volontariat), 48 % de douze à vingt-quatre mois et 38 % plus de vingt-quatre mois.

Pour mémoire, la durée des actions financées dans le cadre des programmes JSI et VVV/SI est limitée à quelques semaines, de même que celle des chantiers de bénévoles internationaux.

2 LES ACTEURS INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS DE L'ENGAGEMENT CITOYEN INTERNATIONAL DES JEUNES SONT MULTIPLES ET INTERAGISSENT, CE QUI FAIT RESSORTIR LA NECESSITE D'UNE GOUVERNANCE D'ENSEMBLE

Le tableau en annexe 6 énumère les principaux acteurs institutionnels et associatifs des dispositifs d'engagement citoyen international des jeunes et mentionne leurs interventions, souvent multiples, dans ces dispositifs.

Certaines observations méritent d'être formulées concernant les opérateurs des différents programmes de volontariat (1) ; il convient également de noter l'engagement des collectivités territoriales dans le soutien à la mobilité des jeunes (2). Le constat sera ensuite fait d'une gouvernance éclatée, mais en voie de structuration, de la politique de soutien à l'engagement citoyen international des jeunes (3).

2.1 Les acteurs des différents programmes de volontariat et de mobilité internationale

2.1.1 France Volontaires

France Volontaires (FV) est une association fondée en 2010 sous l'impulsion du ministère des affaires étrangères, par transformation de l'Association française des volontaires du progrès (AFVP). Les membres de FV sont des ministères et organismes publics¹⁴, des associations et fondations (35 organismes en 2014-2015), des collectivités territoriales et leurs organisations représentatives.

Les organismes d'envoi de volontaires membres de FV et les volontaires eux-mêmes adhèrent à la charte des VIES adoptée en 2009 et renouvelée en 2014.

Outre l'activité d'envoi de volontaires héritée de l'ancienne AFVP, FV a reçu pour mission de constituer la plateforme des engagements volontaires et solidaires à l'international, afin de « *promouvoir et de développer les différentes formes d'engagements relevant des volontariats internationaux d'échange et de solidarité (VIES) et de contribuer à leur mise en œuvre*¹⁵ ».

FV dispose d'un réseau international déployé dans 55 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, au travers de représentants locaux et de la mise en place progressive d'espaces volontariats (lieux d'information, d'orientation et de mise en réseau)¹⁶.

FV est membre fondateur du GIP de l'Agence du service civique et contribue, par convention avec cette dernière, à la mise en œuvre du volet international du service civique.

¹⁴ Ministère des affaires étrangères et du développement international, Agence française de développement, ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

¹⁵ Article 1 des statuts de France Volontaires.

¹⁶ 27 espaces volontariats ouverts à fin 2014.

2.1.1.1 Les actions de FV et leur financement par le MAEDI

L'association a mobilisé en 2014 15,3 M€ de ressources, dont 70 % en provenance du MAEDI, et présente un résultat à l'équilibre.

Le soutien financier du MAEDI à FV se décompose en deux parties :

- la subvention relative à la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance (COP) passé avec le MAEDI pour la période 2014-2016, afin de financer l'activité de la plateforme des engagements volontaires et solidaires à l'international (6,4 M€ en 2014) ;
- le financement de l'envoi de VSI par FV (4,2 M€ en 2014).

2.1.1.2 Le contrat d'objectifs et de performance 2014-2016

Les 5 objectifs stratégiques retenus par le COP 2014-2016 sont :

- de renforcer la production et le partage de connaissances sur les VIES, notamment au travers du fonctionnement de l'observatoire des engagements volontaires et solidaires à l'international¹⁷ ;
- de contribuer à l'amélioration de la reconnaissance des engagements volontaires et solidaires à l'international ;
- d'accompagner l'évolution des modèles économiques des acteurs du volontariat ;
- de renforcer la collaboration entre acteurs pour le développement des engagements volontaires et solidaires à l'international ;
- d'améliorer l'efficacité et la transparence de la plateforme.

2.1.1.3 L'évolution du financement de France Volontaires par le MAEDI

Budget annuel consacré à France Volontaires par la DGM/CIV (en euros)

	2010	2011	2012	2013	2014
Contrat d'objectifs et de performance	3 905 000	5 858 000	7 189 150	6 685 910	6 445 000
Envoi de volontaires	6 912 467	5 752 401	5 008 850	5 008 000	4 200 000
Total	10 817 467	11 610 401	12 198 000	11 693 910	10 645 000

Source : DGM/CIV

Le financement de FV par le MAEDI en 2014 se situe au même niveau qu'en 2010 ; cependant, ses composantes ont fortement varié : la partie relative à l'envoi de volontaires a diminué de 39 %, quand celle afférente à la COP a augmenté de 65 %.

Cette évolution est cohérente avec la forte diminution de l'activité d'envoi de volontaires par FV depuis 2010 (75 envois de VSI par FV en 2014, contre 151 en 2010, soit -50 %), ce qui traduit le souhait du ministère de voir monter en puissance la mission de FV en tant que plateforme au service des différentes formes de volontariat. Ainsi, 158 missions de volontaires ont été transférées par FV auprès d'autres organisations membres entre 2010 et 2013¹⁸.

¹⁷ Cet observatoire est un espace de diffusion et de partage de connaissances et de ressources sur les engagements volontaires à l'international - <http://www.observatoire-volontariat.org/>.

¹⁸ 158 missions de VSI ainsi transférées de FV à d'autres organisations entre 2010 et 2013.

Le tableau ci-après illustre cette évolution en mettant en regard les envois de VSI par France Volontaires et par les autres associations agréées : il fait apparaître que les envois par FV ne représentent plus que 9,4 % de l'ensemble des départs en mission en 2014, contre 16,3 % en 2010.

Nombre de départs en mission de VSI

	2010	2011	2012	2013	2014
Associations agréées	775	701	714	672	720
France Volontaires	151	166	138	133	75
TOTAL	926	867	852	805	795

Source : DGM/CIV

FV précise à cet égard que, lors de la fondation de la nouvelle structure en 2009, l'ensemble des parties prenantes (associations, AFVP et MAEDI) ont considéré qu'il était primordial que FV poursuive la mission d'envoi de volontaires, en raison de la nécessité pour l'État et les collectivités territoriales d'avoir un opérateur de volontariat ayant de réelles capacités d'intervention et de déploiement de volontaires, mais aussi parce que la fonction d'appui et de renforcement des acteurs du volontariat, qui est l'une des principales vocations de FV, se nourrit d'une pratique continue d'envoi. Cette activité devait toutefois évoluer, au bénéfice de l'ensemble des acteurs du volontariat international de solidarité, notamment par l'affectation de VSI dans les espaces volontariats ou pour le pilotage de programmes de coopération décentralisée.

Selon FV, ce processus d'ajustement est désormais achevé et le volume d'envoi de volontaires par l'association devrait se stabiliser au niveau actuel (correspondant à 2 100 mois volontaires) jusqu'en 2016. FV indique que, dans le cadre du COP 2014-2016, la mission d'envoi est confortée comme levier d'innovation et d'appui au développement du volontariat. Cette activité doit être complémentaire et subsidiaire de celles des membres de FV.

2.1.1.4 Le Forum des acteurs et des initiatives de valorisation des engagements

France Volontaires a créé en 2011 le Forum des acteurs et des initiatives de valorisation des engagements (FAIVE), qui réunit les acteurs associatifs, institutionnels et universitaires autour de trois axes :

- l'accompagnement des volontaires ;
- la validation des compétences et l'articulation avec les parcours professionnels ;
- l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Le FAIVE apporte un soutien financier aux initiatives qui lui sont présentées par les associations en réponse à ses appels à initiative.

2.1.1.5 Une présence très forte des pouvoirs publics dans la gouvernance de l'association, qui pourrait se révéler problématique

Les ministères et les organismes publics sont très présents dans les organes de gouvernance statutaires de FV :

- lors de l'assemblée générale de l'association, le collège des ministères et organismes publics dispose de 120 voix sur 250 ;
- au comité directeur de l'association, les représentants des ministères et organismes publics disposent de 18 voix sur 40, auxquelles il convient d'ajouter les 2 voix détenues par les personnalités qualifiées désignées par le MAEDI ;
- le bureau de l'association comprend un président élu parmi les personnalités qualifiées désignées par le MAEDI et un vice-président élu parmi les membres représentant l'État.

En combinant ces constats avec le fait que l'association est majoritairement financée par le MAEDI, on arrive à la conclusion que FV pourrait constituer une « association transparente », exposant ses dirigeants et donneurs d'ordres au risque de gestion de fait, et plaçant les fonctionnaires siégeant dans les organes exécutifs de l'association (comité directeur et bureau) en situation de conflit d'intérêts potentiels.

2.1.1.6 Faire évoluer les statuts de FV pour éviter les risques de conflit d'intérêts

Afin d'éviter les risques juridiques pointés au paragraphe précédent, une refonte des statuts de FV devrait être engagée. Elle pourrait prendre la forme, soit de la constitution d'un groupement d'intérêt public (GIP), soit du maintien d'une structure associative, sans participation de l'État aux organes de gestion, mais avec la mise en place d'un commissaire du gouvernement.

2.1.1.6.1 La constitution d'un GIP

Selon la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit (articles 98 à 117), un GIP est une personne morale de droit public dotée de l'autonomie administrative et financière. Il est constitué par convention approuvée par l'État soit entre plusieurs personnes morales de droit public, soit entre l'une ou plusieurs d'entre elles et une ou plusieurs personnes morales de droit privé. Ces personnes y exercent ensemble des activités d'intérêt général à but non lucratif, en mettant en commun les moyens nécessaires à leur exercice.

Les personnes morales de droit public et les personnes morales de droit privé chargées d'une mission de service public doivent détenir ensemble plus de la moitié du capital ou des voix dans les organes délibérants du GIP ; on notera que cette condition est déjà satisfaite dans les statuts actuels de FV, en additionnant les voix détenues par les ministères et organismes publics et les collectivités territoriales.

La souplesse des dispositions législatives relatives à l'organisation et au fonctionnement des GIP (comptabilité privée ou publique, statut des personnels de droit privé ou public, présence ou pas d'un commissaire du gouvernement...) devrait permettre d'élaborer une convention constitutive adaptée à l'activité de FV.

2.1.1.6.2 Le maintien d'un statut associatif

S'il était souhaité conserver à FV un statut associatif, il conviendrait d'exclure de ses organes statutaires (assemblée générale, comité directeur et bureau) les représentants de l'État susceptibles de contribuer au financement des activités de l'association.

Concomitamment à la disparition de ces représentants, il devrait être prévu dans les statuts de l'association la présence d'un commissaire du gouvernement désigné par le ministre des affaires étrangères, participant aux organes statutaires de l'association avec voix consultative.

Le rôle de ce commissaire du gouvernement serait de veiller au respect par l'association de ses missions de service public, telles qu'elles sont définies par la convention d'objectifs et de performance passée avec le MAEDI.

2.1.2 Le FONJEP

2.1.2.1 Son organisation

Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) est une association fondée en 1964 pour permettre la coopération entre les membres institutionnels (État, collectivités territoriales, leurs établissements publics)¹⁹ et les associations et autres organismes privés sans but lucratif concourant à la cohésion sociale.

Depuis son origine, le FONJEP est marqué par un principe de cogestion, associant les pouvoirs publics et le monde associatif.

L'organisation du FONJEP a été dotée d'une base législative, par l'article 19 (modifié) de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif, qui prévoit :

« L'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent confier au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire le soin de procéder au versement, pour leur compte et selon des modalités qu'ils définissent, des subventions destinées au financement de projets de solidarité internationale, à la rémunération de personnels des associations intervenant dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport, de la culture ou de la protection de l'environnement ou concourant à l'action sociale des collectivités publiques, ainsi qu'au versement des indemnités ou cotisations relatives au volontariat de solidarité internationale aux associations ou organismes agréés dans ce cadre.

« Des conventions précisent les conditions dans lesquelles le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire verse les subventions aux associations bénéficiaires désignées par la personne publique. »

Cette disposition législative *ad-hoc* vise à prémunir le FONJEP, ses dirigeants et ses donneurs d'ordres du risque de gestion de fait qui pourrait résulter de la redistribution de fonds publics par une association à la gouvernance de laquelle sont associés les pouvoirs publics et selon les directives fixées par ceux-ci.

Il n'en demeure pas moins que la position des fonctionnaires siégeant dans les organes dirigeants du FONJEP mériterait d'être examinée au regard du risque de conflit d'intérêts.

¹⁹ Les membres institutionnels du FONJEP sont le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, le ministère de la culture et de la communication, le ministère des affaires étrangères et du développement international, le commissariat général à l'égalité des territoires, l'Association des maires de France, l'Association des départements de France et l'Association des régions de France.

2.1.2.2 Ses actions

Le FONJEP assure le financement de postes d'animateurs associatifs (dits postes FONJEP) selon les directives fixées par les bailleurs de fonds. Il conduit également des études dans le domaine de l'éducation populaire.

S'agissant du champ de la présente évaluation, le FONJEP gère, pour le compte du MAEDI, les crédits de trois dispositifs d'appui à l'engagement citoyen international des jeunes : le VSI (hors volontaires envoyés par France Volontaires) et les programmes JSI et VVV/SI.

Crédits versés au FONJEP par la DGM/CIV (en euros)

	2010	2011	2012	2013	2014
Commande	8 955 882	8 394 895	8 070 840	7 534 361	7 179 373

Source : DGM/CIV

On constate que ces crédits sont en diminution de 19,8 % sur la période.

2.1.3 Les agences françaises Erasmus+

Avec la mise en place du programme Erasmus+ 2014-2020, la France a choisi de désigner deux organismes différents pour jouer le rôle d'agence nationale, l'un consacré au secteur éducation formation et l'autre au secteur jeunesse et sports.

2.1.3.1 L'agence 2E2F

L'agence Erasmus+ France éducation formation, connue sous le sigle 2E2F, assure la mise en œuvre au plan national du programme Erasmus+ éducation formation, qui regroupe les anciens programmes Erasmus (enseignement supérieur), Comenius (enseignement scolaire), Leonardo (formation professionnelle) et Grundtvig (éducation des adultes).

L'agence 2E2F, constituée sous forme de groupement d'intérêt public²⁰ placé sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère du travail, de l'emploi, et du dialogue social est située à Bordeaux et emploie quatre-vingt-sept personnes.

Elle a mobilisé en 2014 des financements européens à hauteur de 121,5 M€ et anticipe une forte augmentation entre 2016 et 2020, du fait de la montée en puissance du programme Erasmus+.

L'Agence 2E2F n'est pas directement concernée par les dispositifs de volontariat qui font l'objet de la présente mission ; elle constitue cependant un acteur de référence de la mobilité européenne et internationale des jeunes.

²⁰ Les membres du GIP sont l'État, représenté par le ministre chargé des affaires étrangères, le ministre chargé de la formation professionnelle, le ministre chargé de l'éducation nationale, le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre chargé de l'enseignement agricole, le Centre national des œuvres universitaires et scolaires, le Centre international d'études pédagogiques, l'Université Paris-IV, l'Université Bordeaux-IV et la Conférence des présidents d'université.

2.1.3.2 L'agence Erasmus+ jeunesse et sport

La dimension jeunesse et sport du programme Erasmus+ a été confiée à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), qui avait déjà la charge du programme européen jeunesse en action.

L'INJEP est un établissement public placé sous la tutelle du ministre chargé de la jeunesse.

Outre sa fonction d'agence nationale Erasmus+ jeunesse et sport, l'INJEP est également investie dans la dimension euro-méditerranéenne de l'action en faveur de la jeunesse : elle héberge le centre de ressources *Salto-Youth EuroMed & bonnes pratiques*²¹, un des huit centres créés par la Commission européenne pour soutenir les agences nationales et renforcer la qualité des projets, ainsi que le centre d'assistance technique et stratégique pour les agences méditerranéennes (CATSAM).

L'agence emploie une équipe de trente agents spécialistes en ingénierie de projets européens pour apporter un soutien pédagogique et financier aux projets menés par des jeunes et les acteurs de jeunesse.

En 2014, l'INJEP a mobilisé 10,4 M€ de fonds européens, pour une prévision initiale de 14,2 M€. Là encore une augmentation est attendue dans les prochaines années, avec la montée en puissance du programme Erasmus+.

Comme on le verra plus loin, l'agence française Erasmus+ jeunesse et sport est en cours de rapprochement avec l'Agence du service civique.

2.1.4 L'Agence du service civique

2.1.4.1 Organisation

L'Agence du service civique est un groupement d'intérêt public, dont la création est prévue par le code du service national. Sa convention constitutive a été signée en 2010 entre l'État (ministère chargé de la jeunesse), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé, désormais intégrée au commissariat général à l'égalité des territoires), l'INJEP et France Volontaires.

Le conseil d'administration de l'ASC comprend huit membres avec voix délibérative (le président de l'Agence, nommé par décret du Président de la République, quatre membres représentant l'État, trois membres représentant l'ACSé, l'INJEP et France Volontaires, ainsi que trois personnalités qualifiées dotées d'une voix consultative et désignées par le ministre chargé de la jeunesse. Les représentants de l'État et de ses établissements publics disposent de neuf voix délibératives sur onze au sein du conseil. Le ministre chargé de la jeunesse désigne également un commissaire du gouvernement auprès de l'Agence.

Le directeur de l'Agence est nommé par arrêté du ministre chargé de la jeunesse.

Dans chaque région, le préfet de région est le délégué territorial de l'Agence, avec le concours d'un délégué territorial adjoint (chef de service déconcentré ou membre du corps

²¹ Le sigle SALTO signifie « *Support, Advanced Learning & Training Opportunities* ».

préfectoral) et l'appui de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

Il est institué au sein de l'Agence un comité stratégique, dont la composition et le rôle seront évoqués plus loin.

2.1.4.2 Fonctionnement financier

L'ASC est soumise à la comptabilité publique et dotée d'un agent comptable.

Elle a passé convention avec l'Agence de service et de paiement (ASP) pour le versement des indemnités aux volontaires du service civique.

La quasi-totalité des ressources de l'ASC proviennent de la subvention qui lui est versée par le budget de l'État, programme 163 « Jeunesse et vie associative ».

Le budget de l'ASC est en très forte augmentation, afin de répondre à l'objectif fixé par le Président de la République d'un service civique universel à l'horizon 2017, ouvert à tout jeune qui le souhaiterait : la subvention consacrée au financement du service civique dans le projet de loi de finances (PLF) 2016 est de 300 M€, ce qui représente plus qu'un doublement par rapport au PLF 2015 (148 M€).

Seule une faible partie de ces montants est consacrée au service civique à l'international, qui ne représente que 2,6 % des 21 918 nouvelles missions de service civique ayant débuté en 2014.

L'ASC emploie vingt-huit équivalents temps plein travaillé (ETPT) en 2015.

2.1.4.3 Le rapprochement entre l'Agence du service civique et l'agence française du programme Erasmus+ jeunesse et sport

Par lettre du 5 février 2015, le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports a confié au président de l'Agence du service civique, M. François CHÉRÈQUE, la préfiguration d'un opérateur unique de l'engagement des jeunes, chargé à la fois de la mise en œuvre du service civique et de celle du programme Erasmus+ jeunesse et sport.

Cette orientation se traduira par le regroupement, au 1^{er} janvier 2016, des équipes de l'ASC et de celles de l'agence française du programme Erasmus+ jeunesse et sport au sein d'une unique agence, qui devrait conserver la forme d'un GIP.

Selon le président de l'ASC, ce rapprochement ne devrait pas entraîner de réorganisation radicale des structures en place, chacun des deux dispositifs continuant à être géré selon ses spécificités par les équipes qui en ont aujourd'hui la charge. Certaines économies sont néanmoins attendues au niveau des fonctions support.

Du fait de ce rapprochement, ainsi que de la montée en puissance du service civique, les effectifs du nouvel opérateur seront portés à soixante-et-onze ETPT en 2016.

2.1.4.4 Les relations entre l'Agence du service civique et France Volontaires

France Volontaires est, de par la loi, membre fondateur de l'ASC et siège à son conseil d'administration, ainsi qu'à son comité stratégique.

Le code du service national prévoit que, pour l'exercice de son activité, l'Agence : « *s'appuie sur les représentants de l'État dans la région et le département ainsi que sur le réseau de correspondants à l'étranger de l'association France Volontaires.* »

France Volontaires et l'ASC ont conclu le 25 janvier 2011 une convention relative à la contribution de FV à l'ASC, dans le cadre du volet international du service civique.

Cette convention prévoit que :

- l'ASC transmet à FV copie des dossiers nationaux de demande d'agrément comportant un volet à l'international, afin de recueillir son avis ; cette procédure n'est pas systématique pour les agréments délivrés au niveau régional, l'appel à l'expertise de FV se faisant « en tant que de besoin » ;
- FV promeut le service civique au sein de son réseau en France et à l'étranger ;
- FV élabore pour le compte de l'ASC trois référentiels destinés, d'une part, aux organismes sollicitant un agrément de service civique à l'international (élaboration des projets et formulation des missions), d'autre part, à la formation des volontaires avant leur départ pour l'étranger et, enfin, à l'accompagnement du volontaire international par les tuteurs ;
- FV apporte son appui aux organismes accueillant des volontaires du service civique à l'étranger dans les pays ou zones disposant d'un espace volontariats, d'une unité régionale ou d'une représentation nationale France Volontaires ;
- enfin, FV peut, à la demande de l'ASC, mettre en œuvre des programmes spécifiques et expérimenter des dispositifs innovants, comme c'est actuellement le cas avec le projet européen *IVO4ALL*, visant à l'accessibilité de tous les jeunes Européens aux opportunités de volontariat en Europe et à l'international.

2.1.5 Les offices internationaux

La France s'est dotée, depuis les années 1960, de deux offices internationaux de jeunesse, l'un franco-allemand et l'autre franco-québécois.

2.1.5.1 L'OFAJ

L'Office franco-allemand de la jeunesse (OFAJ) a été créé dans le prolongement du traité de l'Élysée en 1963. Cet office intergouvernemental a soutenu en 2014 8 865 échanges individuels et collectifs, concernant 194 043 jeunes, pour un budget de plus de 25 M€. Au-delà du partenariat franco-allemand, l'OFAJ mène aussi des actions « trinationales », avec d'autres pays (Europe centrale et orientale, Europe du Sud-Est, pourtour méditerranéen).

Depuis 2007, l'OFAJ développe un programme de volontariat franco-allemand permettant à de jeunes Français et Allemands d'accomplir une mission de dix à douze mois dans le pays voisin, dans le champ social, écologique, sportif, culturel ou scolaire. Ce programme s'inscrit à la fois dans le dispositif du service civique français et de *l'Internationaler Jugendfreiwilligendienst* (service volontaire international allemand).

192 jeunes Français (96) et Allemands (96) ont participé à ce programme en 2014/2015 et, pour l'année 2015/2016, 224 jeunes sont engagés dans ce volontariat. Pour chaque mission proposée, environ trois jeunes candidatent, la sélection étant assurée par un jury.

L'OFAJ insiste sur l'importance des formations et des évaluations, avec 25 jours consacrés à ces activités (en début, milieu et fin de mission), dans une démarche collective associant tous les volontaires.

L'OFAJ prend en charge le déplacement des volontaires vers et depuis le lieu de formation, ainsi que la réalisation des formations, qui mobilisent quatre formateurs (un Français et un Allemand, tant pour la formation linguistique que pour la formation interculturelle). L'ampleur de ce dispositif excède largement celui de la formation civique et citoyenne, subventionnée à hauteur de 100 € par volontaire par l'Agence du service civique.

Le logement est à la charge de l'OFAJ ou de ses partenaires (établissements scolaires et universitaires, Comité national olympique et sportif français, Ligue de l'enseignement...).

2.1.5.2 L'OFQJ

L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) a été créé en 1968, après le voyage du général de Gaulle au Québec en 1967. Il a pour mission de contribuer au rapprochement des jeunes françaises et québécoises par la mise en œuvre de programmes de mobilité axés sur le développement et le perfectionnement professionnels, dans les secteurs économique, culturel, académique et social, tout en favorisant les découvertes interculturelles et le maillage des réseaux.

L'Office comprend une section française et une section québécoise, cette dernière faisant partie de LOJIQ (Les Offices jeunesse internationaux du Québec), qui est le regroupement des organismes de mobilité internationale jeunesse du Québec.

Les programmes de l'OFQJ bénéficient chaque année à 10 000 jeunes Français et Québécois ; cependant, seule une petite partie concerne le champ du volontariat : l'Office a passé convention avec l'ASC pour la mise en œuvre de cinquante missions de service civique, dont (à titre indicatif) trente-cinq au Québec et quinze dans l'espace francophone hors Québec.

Pour ces missions, l'Office prend en charge les assurances, ainsi que la moitié du prix des billets d'avion, le solde étant à la charge de l'organisme d'accueil, de même que l'hébergement.

2.1.6 Business France

Business France a été créé au 1^{er} janvier 2015, par l'ordonnance n° 2014-1555 du 22 décembre 2014 portant fusion de l'Agence française pour les investissements internationaux et d'Ubifrance, Agence française pour le développement international des entreprises.

Business France est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), placé sous la tutelle du ministre des affaires étrangères, du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de l'aménagement du territoire.

Cette nouvelle agence contribue à la mise en œuvre des politiques publiques visant à promouvoir l'internationalisation de l'économie française, notamment en « *favorisant le développement international des entreprises implantées en France et leurs exportations. À cette fin, elle réalise ou coordonne notamment toutes actions d'information, de formation, de promotion, d'accompagnement, de coopération technique, industrielle et commerciale. Elle gère et développe le volontariat international.* »

2.1.7 Les organismes d'envoi et d'accueil

2.1.7.1 Les associations agréées au titre du VSI

En 2015, trente associations (dont France Volontaires) sont agréées au titre du VSI. Ces associations, en nombre relativement restreint, peuvent organiser des envois de volontaires au profit d'autres structures (collectivités ou associations), ce qui porte à une centaine le nombre d'organismes bénéficiaires du dispositif.

Les associations mobilisant le plus de VSI sur l'année 2014 sont, par ordre décroissant, la Délégation catholique pour la coopération (DCC), la Guilde européenne du raid (GER), France Volontaires, le Service coopération au développement (SCD), la FIDESCO et Enfants du Mékong. Ces six organismes représentent 1 673 volontaires en mission en 2014, soit 83 % du volume global de VSI, ce qui met en évidence une forte concentration de la répartition des missions.

Les grandes associations d'aide humanitaire se sont, depuis plusieurs années, désengagées de l'envoi de volontaires, pour privilégier le recrutement de salariés. Ainsi, Médecins sans frontières (MSF) n'est plus agréé au titre du VSI ; Action contre la faim (ACF), Médecins du Monde (MDM) et Handicap international mobilisent des volontaires en nombre réduit (43 au total en 2014).

2.1.7.2 Les organismes agréés au titre du service civique à l'international

De l'origine jusqu'à avril 2015, 130 structures (associations, collectivités, organismes publics) ont été agréées au titre du service civique à l'international, dont 67 agréments délivrés au niveau national et 63 au niveau local.

Les sept organismes ayant réalisé depuis l'origine le plus de missions de SCI sont la GER, l'Association développement sans frontières, le Volontariat écologique franco-allemand (avec le soutien de l'OFAJ), l'ASC elle-même, l'OFQJ, l'OFAJ et le SCD. Ces sept structures représentent 44 % du total des missions, ce qui témoigne d'une moindre concentration sur quelques acteurs que pour le VSI.

Cependant de nombreuses structures n'ont réalisé qu'un faible volume de missions : 89 organismes ont mis en œuvre au plus cinq missions de SCI depuis l'origine du dispositif.

2.1.8 Conforter le rôle et la place de France Volontaires dans le développement du volontariat international

Scénario d'évolution : Conforter le rôle de France Volontaires.

Il importe tout d'abord de sécuriser le statut de France Volontaires, pour tenir compte des risques pointés au 2.1.1.5.

Préconisation 1 : Faire évoluer le statut de France Volontaires pour se prémunir contre le risque d'une qualification d'association transparente (constitution d'un GIP ou remplacement des représentants de l'État dans les organes de l'association par la désignation d'un commissaire du Gouvernement).

Le rapprochement entre l'Agence du service civique et l'agence française Erasmus+ jeunesse et sport offre également l'opportunité de réaffirmer et de redéfinir le rôle de France Volontaires dans le développement du volontariat international, dans un nouveau cadre relationnel avec les pouvoirs publics et les opérateurs.

Cette ambition peut se cantonner au volontariat international d'échange et de solidarité (variante a), ou bien d'étendre à l'ensemble des formes de volontariat international (variante b).

2.1.8.1 Variante a : France Volontaires, plateforme de développement du volontariat international d'échange et de solidarité

Il s'agit, pour le MAEDI et le MVJS, de confier à France Volontaires, en coopération avec le nouvel opérateur du service civique et du SVE et en lien avec l'OFAJ et l'OFQJ pour leurs zones d'intervention respectives, une mission de développement et d'accompagnement du volontariat international d'échange et de solidarité sous toutes ses formes.

À ce titre, France Volontaires serait notamment chargé :

- de l'envoi de volontaires au titre du VSI, mais aussi du SCI ;
- de l'appui à la conception de programmes d'envoi à l'étranger de volontaires du service civique et de leur articulation avec le VSI et les autres formes de volontariat ;
- de la définition des objectifs et contenus de formation au départ et au retour des volontaires internationaux, ainsi que de la labellisation des organismes assurant ces formations ;
- de l'établissement d'un référentiel de bonnes pratiques pour le suivi et l'accompagnement des volontaires internationaux, s'appuyant sur le réseau des espaces volontariats à travers le monde ;
- d'un avis obligatoire (dans un délai contraint) avant l'agrément d'un organisme d'envoi de volontaires à l'étranger, voire d'une délégation pour la délivrance de cet agrément ;
- du développement d'une ingénierie de projets pour la promotion du volontariat de réciprocité et l'expérimentation de dispositifs innovants ;
- d'une mission de conseil, d'études et d'expertise opérationnelle au service de tous les acteurs du volontariat international.

Préconisation 2 : Variante a : Réaffirmer le rôle de France Volontaires dans le développement de toutes les formes de volontariat international d'échange et de solidarité, dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec le MAEDI et le MVJS, en coopération avec le nouvel opérateur du service civique et du SVE et en lien avec l'OFAJ et l'OFQJ pour leurs zones géographiques respectives. Prévoir une convention détaillée sur la répartition des responsabilités entre FV et l'ASC pour les missions de SCI.

2.1.8.2 Variante b : France Volontaires, plateforme de développement de toutes les formes de volontariat international

Préconisation 3 : Variante b : *Idem* variante a, élargie à l'ensemble des formes de volontariat international (y compris VIE et VIA), dans le respect des spécificités existantes et en intégrant les diverses logiques (engagement, solidarité, parcours professionnel) qui

coexistent dans ce domaine. Prévoir une convention détaillée sur la répartition des responsabilités entre FV et Business France pour les volontaires internationaux.

2.2 L'engagement des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales sont d'importants partenaires pour la mise en œuvre de projets d'engagement citoyen international des jeunes. Ces actions s'inscrivent dans le cadre, plus vaste, du soutien à la mobilité européenne et internationale des jeunes ; elles peuvent également entrer en résonance avec les politiques de coopération décentralisée conduites par les collectivités.

Plusieurs régions, départements et villes, ainsi que l'association Cités unies France sont membres de France Volontaires. Cette dernière a passé convention avec l'Association des régions de France (ARF) le 10 février 2015, pour la mise en œuvre d'actions de coopération, d'échange de bonnes pratiques, d'expertise et de communication, pour développer l'engagement volontaire à l'international dans le cadre des politiques régionales. Un projet d'accord similaire est en construction avec l'Assemblée des départements de France (ADF).

2.2.1 L'intervention des collectivités territoriales pour le développement et le financement des engagements citoyens de jeunes à l'international, selon France Volontaires

France Volontaires a produit à la mission une note de synthèse sur l'intervention des collectivités territoriales, dont un large extrait est reproduit ci-après :

Les dynamiques d'engagement citoyen international des jeunes se construisent en grande partie depuis les territoires et les collectivités territoriales jouent un rôle prépondérant dans le financement de ces expériences. Qu'il s'agisse des communes, des intercommunalités, des départements, des régions, un grand nombre soutiennent de façon directe ou indirecte l'engagement des jeunes à l'international. Les montants comme le nombre de jeunes soutenus sont difficiles à évaluer précisément (nombre important de dispositifs, difficulté à obtenir des données consolidées *etc.*), mais représentent probablement un poids considérable.

Typologie sommaire des financements des collectivités aux engagements citoyens des jeunes à l'international :

Les dispositifs de financement peuvent être liés à plusieurs objectifs de politique publique (jeunesse, action internationale, insertion, éducation, formation, politique de la ville *etc.*). Si ce constat traduit la richesse des apports des engagements volontaires à l'international aux politiques locales, il met aussi en lumière des enjeux de transversalité et d'articulation des dispositifs de financement pour les rendre plus lisibles et plus complémentaires au sein de la collectivité mais également entre les niveaux de collectivité.

Ces dispositifs de financements sont globalement encore peu connectés aux dispositifs/statuts nationaux ou européens de volontariat (VSI, SCI, SVE, JSI, VVV/SI). Dans la majorité des cas, les dispositifs s'apparentent à des bourses et ne prennent que peu en compte les enjeux liés à l'accompagnement des parcours et des missions.

La grande majorité des financements concerne les volontariats d'initiation et d'échange (VIEch) et plus précisément les chantiers de solidarité internationale ou les échanges de jeunes. Selon les régions, les VIEch représentent entre 60 % et 80 % des engagements volontaires (source : quatorze études régionales sur les volontariats internationaux d'échange et de solidarité, FV). En 2012, France Volontaires a recensé une trentaine de dispositifs locaux de financement des VIEch (non exhaustif).

Depuis quelques années, les collectivités (surtout les régions et les départements) prennent davantage en compte les engagements citoyens à l'international de longue durée. Cela s'explique bien entendu par l'émergence de nouveaux dispositifs/statuts (service civique et SVE) mais également par un souci de rapport coût/efficacité (possibilité de s'appuyer sur les financements complémentaires prévus dans les dispositifs nationaux/européens ; apports plus significatifs d'un volontariat long dans un parcours). On prendra pour exemple le *Pass volontariats* de la région PACA qui soutient financièrement les projets de volontariats en service civique et en SVE des jeunes et des associations.

De façon plus ponctuelle, on retiendra enfin les cofinancements des collectivités territoriales pour les VSI mobilisés dans le cadre des coopérations décentralisées (soit une centaine de volontaires par an environ, toutes associations d'envoi confondues). On notera que certaines collectivités comme la région Bretagne disposent d'un dispositif de soutien à l'engagement des jeunes dans le VSI.

Certaines collectivités territoriales ont placé l'engagement citoyen des jeunes au cœur de leur action internationale. L'objectif est à la fois de contribuer au rayonnement international de la collectivité, et de favoriser l'autonomie des jeunes :

- Les régions PACA, Lorraine et la Réunion ont été précurseurs, avec d'ambitieux programmes d'envoi de VSI dans leurs zones de coopération, menés en partenariat avec France Volontaires. Ces démarches reposent sur la création d'une offre de mission liée aux zones de coopération de la collectivité et à destination des jeunes du territoire. Dans le cas de la Réunion, cela représente quarante jeunes VSI par an pour un investissement de 850 000 euros en 2015 (1,2 millions d'euros en 2016). Ce type de programme a été valorisé et encouragé dans le rapport d'André LAIGNEL sur l'action extérieure des collectivités territoriales en 2013.
- Plus récemment, des collectivités ont développé des programmes d'échange de volontaires via le service civique (la région Bourgogne avec son programme d'échanges jeunes en service civique en lien avec ses coopérations au Chili et en Afrique du Sud ; la région Nord-Pas-de-Calais qui soutient l'envoi de quarante jeunes en service civique dans ses régions de coopération).
- Certaines collectivités ont quant à elle fait le pari de la complémentarité des dispositifs, dans un souci d'ouvrir les engagements à l'international à tous les profils de jeunes. On citera notamment la province Nord de Nouvelle-Calédonie qui s'appuie sur les chantiers de solidarité internationale, le service civique et le VSI pour l'envoi d'une centaine de jeunes par an, ou encore celui du département du Pas-de-Calais qui soutient l'engagement des jeunes dans le cadre des projets de partenariats locaux (chantiers de solidarité internationale et service civique).
- Dernier exemple, la région des Pays-de-la-Loire qui a mis en place dans le cadre du contrat État-région un fonds pour l'intégration des jeunes Ligériens dans les zones de

coopération des collectivités. Ce fonds permet de soutenir l'envoi de jeunes volontaires, ou l'accueil de jeunes du Sud, pour appuyer la mise en œuvre des projets de coopération décentralisée.

De façon plus spécifique, on soulignera les très importantes possibilités offertes aux collectivités ultra-marines, particulièrement les régions, qui ont la possibilité de mobiliser les financements européens Interreg VB pour développer d'ambitieux politiques de soutien à l'engagement volontaire des jeunes dans leurs zones de coopération régionale.

2.2.2 Les actions des régions

L'ARF a mis en place un observatoire de l'action des régions en matière de soutien à la mobilité européenne et internationale des jeunes, dont les principaux enseignements sont les suivants, pour l'année 2014 :

En lien avec un projet de coopération des régions, 1 510 jeunes ont bénéficié d'une aide pour leur mobilité internationale :

- 89 jeunes en service civique international ;
- 1 393 jeunes impliqués dans des projets de coopération soutenus par les régions (chantiers et échanges de jeunes) ;
- 28 jeunes en VSI cofinancés par les régions.

Hors projets de coopération, au total 124 460 jeunes ont bénéficié d'une aide régionale à la mobilité :

- 42 792 jeunes en mobilité collective sortante, dont 34 347 lycéens en séjours collectifs ;
- 81 668 jeunes en mobilité individuelle sortante, dont 397 en formation continue et 29 396 en stages professionnels (notamment étudiants).

Enfin, 211 jeunes en VIE sont soutenus par les régions.

Les budgets mobilisés par les régions sur ces thématiques sont de plus de 50 M€ pour la mobilité internationale sortante et de plus de 2,5 M€ pour la mobilité entrante (accueil de jeunes étrangers).

Certains interlocuteurs de la mission ont indiqué que ces politiques de soutien à la mobilité volontaire des jeunes étaient susceptibles d'être reconsidérées en 2016, dans le contexte créé par les prochaines élections régionales, la fusion de certaines régions et la réduction des dotations de l'État, malgré l'affirmation législative d'une certaine forme de compétence partagée en matière de jeunesse²².

²² Selon le 2^{ème} alinéa de l'article 104 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République : « Les politiques publiques en faveur de la jeunesse menées par l'État, les régions, les départements, les communes et les collectivités à statut particulier peuvent faire l'objet d'un débat au sein de la conférence territoriale de l'action publique mentionnée à l'article L. 1111-9-1. Ce débat porte notamment sur l'articulation et la coordination de ces politiques entre les différents niveaux de collectivités et l'État. »

2.3 Une gouvernance éclatée de la politique de soutien à l'engagement citoyen international des jeunes, en voie de structuration

L'inventaire des différentes instances chargées du suivi, de la coordination et de l'évaluation des dispositifs d'engagement citoyen international des jeunes permet de faire le constat d'une gouvernance éclatée de la politique publique de soutien à ces engagements. Une évolution est toutefois en cours avec la mise en place du comité permanent de la mobilité européenne et internationale des jeunes.

2.3.1 Auprès du ministère des affaires étrangères et du développement international

2.3.1.1 La commission du VSI

La commission du VSI est instituée par la loi n°2005-159 du 23 février 2005 relative au contrat de volontariat de solidarité internationale (article 8) et son décret d'application n°2005-600 du 27 mai 2005. Elle est composée à parité de six représentants de l'État²³ et de six représentants des associations de volontariat.

La commission :

- émet un avis sur le montant minimum et maximum des indemnités servies aux volontaires ;
- émet un avis sur les demandes d'agrément de toute association souhaitant faire appel au concours de VSI ;
- émet des avis ou des vœux sur toutes les questions relatives au VSI.

Plus largement, cette commission constitue un cadre de concertation privilégié entre pouvoirs publics et associations de volontariat. Elle se réunit deux fois par an en moyenne. Ces dernières années, la commission s'est mobilisée sur les évolutions à porter au dispositif pour relancer la dynamique du VSI. Des groupes de travail issus de la commission se sont réunis de manière régulière et ont produit des recommandations, notamment en matière d'évolution des textes légaux et réglementaires concernant le VSI.

2.3.1.2 Le conseil national du développement et de la solidarité internationale

Le conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) a été institué par le décret n°2013-1154 du 11 décembre 2013. Il a pour fonction de permettre une concertation régulière entre les différents acteurs du développement et de la solidarité internationale sur les objectifs et les orientations de la politique française de développement, sur la cohérence des politiques publiques en matière de développement et sur les moyens de l'aide publique au développement. Il a également vocation à promouvoir une articulation entre les espaces de concertation sectoriels existants et à encourager la réflexion collective sur des sujets d'intérêt partagé en matière de développement et de la solidarité internationale.

Présidé par la secrétaire d'État chargée du développement et de la francophonie, le CNDSI est composé de 54 membres répartis en 7 collèges représentant les parlementaires, les collectivités territoriales et les réseaux régionaux multi-acteurs, les organisations non

²³ Représentant les ministres des affaires étrangères, de l'intérieur, des affaires sociales, du travail et de la vie associative.

gouvernementales de solidarité internationale, les organisations syndicales, les représentants d'employeurs, les acteurs économiques intervenant dans le champ de la solidarité internationale, les organismes de recherche scientifique et de formation et d'un huitième collège de personnalités qualifiées étrangères.

Parmi les membres associatifs du CNDSI, on note la présence du CLONG Volontariat.

Lors de la réunion du CNDSI du 13 février 2015, un atelier a porté sur les engagements pour la jeunesse dans l'agenda de l'après 2015 ; la thématique du volontariat a été abordée dans ce cadre, en présence du délégué général de France Volontaires.

2.3.1.3 La commission nationale de la coopération décentralisée

La commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD), instituée par la loi²⁴, a vu sa composition modifiée à plusieurs reprises, en dernier lieu par le décret n° 2014-1403 du 25 novembre 2014. Elle réunit désormais, sous la présidence du Premier ministre ou du ministre des affaires étrangères (représenté par la secrétaire d'État chargée de la coopération et de la francophonie), quatorze représentants de l'État et quatorze représentants des collectivités territoriales avec voix délibérative, ainsi que quatre personnalités qualifiées et un représentant de l'AFD, dotés de voix consultatives.

La CNCD est le lieu de la coordination entre l'État et les collectivités territoriales, ainsi qu'entre les collectivités elles-mêmes, à propos des politiques de coopération décentralisée.

La CNCD a produit en 2015, dans le cadre de son groupe de travail « Jeunesses, mobilités et territoires »²⁵ un rapport de recommandations pour l'action extérieure des collectivités territoriales.

Au regard du thème ainsi traité, on peut s'étonner qu'aucun représentant du ministère chargé de la jeunesse ne participe aux travaux du CNCD.

2.3.2 Auprès des opérateurs

2.3.2.1 Le comité stratégique de l'Agence du service civique

L'article L. 120-2 du code du service national prévoit que : « *Le conseil d'administration est assisté d'un comité stratégique réunissant les partenaires du service civique et, en particulier, des représentants des structures d'accueil et des personnes volontaires. Ce comité stratégique est également composé de deux députés et de deux sénateurs, désignés par le président de leur assemblée respective. Le comité stratégique propose les orientations soumises au conseil d'administration et débat de toute question relative au développement du service civique.* »

Outre les parlementaires et les représentants des organismes d'accueil agréés et des personnes volontaires, le comité stratégique, présidé par le président de l'ASC, regroupe des

²⁴ Article L. 1115-6 du code général des collectivités territoriales.

²⁵ Présidé par M. Jean-Claude MAIRAL, conseiller municipal de Creuzier-le-Vieux (Allier).

représentants de l'État²⁶, ainsi que les membres du conseil d'administration (dont le MVJS et France Volontaires).

Le Comité stratégique propose les orientations soumises au conseil d'administration et débat de toute question relative au développement du service civique. Dans ce cadre, il a pour rôle de faire des recommandations sur la définition des orientations stratégiques et les missions prioritaires du service civique, sur la promotion et la valorisation du service civique auprès notamment des publics concernés, des organismes d'accueil et d'orientation des jeunes, des établissements d'enseignement et des branches professionnelles, sur l'égal accès des citoyens au service civique ainsi que sur les conditions permettant d'assurer la mixité sociale des bénéficiaires du service civique.

Il est saisi pour avis sur le rapport annuel d'activité et le programme annuel de travail de l'Agence.

2.3.2.2 Les comités de suivi des programmes JSI et VVV/SI

Pour chacun des programmes JSI et VVV/SI, il est constitué un comité de suivi paritaire entre les représentants des pouvoirs publics²⁷ et ceux des associations, qui émet après instruction (assurée paritairement par deux membres du comité) un avis consultatif sur chacun des projets, adressé au ministère des affaires étrangères qui décide des projets retenus.

2.3.2.3 Le comité national d'évaluation de l'agence Erasmus+ jeunesse et sport

Comme chaque agence nationale, l'agence française Erasmus+ jeunesse et sport s'est dotée d'un comité national d'évaluation, chargé de l'évaluation de la qualité des projets présentés.

Ce comité est composé du directeur et d'autres membres de l'agence française Erasmus+ jeunesse et sport, ainsi que du directeur de l'ASC. Il associe à titre consultatif la DJEPVA.

Plusieurs interlocuteurs rencontrés au cours de la mission ont regretté la disparition des comités régionaux du programme européen « Jeunesse en action » (PEJA), qui procédaient à une pré-instruction des projets présentés et permettaient une concertation locale. Selon ces interlocuteurs, ces comités auraient été remplacés par le recours à des experts, souhaité par la Commission européenne.

2.3.3 Le comité permanent de la mobilité européenne et internationale des jeunes et ses déclinaisons en région

2.3.3.1 Le comité permanent de la mobilité européenne et internationale des jeunes

Dans le cadre du plan priorité jeunesse du comité interministériel de la jeunesse, il a été installé en 2013 par les ministres chargés de la jeunesse et de l'enseignement supérieur un comité permanent de la mobilité européenne et internationale des jeunes, qui associe l'ensemble des acteurs de la mobilité, l'État²⁸ et ses opérateurs, les collectivités territoriales,

²⁶ MAEDI/DGM, CGET, directeur du service national au ministère de la défense, directeur général du Trésor, délégué général des outre-mer.

²⁷ Pour le programme JSI : MAEDI, MVJS, ministère de l'agriculture ; pour le programme VVV/SI : MAEDI, MVJS, CGET, ministère de la justice, ministère des droits des femmes.

²⁸ MVJS, MENESR, MAEDI, ministères de l'intérieur, de l'agriculture, du travail, des outre-mer.

les entreprises, les associations de jeunesse et d'éducation populaire, les organisations de jeunes et les bénéficiaires des programmes de mobilité.

Les opérateurs des programmes de volontariat (Agence du service civique, agence française Erasmus+ jeunesse et sport, France Volontaires, FONJEP, Business France...) sont présents à ce comité.

Depuis son installation, ce comité a produit des recommandations sur les axes suivants :

- faciliter l'accès des jeunes avec moins d'opportunités ;
- mieux connaître les bénéficiaires ;
- mettre en place des stratégies régionales ;
- rendre l'offre de mobilité plus lisible ;
- mieux reconnaître les acquis de l'expérience de mobilité ;
- mobiliser les entreprises ;
- accroître la sensibilisation par les pairs ;
- faciliter l'accès à la mobilité européenne et internationale des jeunes ultramarins.

On notera que ces thèmes recourent largement ceux de la présente évaluation, tout en portant sur un champ plus large, puisqu'ils concernent l'ensemble des mobilités des jeunes (loisir, éducation, travail...) et pas seulement le volontariat international.

Les évaluateurs ont pu assister aux travaux du comité permanent, lors de sa réunion du 9 septembre 2015.

2.3.3.2 Les comités régionaux de la mobilité européenne et internationale des jeunes

Afin de décliner au niveau régional l'action du comité permanent de la mobilité européenne et internationale des jeunes, une circulaire des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, du travail, de l'agriculture, de la ville et de la jeunesse, en date du 23 février 2015, demande aux préfets de région et aux recteurs de mettre en place, d'ici la fin du premier trimestre 2015, un comité régional de la mobilité européenne et internationale des jeunes (COREMOB), qu'ils présideront conjointement avec le président du conseil régional.

L'objet de ce comité, qui doit réunir l'ensemble des acteurs de la mobilité des jeunes, ainsi que les représentants des bénéficiaires, est de développer la coordination et la mise en réseau des parties prenantes.

Le secrétariat du comité est assuré par la DRJSCS, qui dispose d'un référent Europe et international.

Chaque comité régional dressera un diagnostic partagé de la situation et élaborera un plan triennal de développement de la mobilité, qui intégrera notamment les mesures prises par les contrats de ville au projet des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Au moment de la rédaction de ce rapport, onze COREMOB ont été effectivement installés et trois le seront d'ici la fin de l'année 2015. Ce déploiement laisse cependant encore apparaître des « manques » sur la carte des futures grandes régions : Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Île-de-France, ainsi que les régions d'Outre-mer.

Le président de l'ARF a indiqué qu'il eût été préférable d'attendre la mise en œuvre de la réforme territoriale, afin de constituer les COREMOB dans le cadre des futures grandes régions.

2.3.3.3 Les plateformes régionales de la mobilité européenne et internationale des jeunes

Un appel à projets du fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) a été lancé, afin de soutenir la mise en place de plateformes régionales de la mobilité européenne et internationale des jeunes, qui soient à même de porter les actions prioritaires définies par les comités régionaux.

L'appel à projets, lancé le 5 février 2015, prévoyait trois axes pour ces plateformes :

- informer les jeunes, les encadrants de jeunesse et les responsables ou élus de structures ;
- former les encadrants de jeunesse ;
- accompagner les jeunes.

Trente-deux projets ont été déposés, dont trente-et-un ont été déclarés éligibles et vingt financés, pour un budget total de 2,9 M€, en date du 11 juin 2015.

Tous les territoires de la carte régionale au 1^{er} janvier 2016 sont couverts par au moins une plateforme, à l'exception de la Guyane. Deux futures grandes régions disposent de deux plateformes : Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et Auvergne-Rhône-Alpes.

Plusieurs interlocuteurs rencontrés par la mission, tout en reconnaissant l'intérêt des plateformes, ont regretté que le lancement de l'appel à projets du FEJ ait précédé la publication de la circulaire « mobilité » et la mise en place des COREMOB.

Scénario d'évolution : Installer une gouvernance stratégique du volontariat international, aux plans national et régional.

2.3.4 Structurer la gouvernance d'ensemble du volontariat international

Le comité permanent de la mobilité européenne et internationale des jeunes et les COREMOB paraissent les instances adaptées pour élaborer des stratégies nationales et régionales en matière d'engagement citoyen international des jeunes, associant tous les acteurs concernés (État, collectivités territoriales, associations, entreprises...).

Préconisation 4 : Charger le comité permanent de la mobilité européenne et internationale des jeunes de proposer au comité interministériel de la jeunesse l'adoption d'une stratégie nationale en matière de volontariat international (priorités géographiques, thématiques et en termes de publics, volume d'envoi par dispositif, axes de communication...).

Préconisation 5 : Décliner au niveau de chaque région, dans le cadre du COREMOB, la stratégie nationale de développement du volontariat international des jeunes.

2.3.5 Procéder à quelques ajustements dans la composition et l'articulation des différentes instances de gouvernance, afin de favoriser une meilleure coopération des acteurs

Tout d'abord le paysage des instances de gouvernance pourrait être simplifié, en intégrant la commission du VSI comme sous-commission du CNDSI, afin de favoriser la prise en compte du volontariat international comme une composante de la politique de coopération et d'aide au développement. Ceci suppose une modification du décret n° 2005-600 du 27 mai 2005 et du décret n° 2013-1154 du 11 décembre 2013, sans qu'il soit nécessaire de modifier l'article 8 de la loi n° 2005-159 du 23 février 2005.

Préconisation 6 : Intégrer la commission du VSI en tant que sous-commission du CNDSI.

Par ailleurs, une meilleure liaison doit être trouvée entre les problématiques de la coopération décentralisée, traitées par la CNCD, et celles de la mobilité européenne et internationale des jeunes, traitées par le comité permanent issu du comité interministériel de la jeunesse.

Préconisation 7 : Prévoir la présence d'un représentant du ministère chargé de la jeunesse au sein du CNCD, afin d'assurer la liaison avec les travaux du comité permanent de la mobilité européenne et internationale des jeunes.

Il importe également que les représentants du MAEDI et des associations qui lui sont liées participent aux travaux des COREMOB, de même que le monde de l'entreprise.

Préconisation 8 : S'assurer de la présence des nouveaux conseillers diplomatiques en région, des réseaux régionaux multi acteurs, ainsi que de représentants de France Volontaires, dans la composition des COREMOB.

Préconisation 9 : Faire entrer le monde de l'entreprise dans les COREMOB.

Enfin, on notera que la mesure 22 décidée dans le cadre de la revue des missions de l'État, pilotée par les services du Premier ministre, prévoit la constitution dans chaque région d'une conférence régionale de la jeunesse visant à préparer une stratégie régionale et à favoriser le dialogue entre tous les acteurs concernés : l'État, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, les associations et les organisations de jeunes ainsi que les acteurs de la recherche. Le fonctionnement des COREMOB doit s'articuler avec cette nouvelle instance.

Préconisation 10 : Prévoir l'intégration des COREMOB, en tant que commission, au sein des futures conférences régionales de la jeunesse.

3 LE FINANCEMENT DES DISPOSITIFS DE VOLONTARIAT PRESENTE DE NOMBREUSES DISPARITES

3.1 Le financement des missions de service civique à l'international

Tous les chiffres mentionnés dans cette sous-partie ont pour source l'ASC et sont en valeur 2015.

3.1.1 Le coût pour l'ASC

3.1.1.1 Décomposition du coût de la mission

Le financement des missions de service civique à l'international est très proche de celui des missions se déroulant sur le territoire national.

Il se décompose en :

- une indemnité brute versée au volontaire par l'Agence de service et de paiement (ASP) de 507,20 €/mois ; cette indemnité peut être majorée de 115,46 € en fonction de critères sociaux²⁹ ;
- la prise en charge de la cotisation retraite des volontaires à hauteur de 88,51 €/mois (portés à 108,65 €/mois pour les bénéficiaires de l'indemnité majorée) ;
- une subvention forfaitaire de 107,73 €/mois à l'organisme agréé, au titre de la protection sociale, à charge pour celui-ci de souscrire un contrat prévoyant le remboursement des soins, le rapatriement et la responsabilité civile du volontaire ;
- une subvention forfaitaire de 100 €/mois à l'organisme agréé, au titre du tutorat du volontaire ;
- une subvention forfaitaire de 100 € par volontaire à l'organisme agréé, pour la formation au départ et la formation civique et citoyenne.

Enfin, une indemnité complémentaire forfaitaire en fonction des pays peut également être versée³⁰.

Au total, hors indemnité complémentaire forfaitaire, le coût pour l'ASC d'un mois volontaire à l'international est de 803,44 €/mois, portés à 943,42 €/mois en cas d'indemnité majorée sur critères sociaux. Ainsi, pour une mission de douze mois à l'étranger, le coût pour l'ASC est de 9 741,28 € (portés à 11 421,04 € en cas de majoration sur critères sociaux).

3.1.1.2 Évaluation du budget mobilisé

En retenant une durée moyenne de neuf mois pour les missions de service civique à l'international et un effectif de 560 volontaires en 2014, on peut estimer à 4,3 M€ le budget annuel mobilisé par l'ASC pour les missions à l'étranger.

²⁹ Critères sociaux : être au RSA, vivre avec ses parents au RSA ou bénéficiaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5^{ème} au 6^{ème} échelon.

³⁰ Cf. l'arrêté du 26 septembre 2011 relatif aux indemnités dues aux personnes volontaires effectuant leur mission de service civique à l'étranger NOR: MENV1114340A.

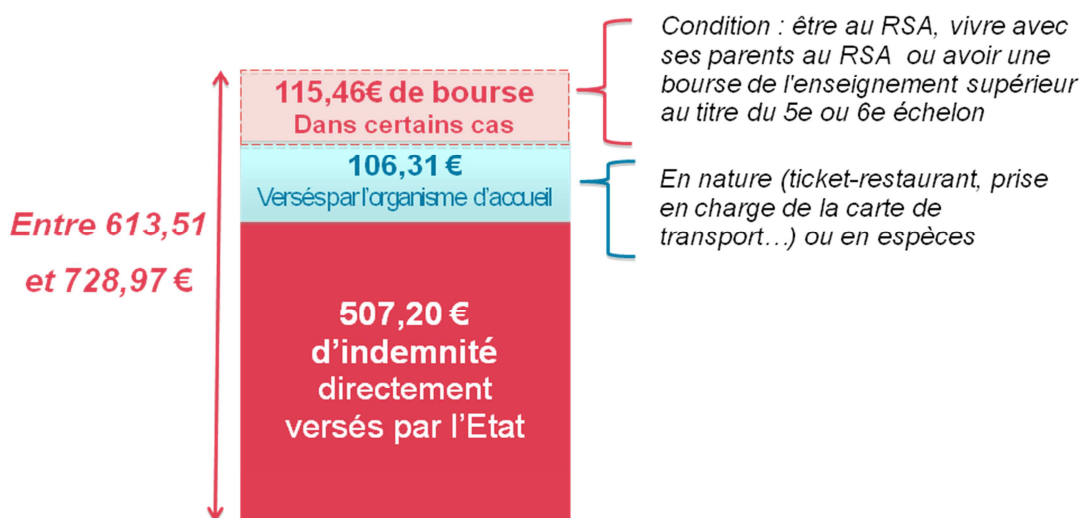
3.1.2 Le coût pour l'organisme agréé

L'organisme agréé :

- verse au volontaire une indemnité de 106,31 €/mois, en nature ou en espèces ;
- souscrit un contrat d'assurance couvrant le remboursement des soins, le rapatriement et la responsabilité civile (et perçoit à ce titre une subvention forfaitaire de 107,73 €/mois) ;
- assure le tutorat et l'accompagnement du volontaire et perçoit à ce titre une subvention forfaitaire de 100 €/mois ;
- assure la formation au départ et la formation civique et citoyenne du volontaire et perçoit à ce titre une subvention forfaitaire de 100 €/volontaire ;
- peut prendre en charge tout ou partie des frais de transport et d'hébergement du volontaire.

3.1.3 L'indemnisation du volontaire

Hors indemnité complémentaire et aide au transport et à l'hébergement, le volontaire du service civique à l'étranger perçoit une indemnité s'établissant comme suit :



Source : ASC.

3.2 Le financement des missions de VSI

3.2.1 Le coût pour l'État

3.2.1.1 Décomposition du coût par mission

Tous les chiffres mentionnés dans ce paragraphe ont pour source la DGM/CIV et le FONJEP et sont en valeur 2015.

L'État prend en charge, pour les seules missions durant plus d'un an :

- une subvention forfaitaire à l'association agréée de 75 €/mois au titre de la gestion et du tutorat du volontaire ;

- la couverture sociale du volontaire auprès de la Caisse des Français de l'étranger (CFE) à hauteur de 272 €/mois, laissant à la charge de l'association un complément de 89 €/mois ;
- une subvention à l'association de 780 €/volontaire au titre de la formation ;
- une subvention à l'association de 358 €/volontaire au titre de l'appui au retour ;
- une prime d'insertion d'un montant de 2 001 € au volontaire qui, à la fin de sa mission, ne remplit pas les conditions d'attribution du RSA et est inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ;
- une indemnité de réinstallation d'un montant de 3 700 € au volontaire dont la mission a duré vingt-quatre mois au moins.

Le coût du mois volontaire pour l'État est donc de 347 €/mois. Pour une mission de douze mois, le coût pour l'État est de 5 302 € (7 303 € en cas de versement d'une prime d'insertion). Pour une mission de vingt-quatre mois, le coût pour l'État est de 13 166 € (15 167 € en cas de versement d'une prime d'insertion), soit un montant annuel de 6 583 € (7 583 € en cas de versement d'une prime d'insertion).

3.2.1.2 Budget total mobilisé

Le budget total consacré par la DGM/CIV au financement du VSI est en diminution constante depuis 2010, la baisse atteignant 28,3 % sur la période 2010-2014.

Cette évolution peut être mise en relation avec la diminution des départs en VSI sur la période (-14,1 %).

Budget annuel consacré au VSI par la DGM/CIV (en euros)

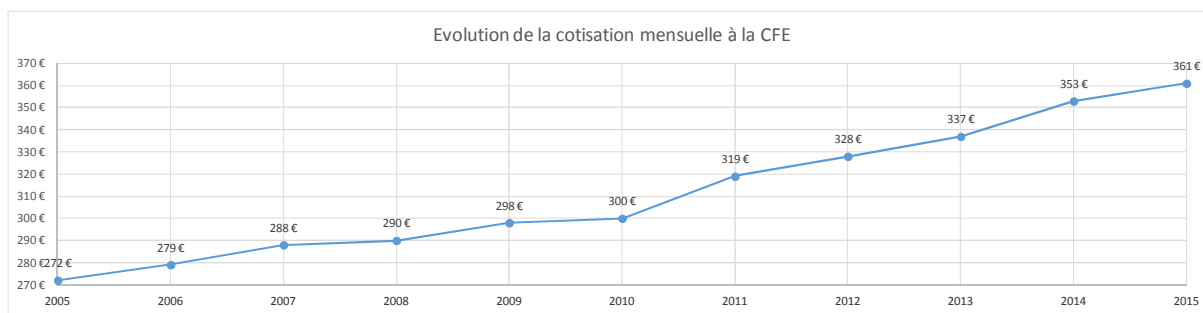
	2010	2011	2012	2013	2014
France Volontaires	6 912 467	5 752 401	5 008 850	5 008 000	4 200 000
Associations agréées	7 762 882	7 329 895	7 057 840	6 637 000	6 316 373
Total	14 675 349	13 082 296	12 066 690	11 645 000	10 516 373

3.2.2 Le coût pour l'association agréée et ses partenaires

L'association agréée, avec le soutien de ses partenaires, prend en charge :

- l'indemnisation du volontaire, d'un minimum de 100 €/mois et dont le maximum est de 813,07 €/mois, auquel s'ajoute le montant de l'indemnité supplémentaire fixée par pays par un arrêté conjoint du MAEDI et du ministre de l'économie (au 01/01/2015, de 769,66 €/mois à Maurice à 2 990,14 €/mois en Angola) ;
- le coût non pris en charge par l'État de la protection sociale auprès de la CFE, à hauteur de 89 €/mois ;
- tout ou partie des frais de transport et d'hébergement du volontaire ;
- la formation au départ et au retour et perçoit à ce titre des subventions de respectivement 780 € et 358 €/volontaire ;
- la gestion et le tutorat du volontaire et perçoit à ce titre une subvention de 75 €/mois.

L'existence d'un « reste à payer » relatif à la protection sociale est due à la forte progression du coût de la cotisation due à la CFE depuis 2005, particulièrement au titre de la retraite, qui n'a pas été accompagnée par une revalorisation de la contribution de l'État, laissant un montant croissant à la charge des associations.



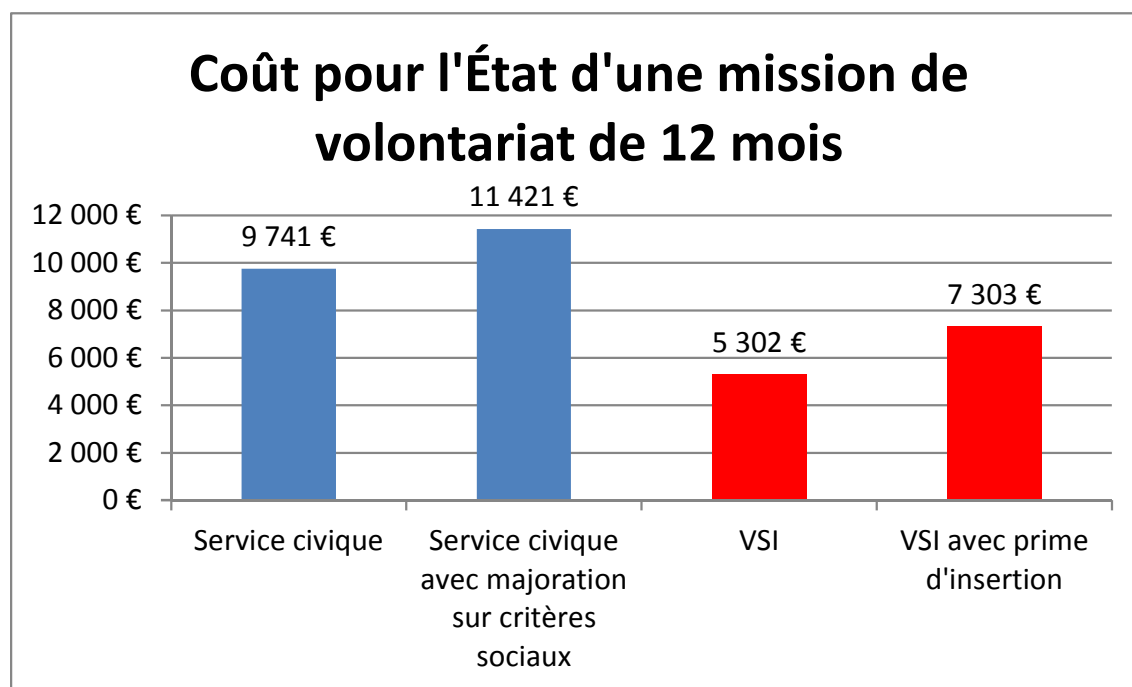
Source : DGM/CIV

3.2.3 L'indemnisation du volontaire

Comme indiqué aux paragraphes précédents, l'indemnisation du volontaire est d'un montant très variable et peut être complétée en fin de mission par une prime d'insertion et une indemnité de réinstallation.

3.3 Comparaison entre le financement d'une mission de VSI et de service civique

Il apparaît que les missions de service civique à l'international sont sensiblement mieux financées par l'État que les missions de VSI, comme l'établit le graphique suivant :



Ainsi, hors critères sociaux, le coût pour l'État d'une mission de service civique à l'international est supérieur de 83 % à celui d'une mission de VSI, ce qui allège d'autant la charge pour l'organisme d'envoi et ses partenaires.

Dans le détail, la logique des deux systèmes est assez différente :

- le service civique finance prioritairement le volontaire, avec le versement direct de son indemnité, alors que le VSI est centré sur l'association ;

- le financement du tutorat par l'association est plus favorable pour le service civique que pour le VSI (100 €/mois contre 75 €/mois) ;
- à l'inverse, la formation du VSI est mieux prise en charge par l'État (780 € et 358 €/volontaire pour, respectivement, la formation au départ et au retour) que celle du service civique (100 €/volontaire au départ et rien au retour) ;
- la cotisation retraite des VSI, via la CFE (277 € par mois, dont 89 € à la charge de l'association) est beaucoup plus onéreuse que celle des volontaires du service civique via le Fonds de solidarité vieillesse (88,51 € à 108,65 € par mois, entièrement pris en charge par l'État).

3.4 Le financement du service volontaire européen

Tous les chiffres mentionnés dans cette sous-partie ont pour source l'agence française du programme Erasmus+ jeunesse et sport et sont en valeur 2015, sauf autre mention.

3.4.1 La décomposition du coût du SVE

Financement des missions de SVE		
	Missions de moins de 2 mois	Missions de 2 à 12 mois
Voyage	180 à 1100 € par volontaire selon la distance	180 à 1100 € par volontaire selon la distance
Coûts d'activité	15 à 21 € par jour et par volontaire selon pays	440 à 630 € par mois et par volontaire selon pays
Soutien individuel ("argent de poche" du volontaire)	2 à 5 € par jour et par volontaire selon pays	55 à 145 € par mois et par volontaire selon pays
Soutien linguistique		150 € par volontaire
Besoins spécifiques liés au handicap	prise en charge à 100%	prise en charge à 100%
Coûts exceptionnels (visa, vaccinations, visite de planification préalable, tutorat renforcé...)	selon motivation demande de subvention	selon motivation demande de subvention

Source : fiche d'aide à la lecture du guide du programme Erasmus+ 2015

Il convient de noter que, à la différence des dispositifs français de volontariat, il n'est prévu aucune couverture retraite pour les jeunes volontaires du SVE. La protection sociale des volontaires est assurée par la production d'une carte européenne d'assurance maladie, ainsi que par une assurance complémentaire SVE, fournie par la Commission européenne.

On observe également qu'il n'est pas prévu de financement spécifique pour la formation (autre que linguistique), non plus que pour l'évaluation en fin de mission.

3.4.2 Budget mobilisé par l'agence française

Budget mis à la disposition de l'agence française par la Commission européenne (en euros)

	2010	2011	2012	2013	2014
Montant	3 550 234	3 922 368	4 605 739	5 408 830	4 072 869

Source : agence française du programme Erasmus+ jeunesse et sport

3.5 Le financement des programmes JSI et VVV/SI

Les budgets consacrés par la DGM/CIV, via le FONJEP, aux programmes JSI et VVV/SI s'établissent comme suit :

Budget annuel consacré aux programmes JSI et VVV/SI par la DGM/CIV (en euros)

	2010	2011	2012	2013	2014
Montant	800 000	700 000	700 000	650 000	600 000

Source : DGM/CIV

On constate une baisse de 25 % sur la période 2010-2014.

3.6 Des dispositifs à adapter et harmoniser

Au regard des finalités propres à chacun des dispositifs examinés, les évaluateurs ne proposent pas leur fusion dans un instrument unique.

Les rapporteurs écartent également certaines pistes :

- la reconnaissance par l'État de missions de VSI d'une durée inférieure à douze mois n'apparaît pas opportune, ni souhaitée par les associations dans leur ensemble, dans la mesure où l'envoi et l'accueil d'un volontaire de solidarité internationale constituent un lourd investissement, qui ne se justifierait pas pour des missions dont la durée sur le terrain serait très brève, compte tenu des temps nécessaires pour la préparation au départ et au retour ;
- le relèvement au-delà de 25 ans de la limite d'âge de l'engagement de service civique pour les missions à international ne se justifie pas plus : d'une part, il existe déjà, dans le code du service national, sous le nom de volontariat associatif, un dispositif d'engagement ouvert aux personnes de plus de 25 ans ; d'autre part, l'objectif de l'universalisation du service civique pour les jeunes, quel que soit leur niveau de qualification, paraît plus prioritaire que celui d'une extension de la tranche d'âge du service civique.

Cependant, quelques adaptations et harmonisations sont à envisager, pour permettre un développement équilibré et durable de l'engagement citoyen international des jeunes.

Scénario d'évolution : Adapter et harmoniser les conditions de financement des différentes formes de volontariat international.

3.6.1 Revaloriser les conditions de soutien du VSI par l'État

Comme on l'a vu, le financement des missions de VSI par l'État est largement inférieur à celui des missions de service civique. Cette situation appelle un rééquilibrage, qui pourrait notamment passer par une diminution du coût de la couverture sociale des VSI.

Pour ce faire, il serait nécessaire de modifier l'article 5 de la loi n° 2005-159 du 23 février 2005, ainsi que l'article 12 du décret n° 2005-600 du 27 mai 2005, qui prévoit l'affiliation obligatoire des VSI à la Caisse des Français de l'étranger et à l'assurance volontaire vieillesse prévue à l'article L. 742-1 du code de la sécurité sociale, pour leur substituer l'application des articles L. 120-27 et L. 120-28 du code du service national, qui prévoient la couverture sociale des volontaires du service civique à l'étranger dans des conditions équivalentes à celles du régime général de la sécurité sociale, majorées par une couverture complémentaire, et l'abondement de leur couverture retraite par le fonds de solidarité vieillesse.

Préconisation 11 : Aligner les conditions et le coût de la couverture sociale des VSI sur celle des engagés du service civique.

3.6.2 Mieux prendre en compte la formation des volontaires du SCI

Le soutien à la formation du volontaire est moindre dans le cadre du SCI que dans celui du VSI.

Il conviendrait donc de modifier l'article R. 121-47-1 du code du service national, relatif à l'aide à la formation des engagés du service civique, pour améliorer les exigences et le niveau de prise en charge de cette formation, pour les missions se déroulant à l'étranger.

Préconisation 12 : Renforcer les exigences et améliorer la prise en charge par l'État de la formation des engagés du service civique qui accomplissent leur mission à l'étranger.

3.6.3 Réfléchir à une modulation géographique du financement du SCI

Actuellement, le financement des missions du SCI est uniforme pour l'ensemble des destinations et proche de celui des missions de service civique en France.

Lors des auditions, il a été signalé à la mission que l'indemnité servie au volontaire pouvait, dans certains pays, représenter plusieurs fois le montant du salaire minimum local.

Préconisation 13 : Conduire une réflexion sur une géographisation (ou plafonnement) de l'indemnité de service civique, dans les pays où elle dépasse le salaire moyen, pour créer un fonds dédié aux activités de formation, de suivi et d'aide au retour des volontaires.

3.6.4 Rapprocher les programmes JSI et VVV/SI

Il paraît peu efficient, en matière de lisibilité et de coûts de gestion, de maintenir deux programmes distincts de soutien aux projets de solidarité internationale pour les jeunes, mobilisant des effectifs (1 000 jeunes par an) et des montants budgétaires (600 000 €) limités.

Par ailleurs, certains interlocuteurs rencontrés par la mission d'évaluation jugent stigmatisante et quelque peu arbitraire l'existence d'un programme réservé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Préconisation 14 : Regrouper en un seul dispositif les programmes JSI et VVV/SI pour éviter les aspects stigmatisants et encourager la mixité sociale des groupes. Favoriser la montée en puissance de ce dispositif.

4 L'ACCESSIBILITE AU VOLONTARIAT INTERNATIONAL RESTE LIMITEE ET SELECTIVE, AUSSI IMPORTE-T-IL DE L'OUVRIR A UN PUBLIC PLUS LARGE ET PLUS DIVERS

Une enquête de la SOFRES réalisée en 2013 pour France Volontaires révélait que 75 % des jeunes se déclaraient intéressés par le volontariat solidaire à l'étranger. Selon l'enquête de BVA d'octobre 2015 pour le SGMAP, ce désir reste significatif même dans le public qui est plutôt mal informé et largement exclu du dispositif.

Or, très peu de jeunes s'y engagent réellement et ils sont loin de représenter la diversité du public jeune de notre pays (1). Pour accroître leur nombre tout en diversifiant les profils (2), il convient d'identifier et de réduire de nombreux freins existant aujourd'hui (3), d'établir des liens entre l'engagement citoyen et les perspectives de formation (4) et de se donner les moyens d'assurer la qualité et le suivi des missions (5).

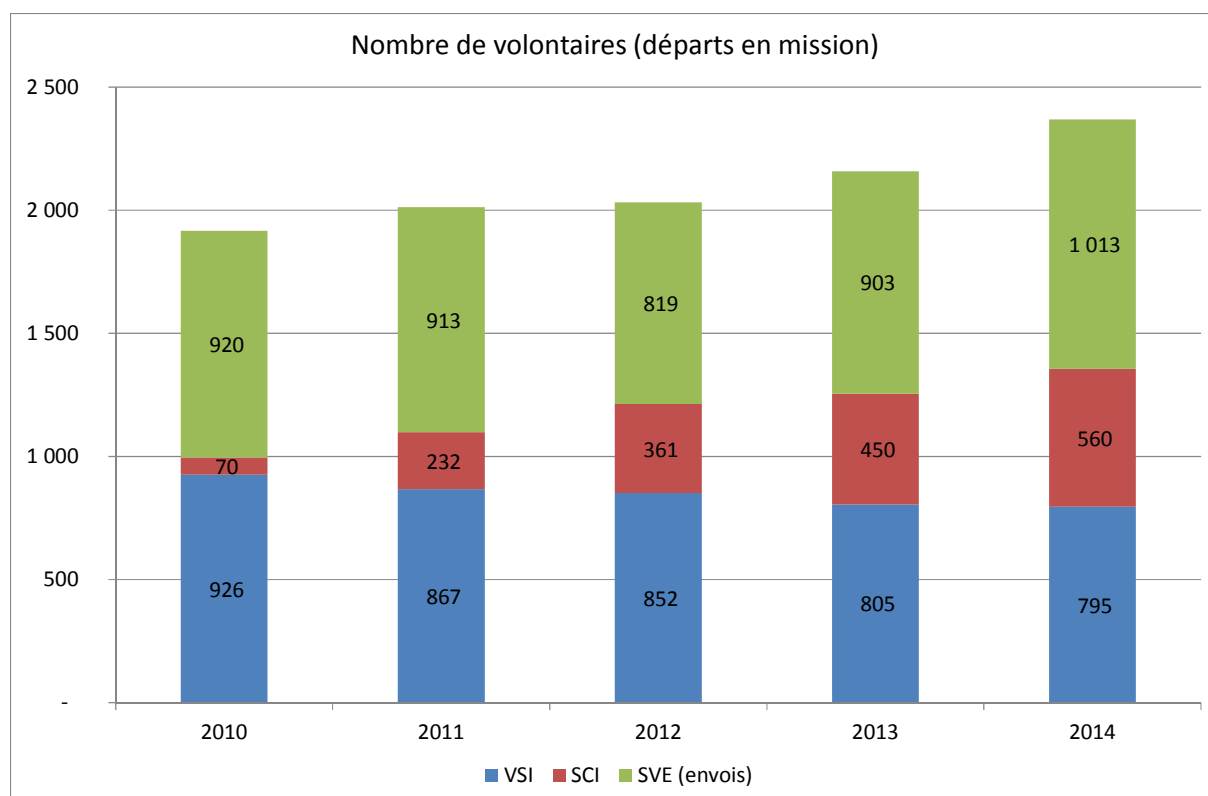
4.1 Des participants en nombre modeste et dont les caractéristiques sont éloignées de celles d'une génération

4.1.1 Le nombre de participants

4.1.1.1 Les dispositifs de volontariat

Afin de disposer d'une base de comparaison homogène entre les dispositifs, il est présenté un décompte par nombre de volontaires partant en mission une année donnée³¹.

³¹ Cette comptabilisation des départs évite les effets de « double compte » qui se présentent lorsqu'une mission se déroule sur plusieurs années civiles et apparaît donc à plusieurs reprises dans les effectifs annuels de volontaires.



Sources : MAEDI/DGM, ASC, INJEP

On constate une progression globale de l'envoi de volontaires entre 2010 et 2014 (de 1 916 à 2 368 départs en mission, soit +23,6 %), malgré l'érosion continue des départs en VSI (-14 %), cette dernière étant compensée par le développement rapide des missions de service civique (+700 %) et une progression plus modeste du SVE (+10 %).

On rappelle toutefois (cf. 2.1.1.3) que la baisse des envois en mission de VSI entre 2010 et 2014 est beaucoup plus forte pour France Volontaires (-50,3 %) que pour les autres associations agréées (-7,1 %).

Il est également intéressant de noter que le SVE est devenu depuis 2013 la source la plus importante de départs en volontariat international, devant le VSI.

En tout état de cause, le nombre de jeunes partant pour une mission de volontariat international dans un cadre formalisé reste marginal au regard de l'effectif d'une génération (il est d'environ 0,3 % d'une génération en 2014).

À titre de comparaison, les effectifs de volontaires internationaux mobilisés par Business France en 2014 (VIE et VIA) s'élevaient à 8 480 en 2014, soit trois fois et demi l'effectif des volontaires de solidarité.

À l'horizon 2017, les effectifs de départs en service civique à l'international devraient encore fortement progresser sous l'effet de l'universalisation du service civique. Si l'on suppose que la proportion des missions à l'international reste ce qu'elle est aujourd'hui, ce sont plus de 2 700 volontaires du service civique qui devraient partir annuellement à l'étranger (+386 % par rapport aux effectifs actuels).

À cette échéance, les départs en SVE devraient également augmenter, sous l'effet de la montée en puissance du programme Erasmus+.

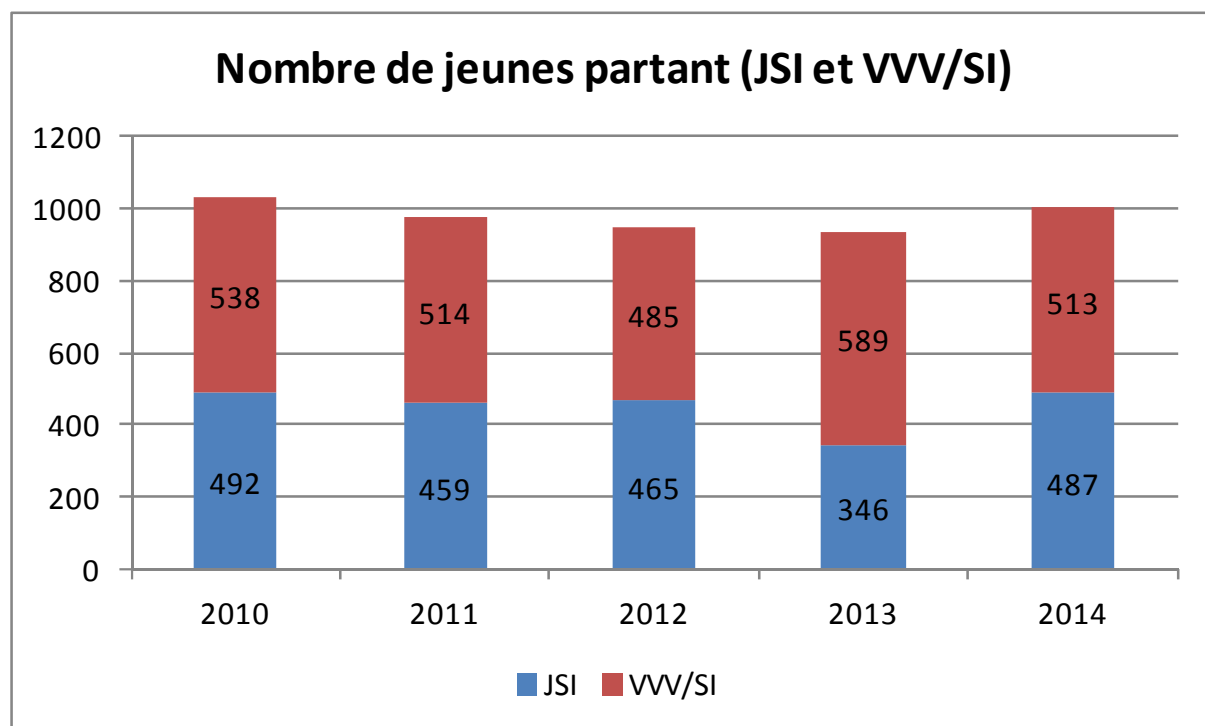
S'agissant du VSI, l'inversion de la tendance négative sur les effectifs constatée ces dernières années suppose une action sur les facteurs à l'origine de cette évolution : diminution des crédits ministériels de 28,3 % entre 2010 et 2014, accroissement du reste à payer par les associations, retrait des acteurs de l'action humanitaire et recentrage de France Volontaires sur sa mission de plateforme de l'engagement international.

Le risque est donc réel, dans les prochaines années, d'une « marginalisation », au moins quantitative, des départs en VSI, par rapport aux autres formes de volontariat international de solidarité.

Pour mémoire, on notera l'existence du volontariat de la Francophonie, géré par l'Organisation internationale de la Francophonie, qui mobilise actuellement 57 volontaires (toutes nationalités confondues).

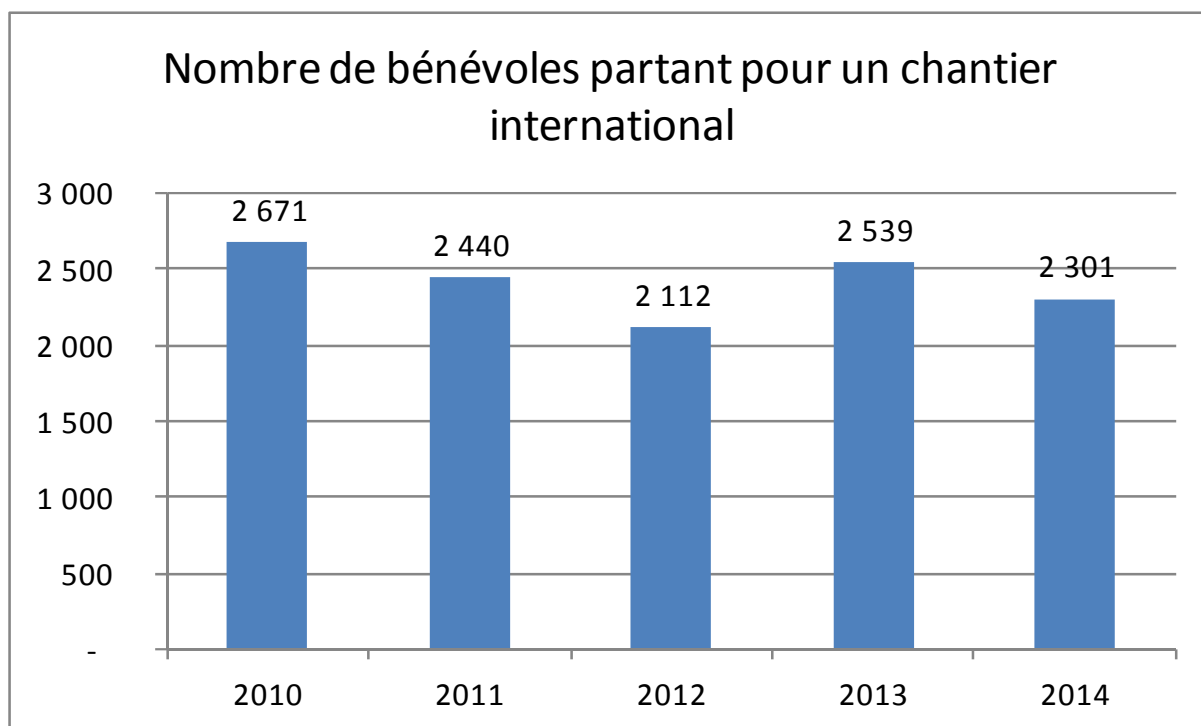
4.1.1.2 Les engagements de courte durée

Concernant les programmes JSI et VVV/SI, le nombre de départs de jeunes, qui a connu un certain fléchissement entre 2010 et 2013, s'établit à nouveau à 1 000 en 2014.



Source : FONJEP

S'agissant des chantiers de bénévoles internationaux, les effectifs de volontaires mobilisés sont orientés à la baisse depuis 2010, avec une exception en 2013.



Source : Cotravaux/Observo

Il convient de signaler enfin l'action des Scouts et Guides de France qui ont envoyé 1 116 jeunes à l'étranger sur des missions de solidarité internationale (dont dix JSI). La plupart de ces jeunes montent eux-mêmes leurs projets (qui sont collectifs) et en organisent le financement en conjuguant des apports aussi divers que les aides des collectivités territoriales, le soutien d'Erasmus+, un don du Rotary club ou la recherche de financement participatif (*crowdfunding*).

Plus de 2 000 jeunes participent par ailleurs à des rencontres, essentiellement en Europe et au Maghreb.

4.1.2 L'âge des participants

4.1.2.1 Les dispositifs de volontariat

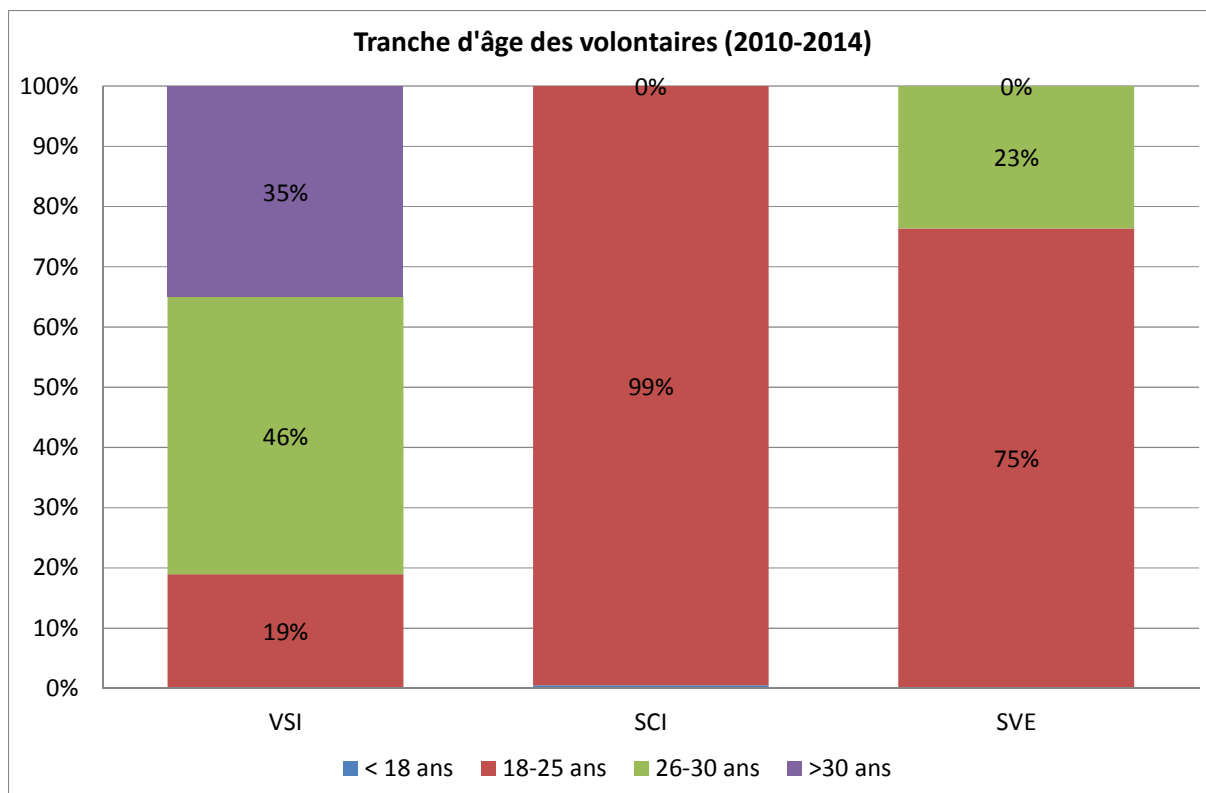
Le graphique ci-après retrace la répartition en tranches d'âges des volontaires des dispositifs VSI, SCI et SVE.

On constate que la présence de volontaires mineurs est marginale (moins de 1 %), même pour les dispositifs SCI et SVE où elle est théoriquement autorisée.

La tranche d'âge 18-25 ans concentre la quasi-totalité des volontaires du service civique et une large majorité (75 %) de ceux du SVE ; par contre, elle est très minoritaire pour le VSI (19 %).

Les jeunes volontaires de 26 à 30 ans constituent la tranche d'âge la mieux représentée dans le VSI (46 %) et une part significative des volontaires du SVE (23 %).

Enfin, 35 % des volontaires du VSI ont plus de 30 ans et n'appartiennent donc pas à la catégorie des « jeunes » au sens des politiques de jeunesse.



Sources : MAEDI/DGM, ASC, INJEP

4.1.2.2 Les engagements de courte durée

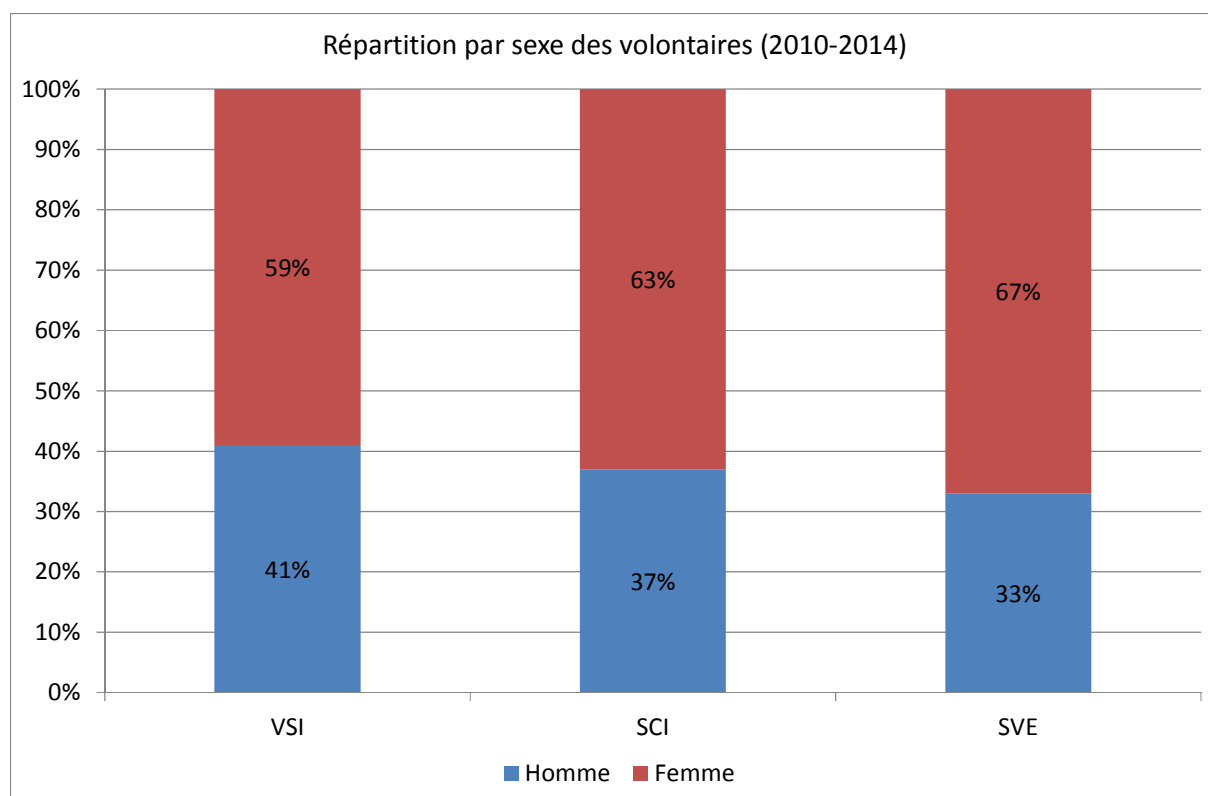
Le profil des jeunes participant aux programmes JSI et VVV/SI n'est pas connu individuellement, mais on peut rappeler que ceux-ci s'adressent aux groupes de jeunes de 15 à 25 ans.

S'agissant des chantiers de bénévoles internationaux, l'âge des participants s'échelonne de moins de 14 ans à plus de 50 ans ; en 2014, 65 % des bénévoles appartiennent à la tranche d'âge 18-24 ans. Les jeunes mineurs représentent 13 % des participants.

4.1.3 La répartition par sexe des participants

Pour les dispositifs VSI, SCI et SVE³², entre 2010 et 2014, les femmes sont majoritaires, cette surreprésentation étant particulièrement marquée pour le SVE (67 % de femmes).

³² Les données par sexe ne sont pas disponibles pour les programmes JSI et VVV/SI, étant rappelé que les notes techniques relatives à ces programmes recommandent la mixité des groupes.



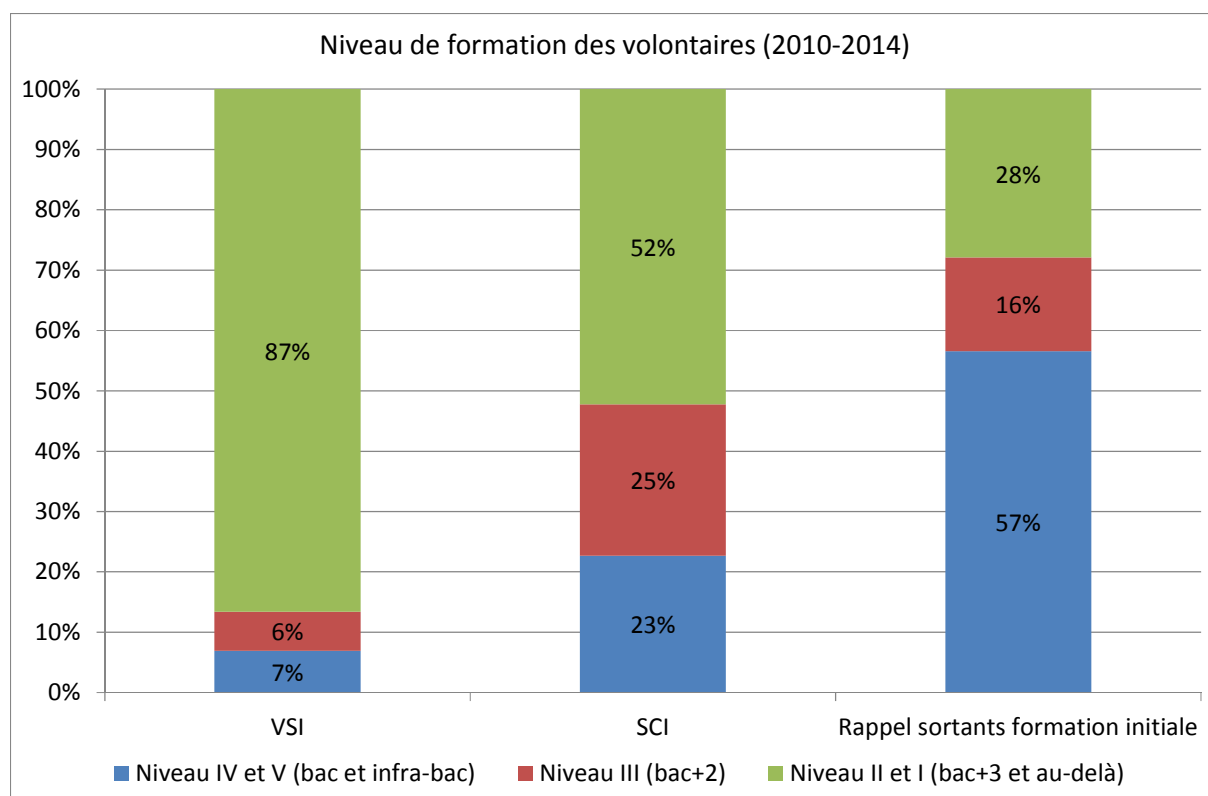
Sources : MAEDI/DGM, ASC, INJEP

Pour les chantiers de bénévoles internationaux, les femmes sont également majoritaires, à hauteur de 60 % des participants.

Les volontaires internationaux mobilisés par Business France constituent une exception à cette prépondérance féminine : les hommes y représentent 65 % des effectifs.

4.1.4 Le niveau de formation des volontaires

Les données relatives au niveau de formation des volontaires, synthétisées dans le graphique ci-après, ne sont disponibles que pour le VSI et le SCI. Figure également, à titre de référence, le niveau de formation des sortants de formation initiale pour les années 2010 à 2012 (source MENESR/DEPP).



Sources : MAEDI/DGM, ASC, MENESR/DEPP

On constate que les diplômés de niveau II et I sont très fortement surreprésentés dans les deux dispositifs de volontariat à l'international, particulièrement le VSI (87 % pour une référence à 28 %).

Les diplômés de niveau III sont quant à eux surreprésentés pour le SCI (25 % pour une référence à 16 %) et sous-représentés pour le VSI (6 %).

Enfin, les niveaux IV et V de formation sont très minoritaires pour le VSI (7 %), un peu moins pour le SCI (23 %), qui reste toutefois loin de la valeur de référence (57 %).

Il faut souligner que cette tendance à la surreprésentation des niveaux de formation élevés a largement augmenté depuis une vingtaine d'années : selon le CLONG Volontariat 25 % des volontaires étaient diplômés à bac+5 et plus en 1996, 41 % en 2007, à comparer avec un taux de 61 % en 2014.

Concernant le SVE, on notera cependant que 32 % des envois sont des missions de courte durée, destinées aux JAMO.

4.2 Accroître le nombre et diversifier les profils des volontaires internationaux de solidarité

L'engagement citoyen à l'international des Français, sans distinction d'âge, concerne 4 000 personnes³³. Le détail en 2013 se répartit ainsi : 2 301 VSI, 759 SCI, 902 SVE³⁴. Comme 35 %

³³ Discours du 13 février 2015 de Mme Annick Girardin, secrétaire d'État au développement et à la francophonie.

³⁴ Les chiffres présentés ici concernent les volontaires comptabilisés dans l'année et non le nombre de départs en volontariat comme au 4.1, ce qui explique les différences d'effectifs.

seulement des VSI ont plus de 30 ans, on peut considérer que 3 500 jeunes sont concernés chaque année.

Bien que ne pouvant être comptabilisés dans le périmètre strict du volontariat de solidarité, d'autres jeunes s'engagent à l'international sur de courtes durées : les JSI et VVV/SI (environ 1 000) et les bénévoles sur des chantiers internationaux (environ 2 500 mais il est difficile dans ce dernier cas de préciser le pourcentage de jeunes, qui sont très largement majoritaires).

Les missions et leurs durées sont très diverses mais on peut dire qu'au total, toutes catégories confondues, les jeunes Français qui s'engagent dans une démarche de solidarité représentent environ 7 000 personnes par an. Cet effectif représente moins de 1 % d'une génération (environ 800 000 personnes) et reste donc marginal à l'échelle de la population française.

4.2.1 Le volume de volontaires à l'international est en croissance mais de manière inégale selon les dispositifs et pour des missions de plus en plus définies sur des profils professionnels

On enregistre ces dernières années une diminution du nombre de VSI. En 2008, on dénombrait 2 627 volontaires (dont 525 de 18 à 25 ans) contre 2 143 en 2013 (dont 407 de 18 à 25 ans), soit une baisse de 18%. En revanche, le service civique se développe fortement à l'international, même si cela représente seulement 2 % des missions attribuées par l'ASC.

Les VSI font bien davantage de missions à dimension professionnelle que les Volontaires du progrès dont ils ont pris la suite, lesquels étaient orientés davantage vers l'humanitaire, ce qui explique en partie l'évolution du niveau de formation requis. En consultant les offres de mission disponibles sur le site de France Volontaires, on constate qu'elles demandent pour la plupart un niveau de qualification élevé et une expérience préalable, s'apparentant ainsi à des offres d'emplois.

La situation est différente pour le service civique, même si l'ASC a dû « recadrer » certaines associations qui ne demandaient que des bac+5 et des diplômés de grandes écoles.

4.2.2 La demande sociale existe pourtant...

Il existe un réel désir d'engagement : un sondage de 2013³⁵ montrait une forte progression du pourcentage de Français prêts à s'engager dans un volontariat international (69 % contre 42 % en 2010), en particulier dans la tranche d'âge 18-24 ans (75 %). Les sondés déclaraient dans une très forte majorité (86 %) qu'ils approuveraient et soutiendraient un proche désireux de s'y engager.

L'enquête BVA d'octobre 2015 pour le SGMAP montre de surcroît que le désir d'engagement reste significatif, même dans le public jusqu'ici défavorisé pour l'accès à l'international. En effet, 44 % des jeunes ayant une formation inférieure ou égale au bac et 39 % des bac+1 et bac+2 se déclarent intéressés par un séjour de volontariat à l'étranger.

De leur côté, les opérateurs et les associations déclarent recevoir de 50 à 100 candidatures pour un poste ouvert.

³⁵ Les Français et les volontariats à l'international TNS Sofres / France Volontaires - septembre 2013.

La mobilité internationale, sous toutes ses formes, est une expérience jugée nécessaire ou incontournable par six jeunes sur dix³⁶, car elle est perçue comme une source d'acquisition de compétences qui seront valorisées sur le marché du travail (compétences linguistiques, capacité à s'adapter à un nouvel environnement, connaissance des autres), même si en France, du côté des employeurs, on n'y est pas encore très sensible.

4.2.3 ...mais le dispositif favorise certains publics et en exclut d'autres

Jusqu'ici, en matière de mobilité internationale, on s'est attaché surtout aux résultats en termes de nombre de volontaires sans prendre assez en considération la nature et la qualité des publics.

- Les jeunes diplômés bac+5 bénéficient d'un accès correct : c'est le public le mieux sensibilisé et qui bénéficie le plus largement du dispositif à l'international. Les jeunes diplômés savent répondre à une demande des entreprises (VIE) ou des services publics (VIA) et sont bien informés, au cours de leurs études, soit par leurs professeurs, soit par le bouche à oreille, soit encore par le démarchage direct de certaines associations dans leur établissement.
- Les jeunes avec moins d'opportunités (JAMO), en revanche, y ont très peu accès. Ils sont surtout concernés par les dispositifs du service civique et du SVE. Les missions que l'agence leur propose sont orientées vers l'apprentissage de l'interculturalité et de la citoyenneté. Comme elles sont en principe réservées aux plus jeunes avec peu d'expérience, il n'y a pas d'exigence stricte de qualification au recrutement. Ces jeunes sont concernés aussi par des programmes européens comme la démarche *IVO4ALL*, déposée auprès de la Commission européenne et qui réunit plusieurs pays, la France (représentée par l'ASC, la DJEPVA et France Volontaires porteur du projet), le Royaume-Uni, l'Italie, le Luxembourg et la Lituanie. L'objectif est d'améliorer l'accès des jeunes les moins qualifiés à un service civique à l'étranger au niveau européen. Ce programme intègre, entre autres, des éléments de formation et de financement à la mobilité, et favorise l'échange de compétences et le partage d'expériences.

C'est un public pour lequel les problèmes financiers, de sécurité et d'environnement social se superposent au faible intérêt des pays d'accueil à les recevoir. L'augmentation de leur nombre dans les départs dépend donc d'un engagement public résolu et de dispositions d'accompagnement spécifiques. L'augmentation prévue des moyens dédiés au service civique, traduisant une volonté exprimée par le Président de la République, aura une incidence mécanique sur l'augmentation des offres à l'international. Ce contingent devra être suivi en liaison étroite avec France Volontaires, mieux armé pour l'international, et devra faire l'objet de programmes spécifiques et d'un fort investissement dans l'accompagnement et l'encadrement.

- Des publics enfin sont peu représentés dans le dispositif actuel : il s'agit des personnes qui se situent entre les deux publics identifiés au point précédent, c'est-à-dire des jeunes qui n'ont pas de difficultés sociales particulières et qui disposent d'un

³⁶ Cf. Une vision positive de la mobilité internationale des jeunes, Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), rapport de juin 2015 pour la DJEPVA.

niveau intermédiaire de formation (entre BEP et bac+2, en passant par les CAP, les BTS *etc.*). En effet, ces jeunes ne figurent que pour un pourcentage dérisoire dans les VSI (3 %) et fort modeste (16 %) dans les bénéficiaires du service civique à l'international hors Europe.

Les pouvoirs publics doivent s'efforcer de corriger ce déséquilibre. En s'appuyant sur la progression du service civique voulue par le Président de la République, il est possible de se fixer un objectif de doublement des départs des volontaires de solidarité internationale, ce qui reviendrait de passer d'environ 2 400 départs en 2014 à 4 800 en 2017, en s'attachant à favoriser l'engagement des jeunes qui en sont jusqu'ici exclus.

Scénario d'évolution : Accroître l'accessibilité de l'engagement citoyen international des jeunes, en s'appuyant sur la dynamique du service civique et du service volontaire européen.

Préconisation 15 : Fixer un objectif de doublement, à échéance de trois ans, du nombre de départs de jeunes volontaires pour des missions solidaires à l'étranger.

4.3 Les entraves à une accessibilité plus large et plus démocratique

Au-delà d'une information encore insuffisante, la situation actuelle résulte de freins spécifiques aux individus, à l'organisation des acteurs et à l'évolution de l'environnement.

4.3.1 Les freins spécifiques aux individus

Le rapport du président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, sur l'engagement citoyen³⁷ fait le constat que, si les jeunes sont souvent désireux de s'engager au service de la collectivité ou de leurs pairs, ils ne franchissent pas pour autant systématiquement le pas de l'engagement, soit par manque d'information, soit par manque d'opportunités concrètes.

On l'a vu, les statistiques montrent la prédominance des jeunes très diplômés dans les dispositifs de mobilité. L'absence des autres résulte de plusieurs facteurs³⁸ :

- professionnels : le sondage BVA SGMAP confirme que le public cible (apprentis, bac, bac pro, BTS, bac+2) est soucieux avant tout d'une entrée rapide dans la vie active. La CCI de Paris, par exemple, estime qu'il n'existe pas de demande massive naturelle dans son public des formations professionnelles pour un volontariat de solidarité à l'étranger. Quand ces jeunes sortent d'une bonne formation, ils désirent travailler dès que possible en France. Leur première préoccupation est l'emploi. La CCI fait d'ailleurs remarquer que les programmes de mobilité courts (trois semaines) sont beaucoup plus demandés que les séjours de six mois ou un an et l'enquête du CREDOC montre que les contraintes professionnelles ne pèsent pas de façon négligeable sur les actifs qui souhaiteraient s'engager à l'international ;

³⁷ Engagement citoyen et appartenance républicaine, Assemblée nationale, avril 2015.

³⁸ Cf. à cet égard, et pour les autres facteurs cités, l'étude déjà mentionnée du CREDOC en juin 2015 (p.18-19) et le sondage BVA SGMAP d'octobre 2015 réalisé pour la présente évaluation.

- **financiers** : c'est la deuxième raison du renoncement à un VSI selon le sondage BVA SGMAP (raison donnée par 24 % de ceux qui avaient commencé à s'informer). En effet le montant des indemnités est parfois jugé insuffisant et ne couvre pas, en tout état de cause, les frais de transport et d'hébergement. Il suppose souvent une participation significative des familles. Or celles-ci, pour ce qui concerne le public cible, n'est pas toujours en mesure d'y pourvoir. C'est ainsi que les jeunes ayant des ressources modestes et ceux ayant un niveau de diplôme inférieur au bac citent plus souvent que les autres les moyens financiers comme premier frein au départ ;
- **psychologiques et familiaux**: les responsables d'associations s'entendent souvent répondre par les jeunes, quand ils prospectent dans les établissements : « *ce n'est pas pour moi* ». Partir à l'étranger, pour certains jeunes qui n'ont jamais quitté leur commune, voire leur quartier, est un saut dans l'inconnu, souvent peu encouragé par les familles ou les proches. L'engagement familial lui-même (jeunes en couple, jeunes parents) est un frein sérieux à la mobilité (22 % des sondés par BVA avancent cette cause) ;
- **culturels** : les dimensions psychologique et culturelle tiennent une place importante dans le processus qui mène à s'engager dans une mobilité internationale. L'image de certains pays figurant dans les offres de mission n'est guère positive dans l'opinion, pour des raisons religieuses, politiques ou culturelles. Faire évoluer les mentalités et atténuer les idées préconçues reste une tâche de longue haleine. En outre, on relève, dans le public des moins diplômés, peu d'enthousiasme à apprendre l'anglais, pour ne rien dire des autres langues. Cette faiblesse linguistique, qui fait naître l'inquiétude de ne pouvoir s'adapter dans un pays étranger, apparaît comme un frein important, même si, comme le soulignent les personnes rencontrées, elle ne constitue pas un véritable obstacle.

4.3.2 Les limites des acteurs

La plupart des organismes interrogés³⁹ cherchent à toucher un public spécifique qui d'une part correspond, pour chaque organisme, à ses orientations philosophiques au sens large (sur les six associations qui concentrent plus de 80 % des effectifs de VSI, quatre sont d'inspiration confessionnelle) et qui, d'autre part, soit en capacité de répondre aux besoins de ses partenaires d'accueil à l'étranger.

Les organismes (AFD, Coopération Sud) rappellent en effet qu'à leurs yeux, les projets doivent bénéficier avant tout aux partenaires du Sud et que si les avantages que peut offrir un VSI à de jeunes Français ne sont pas négligeables, ils restent des bénéfices collatéraux par rapport à cette mission fondamentale.

4.3.3 Les contraintes financières

La plupart des associations respectent des principes compréhensibles de prudence : un volontaire représente un coût et beaucoup d'entre elles, se jugeant faiblement

³⁹ On observe, de façon générale, que la liste des associations partenaires évolue peu. Il conviendrait d'évaluer de façon précise l'évolution des effectifs traités par ces associations.

subventionnées, ne veulent pas prendre de risque dans la sélection des candidats ni courir le risque d'un échec.

4.3.3.1 Un public peu formé nécessite davantage de préparation à la mobilité

Il exige aussi, selon les associations, deux à trois fois plus d'accompagnement et d'aide au retour, ce qui pose la question du financement de ces charges supplémentaires. Or les structures accompagnatrices connaissent des difficultés économiques croissantes, et sont dès lors réticentes à engager un temps de travail important en faveur de jeunes sans résultat garanti. Et comme leurs financements dépendent souvent de l'envoi effectif d'un jeune, elles privilégient les jeunes les plus autonomes.

4.3.3.2 Le rapport entre l'investissement en préparation et la durée du volontariat

Les associations sont naturellement soumises au principe d'équilibre entre les investissements et les effets attendus. Les volontaires de courte durée, par exemple, entraînent des investissements jugés disproportionnés par rapport à la durée, que ce soit en matière d'appréciation des candidats (évaluation de la capacité à résister à des conditions de vie et de travail difficiles, environnement familial, prospection sur les possibilités de réinsertion au retour) que de formation (préparation au poste et au voyage, initiation à l'interculturel, apprentissage d'une langue étrangère etc.). L'AFD, par exemple, qui a pour politique d'investir dans la durée, n'est guère intéressée par les VI de courte durée.

Le CLONG résume ainsi la situation : « *Les organisations d'envoi de volontaires ont l'expertise et le savoir-faire recherchés pour travailler avec un public plus diversifié mais il faut leur donner les moyens financiers et le temps nécessaire pour développer ces compétences et mettre en place des formations plus spécifiques et adaptées à ce nouveau public.* »⁴⁰

4.3.3.3 La mobilité des jeunes en difficulté nécessite de solides partenariats.

Force est de constater que même dans le cadre du SVE, les régions accueillent très peu de volontaires de courte durée et en envoient très peu. La baisse des subventions dont bénéficient les structures d'accueil ne leur permet pas d'accueillir dans des conditions optimales ces jeunes qui nécessitent un accompagnement plus exigeant. Les échanges de ce type sont donc très peu nombreux.

4.3.3.4 Pour les structures d'accueil locales se pose souvent le problème du coût matériel et financier de ces volontaires...

Celui-ci est aggravé par leur manque de connaissance du terrain et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer pour s'adapter aux conditions de vie locales.

4.3.4 Les freins liés à l'organisation

4.3.4.1 La culture des associations

Les associations, dont les animateurs témoignent d'engagement personnel, de connaissance et d'expérience sont naturellement portées à considérer la question sous l'angle de leurs convictions propres ou de leur culture associative spécifique, et en fonction d'un public cible

⁴⁰ Note du 7 septembre 2015.

défini par leur histoire. Aussi hésitent-elles à rechercher des publics différents de leur public traditionnel.

4.3.4.2 Les réticences à l'élargissement du cercle des associations agréées

Certains collectifs craignent en outre que chercher à développer le VSI ou les mobilités solidaires en agréant davantage d'associations pour le faire, n'ait pour conséquence de mettre en péril le volume de leurs subventions.

4.3.4.3 Le manque de formation et de suivi

Le problème est signalé entre autres par France Volontaires⁴¹, en particulier pour ce qui concerne les départs dans certains pays d'Asie. On relève une insuffisante information en ce qui concerne les normes sécuritaires, ce qui entraîne des problèmes d'adaptation plus ou moins graves. Certains postes diplomatiques s'interrogent sur la qualité de certains organismes qui, arguant de leur liberté associative, sont réticents à passer par un opérateur public et « lâchent dans la nature » des jeunes peu préparés et mal encadrés. Un défaut d'encadrement sur place peut entraîner chez le jeune volontaire des pertes de repère, la découverte d'addictions ou des fugues. « *Il ne faut pas envoyer n'importe qui faire n'importe quoi* », entend-on parfois. En ce sens, renforcer un opérateur de référence comme France Volontaires pour veiller à la qualité des formations et des encadrements semble éminemment souhaitable.

4.3.4.4 Les effets de l'abondance de candidats très diplômés

Les associations reçoivent beaucoup de candidatures de jeunes très diplômés pour tous les postes de mobilité solidaire, conséquence, en partie, des difficultés à trouver un emploi en France où 25 % des jeunes sont au chômage. Il y a donc une tendance à utiliser les dispositifs de volontariat comme une première expérience professionnelle susceptible d'étoffer un CV. Et comme, en privilégiant les plus diplômés, les associations ont le sentiment de limiter les risques d'échec, elles retiennent naturellement, même pour des missions qui ne nécessitent pas un haut niveau de qualification, les jeunes les plus diplômés, d'autant que ceux-ci sont souvent issus de milieux qui leur ont permis très tôt une bonne socialisation et des expériences de séjours à l'étranger.

4.3.5 La situation des pays du Sud a beaucoup évolué, modifiant ainsi la demande des partenaires publics et privés

4.3.5.1 Le métier des ONG s'est beaucoup transformé

Localement les compétences intermédiaires se sont développées. On recherche davantage des experts et les partenaires ne sont pas disposés à accueillir n'importe quel jeune, d'autant que les besoins en bac+2 ou bac+3 sont de plus en plus couverts par les personnels locaux.

Or, les projets, dans la logique de solidarité, devant d'abord bénéficier aux partenaires du Sud, on ne saurait imposer à ceux-ci des volontaires dont ils n'ont pas besoin. Comme on l'a déjà souligné, le secteur de l'humanitaire est déjà largement professionnalisé.

⁴¹ Étude France Volontaires, août 2011, *op. cit.*

Le cas de l'AFD est significatif. Ses pays partenaires au Sud font valoir que leurs besoins en bac+2 sont de plus en plus couverts par leurs ressortissants locaux et qu'ils se doivent d'offrir de l'activité à leur propre population, avant d'accueillir des volontaires étrangers de même niveau. Elle gère donc, à travers des contrats portés par le MAEDI mais qu'elle finance, une centaine de VI, qui ont quasiment tous un niveau bac+5 et présentent déjà une expérience à l'international. Ce sont donc des profils très formés et très autonomes qui sont de plus en plus requis. L'intervention de jeunes Français de niveau de formation intermédiaire peut même parfois être perçue comme une main d'œuvre concurrente dans certains pays qui traversent une grave crise de l'emploi des jeunes. Certains des organismes rencontrés vont jusqu'à se demander si le segment que l'on cherche à promouvoir (de JAMO à bac+2) peut vraiment intéresser beaucoup de pays d'accueil.

Reste que cette évolution délicate du rapport entre l'offre et les besoins explique largement, avec la question du financement, la situation actuelle.

4.3.5.2 En conséquence, on observe une évolution qui rapproche les VSI des VIE et des VIA selon un mécanisme difficile à modifier

Pour les VIE : même si Business France recrute quelques bac+2 (69 en juillet 2015), ses responsables confirment que les entreprises, très majoritairement, demandent des bac+5. Il y a d'ailleurs abondance de candidatures, favorisée par une bonne information dans les grandes écoles, directement ou par le bouche à oreille.

Pour les VIA : il est demandé presque exclusivement des bac+5. Certains responsables du ministère des affaires étrangères, bien conscients du problème, s'interrogent même sur les effets d'une plus forte communication vers les bac+2, bac+3 ou bac pro, vu le peu d'offres enregistrées sur ce segment. Bien qu'on rappelle aux candidats qu'il s'agit d'un engagement et non d'un contrat, que l'esprit de la formule est hérité du service militaire, ceux-ci y voient surtout l'occasion d'enrichir leur CV ou de bénéficier d'un emploi provisoire, même modestement rémunéré. Dans des cas de plus en plus nombreux, on voit les VIA remplacer des agents de catégorie A (postes de directeurs d'établissement culturel, par exemple).

L'utilité des VIE et VIA est clairement perçue par les deux parties, c'est-à-dire les jeunes qui en bénéficient (« *C'est un Graal* », nous a dit une VIA) et les structures d'accueil. À la suite de la visite du Premier ministre indien en France en avril dernier, il a été décidé de multiplier par deux le programme VIE actuel.

La situation est beaucoup moins favorable au public peu ou pas du tout diplômé, qui est moins demandé et que les structures d'accueil (et de financement) écartent au profit de volontaires hautement qualifiés.

Tous ces éléments se conjuguent pour entraîner un processus quasi mécanique, qui rappelle, de manière générale, les analyses de Pierre BOURDIEU sur la reproduction des élites. Seule une volonté politique affirmée, et des modes d'organisation et de financement permettant de la mettre en application, seraient susceptibles de rompre cet enchaînement de causes et d'effets et de permettre à des jeunes avec moins d'opportunités ou moyennement diplômés d'accéder à la mobilité internationale de solidarité.

Le succès du volontariat de compétence doit cependant nous engager à associer davantage le volontariat à l'intérêt de formation et à l'échange de compétences, donc aux problématiques de formation.

4.4 Comment rapprocher volontariat solidaire et formation ?

Les publics intermédiaires (jusqu'à bac+2, dont apprentis, bac pro et BTS), comme les JAMO mais pour des raisons différentes, sont très peu présents dans l'engagement citoyen à l'international. Ils pâtissent de tous les freins décrits ci-dessus mais ils représentent en nombre et en capacités le plus grand potentiel de volontariat. Aussi peut-on les considérer comme le public sur lequel concentrer les efforts de l'action publique pour permettre un développement significatif de l'engagement citoyen en mobilité internationale.

Les principales entraves pour ces jeunes, nous l'avons vu, sont :

- le désir de trouver rapidement un emploi et d'entrer dans la vie active ;
- les limites financières ;
- les contraintes familiales ;
- les préjugés ou les craintes qu'éveille une expatriation d'une certaine durée ;
- des compétences moins recherchées.

Comment agir pour lever ou atténuer ces contraintes ?

Scénario d'évolution : Établir un lien entre l'engagement citoyen et les perspectives de formation en adossant autant que possible les volontariats à la formation professionnelle.

Préconisation 16 : Réviser la charte des volontariats internationaux d'échange et de solidarité (VIES) pour l'élargir à un engagement citoyen fondé à la fois sur un idéal social, des valeurs à partager et une recherche de progrès personnel.

4.4.1 La question du parcours de formation

On ne développera le volontariat international que si l'on parvient à montrer son utilité pour les deux parties, ceux qui s'engagent et ceux qui les accueillent.

Dans un cadre de valeurs clairement définies et acceptées, les désirs de découverte ou d'enrichissement professionnel peuvent très bien s'harmoniser avec un esprit de solidarité, et peuvent fortement aider à motiver et structurer un projet d'engagement.

Cet esprit doit être développé tôt, comme c'est le cas en Allemagne dans les établissements de formation.

Préconisation 17 : Négocier de nouveaux accords d'échanges entre lycées professionnels français et étrangers, en favorisant du même coup la réciprocité.

Selon le sondage BVA/SGMAP, 64 % de ceux qui avaient commencé à s'informer ont renoncé à s'engager afin de poursuivre leurs études ou de chercher un travail. La préoccupation professionnelle est de très loin le premier frein à l'engagement international. Il paraît donc souhaitable d'établir des liens entre l'engagement citoyen et l'acquisition de compétences, en

adossant autant qu'il est possible les volontariats à la formation, à travers des programmes réunissant volontariat public, associations, collectivités territoriales et entreprises.

4.4.2 **Rendre nos offres de volontariat attractives pour nos partenaires grâce à une affectation des compétences en fonction des offres et des territoires**

L'expérience de certains postes diplomatiques (par exemple celui du Sénégal ou du Togo) montre qu'une montée en puissance de l'engagement citoyen par mobilité internationale reste envisageable aux conditions suivantes :

- si on affecte les volontaires français dans des pays où eux et notre pays sont perçus de façon positive par les autorités et les populations locales ;
- si ce sont des volontaires qui apportent une compétence non disponible localement ;
- s'ils sont déployés hors capitales – du moins celles où les ressources humaines locales sont déjà suffisantes -, vers les zones reculées ;
- s'ils s'investissent dans certains domaines privilégiés.

En effet, certains pays du Sud ne disposent pas d'assez de techniciens selon les secteurs. Il existe donc un potentiel de développement à l'international dans l'artisanat et les filières professionnelles en général.

Préconisation 18 : Prospecter avec les ONG, les CCI françaises à l'international, les collectivités territoriales, l'ARF et les relais d'Expertise France, les besoins potentiels en techniciens qui existent dans les pays du Sud pour mettre en place des volontariats de solidarité fondés sur des compétences techniques intermédiaires.

4.4.3 **S'inspirer d'actions innovantes**

Il existe déjà des actions intéressantes dans les filières éducatives et professionnelles dont il serait utile de s'inspirer pour ouvrir de nouvelles pistes :

- les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA), à travers un dispositif de coopération internationale (CO-CMA), développent, en particulier vers les pays du Sud, des missions de compagnonnage artisanal dotées d'un dispositif de suivi, et des actions de formation de corps d'animateurs économiques au sein des structures intermédiaires ;
- Business France a créé il y a deux ans la formule des VIE PRO dédiés à des filières professionnelles et des BTS (le vivier est pour l'instant limité à quatre écoles) : une vingtaine de VIE PRO sont ainsi partis à l'étranger en 2015.

Préconisation 19 : Solliciter davantage les programmes européens sur la jeunesse et la formation (Erasmus+) pour réaliser des projets avec des jeunes en formation dans les filières professionnelles.

- Les Compagnons Bâtisseurs, mouvement associatif d'éducation populaire présent dans dix régions de France, privilégie la rencontre et l'échange entre personnes de pays, de cultures et de milieux différents. À ce titre, elle coordonne 143 bénévoles sur des chantiers internationaux en France ou à l'étranger qui trouvent dans l'activité même, grâce à un mélange d'idéal social et de technique professionnelle, une légitimité et un sens que n'ont pas des activités moins définies et moins motivantes.

À titre d'illustration, un chantier international y est défini comme :

- un lieu d'enrichissement par la réalisation collective d'une action concrète (rénovation de lieux associatifs et publics, restauration de patrimoine, valorisation de sites naturels...);
- un lieu de responsabilisation. Avec le soutien d'animateurs, les bénévoles participent à la vie de groupe, à la préparation des repas, à la fixation des règles de vie en commun, à l'organisation des loisirs *etc.* ;
- un lieu de formation aux techniques du bâtiment, à l'environnement, ou encore à des savoir-faire pédagogiques *etc.* ;
- un lieu de découvertes et de rencontres avec les autres bénévoles, mais aussi avec la population locale.

- Les chambres de commerce et d'industrie (CCI), de leur côté, forment annuellement 16 000 apprentis dont certains, grâce au programme Movil'App, effectuent des stages en Europe. Depuis 2007, cette action a permis à plus de 3 000 personnes – apprentis, post-apprentis et formateurs/tuteurs – de bénéficier d'aides à la mobilité. Cette action est cofinancée par le nouveau programme Erasmus+ intitulé *Mobilité de la Formation et de l'Enseignement professionnel* ; les bourses sont prises en charge par l'Europe et sont gérées par les régions.

Préconisation 20 : Examiner avec les organismes de formation la possibilité de faire tout ou partie de l'apprentissage à l'étranger sur un principe d'échange de compétences et de savoir-faire.

- L'ASC est intéressée par un rapprochement avec le ministère des affaires étrangères et du développement international pour mettre en place des missions de service civique dans les services culturels et de coopération des ambassades, dans les Instituts français et les Alliances françaises.
- Des missions de tous niveaux de qualification pourraient aussi être proposées en soutien aux Français de l'étranger, aux consulats, aux associations françaises installées à l'étranger, aux chambres de commerce *etc.*).

Préconisation 21 : Favoriser le développement de missions de SCI dans le réseau diplomatique et consulaire, en conjuguant les apports de l'ASC et du MAEDI (répartition des transports, hébergements, indemnités et formations).

4.4.4 Lever les préjugés et les craintes de l'expatriation

Outre les campagnes de sensibilisation et d'information préconisées plus haut, il convient de développer l'encadrement par des pairs ayant eu une expérience de volontariat international.

Préconisation 22 : Développer la constitution d'équipes mixtes (VSI expérimentés et jeunes SCI ou SVE).

4.5 Comment assurer le développement d'une plus large accessibilité ?

Si l'on parvient à ouvrir l'éventail des publics et à augmenter fortement le nombre de missions, comment financer la qualité et la sécurité de l'expérience ?

Pour financer notre public cible, le recours aux fonds privés restera limité, car les entreprises financent déjà presque entièrement les VIE et s'attachent ainsi la collaboration de personnels jeunes et très diplômés avant d'envisager de les salarier. Les donateurs privés sont, quant à eux, plus facilement mobilisés par des catastrophes ou des événements médiatisés que par le patient et discret travail d'envoi de jeunes en volontariat. Il faudra mieux articuler l'existant, trouver des alliances nouvelles et s'appuyer sur les réseaux multi acteurs.

De nombreux organismes, dont ce n'est pas la vocation première, participent à des financements de mobilité internationale, en relation avec les dispositifs *ad hoc* existants. On en donnera ci-après deux exemples :

- les caisses d'allocations familiales (CAF) : Dans le cadre des contrats enfance-jeunesse, la CAF peut financer des échanges de jeunes dès lors qu'ils comprennent un aspect éducatif ou de formation ;
- les programmes concertés pluri-acteurs (PCPA) : Les PCPA sont des programmes de coopération innovants, soutenus en particulier par l'AFD, dont l'élaboration et la mise en œuvre sont effectuées dans le cadre d'une concertation permanente entre les organisations de la société civile (OSC) et les pouvoirs publics. Ils peuvent financer des projets issus de la société civile (pas des collectivités territoriales) qui comportent un volet de mobilité internationale dès lors qu'il s'agit d'une problématique de développement.

Exemple : dans le cadre d'un PCPA, le conseil général de la Seine-Saint-Denis a engagé une action avec les missions locales de Sevran et Tremblay en partenariat avec l'association algérienne Santé Sidi El Houar. Cette action, qui a bénéficié de financements de l'AFD, du département, de la commune et de la région, a permis à des jeunes Sevranais, demandeurs d'emploi et en formation dans les métiers du bâtiment, de participer à des stages pratiques de trois semaines à Oran, en binôme avec de jeunes Algériens. Les jeunes Sevranais ont ainsi pu mobiliser leurs compétences tout en étant en position d'observation et d'apprentissage du savoir-faire algérien. L'idée du projet était de travailler sur le savoir-être, les compétences techniques des jeunes et surtout sur l'ouverture et les échanges culturels.

Tout cela doit être stimulé et mis en relation.

Scénario d'évolution : Conjuguer privé et public et mutualiser les moyens entre dispositifs publics français et européens, associations, collectivités territoriales, structures éducatives et entreprises.

4.5.1 Rôle des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales mènent une réflexion approfondie sur l'engagement citoyen :

« La mobilité des jeunes constitue presque systématiquement une priorité forte de l'engagement européen des collectivités territoriales. Si au plan international, elle reste cependant encore à développer, la valeur pédagogique et éducative de la mobilité des jeunes dans son ensemble est globalement partagée. (...) En raison de leur proximité du citoyen et de la diversité de leurs compétences, en matière de jeunesse, en matière européenne et internationale, mais aussi dans le domaine social et économique, elles ont pleinement la capacité et les leviers d'action pour pouvoir

mettre en œuvre pour les jeunes et avec eux, des projets de mobilité les impliquant dans toute la diversité de leurs profils.»⁴²

Les collectivités territoriales présentent de nombreux atouts : elles peuvent être plus réactives que le niveau national et disposent souvent d'une connaissance antérieure de partenaires à l'étranger à travers la coopération décentralisée. Elles ont déjà mis en place des dispositifs variés d'information et d'appui à la mobilité internationale (cf. 2.2). Les conseils régionaux financent des associations qui proposent des missions de service public. Les mobilités de solidarité à l'international peuvent parfaitement s'inscrire dans leurs programmes de cohésion sociale et d'échanges interculturels.

Ces initiatives gagneraient donc à être menées systématiquement de façon transversale, en y impliquant le plus d'acteurs possibles et en s'appuyant sur les nombreux jumelages existants.

Préconisation 23 : Encourager les collectivités territoriales à envoyer des jeunes à l'étranger dans le cadre de leurs jumelages et, de façon plus générale, en s'appuyant sur leurs actions de coopération décentralisée.

Préconisation 24 : Élaborer dans le cadre des COREMOB des stratégies régionales de promotion de la mobilité solidaire à l'international, en intégrant la dimension financière.

Préconisation 25 : Confier une mission « mobilité internationale jeunesse » aux conseillers diplomatiques en région du MAEDI, notamment au sein des COREMOB.

4.5.2 Les programmes européens

Préconisation 26 : Faire connaître et élargir les possibilités d'articuler le SVE avec d'autres financements : PCPA (Programmes concertés pluri-acteurs), contrats de ville, AFD ou même CAF (à partir du volet insertion), pour augmenter le nombre de bénéficiaires.

4.5.3 Les entreprises

La Fondation Schneider Electric, par exemple, finance des projets de jeunes (14-30 ans) en matière de formation et d'insertion professionnelle dans le domaine de l'électricité, dans les pays où l'entreprise est présente.

De nombreuses entreprises françaises pourraient accueillir des apprentis ou des techniciens. Notre ambassade au Sénégal, par exemple, estime que le club des investisseurs français et européens dans ce pays pourrait être interrogé sur ses capacités à accueillir des apprentis ou des jeunes de niveau de formation intermédiaire.

Il serait donc très utile de recueillir l'expérience des entreprises sur les besoins et les zones de solidarité, de connaître leurs projets et de les impliquer dans les orientations des missions et leur financement.

⁴² In « *Recommandations pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales : Jeunesses, Mobilités, Territoires* » - AFCCRE, juin 2015.

Préconisation 27 : Créer un conseil d'expertise et de soutien auprès de France Volontaires, associant les fondations d'entreprise et les clubs d'investisseurs.

5 L'OFFRE DE VOLONTARIAT DOIT ETRE RENDUE PLUS LISIBLE ET DOIT ETRE MIEUX CONNUE

Lors de l'enquête sur « L'Engagement citoyen international des jeunes » menée en octobre 2015 par BVA et le SGMAP pour documenter la présente évaluation⁴³, seulement 54 % des jeunes ayant un diplôme inférieur ou égal au bac et 50 % de ceux qui ont un niveau bac+1 ou bac+2 déclarent bien connaître le service civique, soit un jeune sur deux. Mais ils ne sont plus que respectivement 11 % et 14 % à en dire de même pour le SVE et 10 % et 12 % pour le VSI, soit à peu près un sur dix. Près de 60 % des jeunes appartenant à cette tranche de public n'ont même jamais entendu parler du VSI.

Cette disparité de connaissance des divers dispositifs d'engagement citoyen à l'international (1) tend à valider l'idée que l'ensemble des outils existants (2) manque de lisibilité, même si ce n'est pas le premier reproche que font spontanément à ce dispositif les organisations et les personnes interrogées par les évaluateurs. Il est essentiel qu'un jeune qui a envie d'effectuer une mobilité à l'international puisse trouver une information pertinente et compréhensible et ce n'est d'évidence pas encore le cas. Il convient donc de clarifier les diverses notions d'engagement (3), mieux prendre en compte la diversité des motivations (4) et adapter la communication au public cible (5).

5.1 Connaissance du dispositif

5.1.1 Une opportunité plus connue qu'on ne le croit...

Le sondage SOFRES de 2013 montrait que plus d'un Français sur deux (toutes générations confondues) a entendu parler du volontariat international et que leur nombre (54 %) était en forte progression par rapport à 2010 (28 %). Une majorité de jeunes (51 % des 18-24 ans et 59 % des 25-34 ans) « *avaient déjà entendu parler des volontariats à l'international* ».

Notons par ailleurs que les organismes reçoivent beaucoup plus de candidatures qu'il n'existe de postes disponibles compte tenu des moyens alloués.

5.1.2 ...mais de manière très imprécise

Cette enquête SOFRES précisait cependant qu'une forte proportion des jeunes déclarant en avoir déjà entendu parler ne pouvait préciser exactement de quoi il s'agissait (43 % des sondés).

On peut légitimement douter de la difficulté qu'auraient les jeunes, pour la plupart rompus à Internet, à trouver des informations pour partir à l'étranger et remarquer qu'il existe déjà un guichet unique d'information. Pourtant leur ignorance des dispositifs d'aide au volontariat est souvent citée par ceux qui seraient en situation d'y prétendre⁴⁴, donnée confirmée par la récente enquête BVA, où les fausses idées sur la limitation territoriale du service civique (les deux-tiers de ceux qui le connaissent ignorent qu'il peut se dérouler à l'international) ou sur les durées des missions foisonnent. En fait, pour se renseigner précisément sur quelque

⁴³ Cf. annexe 7 du présent rapport.

⁴⁴ Cf. étude du CREDOC déjà citée p. 19.

chose, il faut déjà penser que l'on peut être concerné, ce qui n'est pas le cas pour beaucoup de jeunes.

5.1.3 ...fortement dépendante du niveau d'études

Il est significatif de constater que parmi ceux qui en ont entendu parler, 65 % ont une formation supérieure contre seulement 37 % de non-diplômés (sondage SOFRES cité).

5.1.4 ...et liée aux organismes acteurs des projets

En effet, ces derniers promeuvent naturellement les opportunités de mobilité qu'ils organisent, et pas nécessairement d'autres types de mobilités. Les rapporteurs ont constaté, au cours de leurs déplacements, qu'il n'existe pas toujours de moyen de donner une information exhaustive, ordonnée et unique sur toutes les opportunités de mobilité. Les jeunes passent de structures en organismes, d'organismes en plateformes, sans pouvoir bien identifier les réponses possibles à leurs besoins ni bénéficier d'un suivi. Ce fonctionnement peut contribuer à exclure les jeunes avec moins d'opportunités sociale, éducative ou géographique.

5.2 Les outils existants

5.2.1 Les sites à caractère général

La principale source d'informations spécialisée sur les possibilités offertes dans le champ de la solidarité internationale était jusqu'en octobre dernier le site de France Volontaires, qui décrit les dispositifs et permet de façon claire et rapide de rechercher une mission.

L'ouverture du nouveau portail de la mobilité européenne et internationale des jeunes était de ce fait très attendue. Le site a été lancé le 8 octobre dernier par le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, sous le nom « Découvrir le monde ». Ce portail, qui a un périmètre large dans lequel le volontariat international de solidarité n'est qu'un des aspects de la mobilité, donne à la fois des idées, mais également des conseils pour organiser son projet d'études, de volontariat ou encore d'échange à l'international.

Le portail comporte des rubriques accessibles aux jeunes et d'autres aux encadrants. Il propose un moteur de recherches multicritères pour la sélection des offres de mobilité, ainsi qu'une géolocalisation pour permettre d'accéder à un accompagnement « en face à face » afin de construire son projet de mobilité.

À terme, les flux d'information des opérateurs, notamment sur les missions proposées (France Volontaires, Agence du service civique, INJEP...) devraient être automatiquement exportés vers le portail, afin d'éviter les « doubles saisies ».

Le coût du développement du portail s'est élevé à 130 000 €.

Les rapporteurs ont constaté qu'une requête « découvrir le monde » sur le moteur de recherche le plus couramment utilisé fait apparaître le site gouvernemental parmi de nombreux autres sites commerciaux ou personnels qui utilisent un titre analogue, ce qui nuit à sa visibilité. Par ailleurs, ils estiment que l'organisation du site pourrait être encore améliorée dans le sens d'une simplification et d'un accès plus direct aux informations que recherche un jeune.

5.2.2 Les sites des associations

Chaque association conserve la liberté de sa communication. Le jeune qui cherche à s'informer sur les possibilités de partir à l'étranger pour une action solidaire tombe plus facilement sur les différents sites des grandes organisations du domaine que sur le site de France Volontaires. La DCC, Développement sans frontières⁴⁵ (DSF) ou Solidarités International, entre autres, semblent plus visibles sur la Toile.

5.2.3 Les comités régionaux pour la mobilité européenne et internationale des jeunes (COREMOB)

Ils se mettent en place depuis 2015 (cf. 2.3.3.3). Leur objectif est de renforcer la lisibilité de l'offre régionale de mobilité et d'inciter les jeunes à la mobilité internationale et particulièrement ceux qui en sont éloignés. Les COREMOB ont vocation à piloter des plateformes régionales de mobilité internationale qui ont été également lancées en 2015 à la suite d'un appel à projets du FEJ.

5.3 Des notions à clarifier

5.3.1 La lisibilité du volontariat de solidarité internationale est grevée par deux ambiguïtés

5.3.1.1 Le terme « volontaire » lui-même prête à confusion

À côté des VSI, les programmes VIE et VIA comptent 9 000 volontaires⁴⁶, essentiellement des jeunes très diplômés, qui constituent pour les entreprises une main d'œuvre qualifiée et peu coûteuse. Être VIE représente pour ces jeunes une étape dans la vie professionnelle plus qu'un acte de solidarité, le parcours idéal étant d'enchaîner stage, volontariat et recrutement. Grâce au VIE, ils valorisent leur formation et augmentent leurs chances d'intégrer une entreprise (1 858 entreprises, toutes de droit français, font appel à des VIE à l'étranger). Une affiche faisant de la publicité pour les VIE porte d'ailleurs pour slogan « Boostez votre carrière ». Toutes les parties y gagnent, les jeunes diplômés, les entreprises et même notre pays puisque ces jeunes contribuent à valoriser l'activité économique et le savoir-faire des entreprises françaises.

Mais on voit bien l'ambiguïté qui existe entre l'idée de service ou de solidarité (essentiellement présente dans l'humanitaire) et un investissement intéressé en vue de trouver un emploi. Le terme anglais de référence internationale « *volunteer* » signifie strictement « bénévole ». Ce n'est pas le cas du mot français qui ne retient pas obligatoirement la notion de bénévolat ou de désintéressement. Un volontaire dans l'armée, par exemple, est quelqu'un qui s'est engagé de son plein gré mais qui n'est ni bénévole ni désintéressé. En ce sens, le terme convient aux VIE et aux VIA, mais en principe pas aux VSI qui se rapprochent pourtant de plus en plus des premiers dans l'esprit, ni aux JSI, VVV/SI et SVE qui s'engagent clairement dans une démarche bénévole de solidarité.

⁴⁵ Association française spécialisée dans le renforcement des capacités des organisations venant en aide aux populations défavorisées.

⁴⁶ À noter que 5% des VIE sont des Européens non français.

Une étude de France Volontaires⁴⁷ relève qu'il s'est posé, au cours de l'enquête, de façon assez systématique le problème de la définition des termes employés, la notion de volontariat - soit de bénévolat indemnisé - étant pour beaucoup un non-sens.

L'organisation *Volunteering England* propose une définition récente du volontariat comme « toute activité non rémunérée qui implique de passer du temps, pour le bénéfice de l'environnement ou d'une personne (un individu ou un groupe) autre que/ou en plus de sa famille proche. » Cette définition est validée dans une convention sur le volontariat passée entre le gouvernement britannique et le milieu associatif, qui correspond à notre charte des VIES.

5.3.1.2 La philosophie et les objectifs ont évolué sans que cela ait été reconnu et clarifié

Une certaine ambiguïté caractérise aujourd'hui le volontariat de solidarité en France. Quand le volontariat de solidarité a commencé à se développer à l'international, à l'époque des Volontaires du progrès, il s'agissait avant tout d'apporter une aide aux pays bénéficiaires. Le jeune volontaire devait être utile et la dimension de découverte n'était qu'un bénéfice secondaire. Comme on a pu le dire en schématisant : « le jeune Français avait et savait, et il partait aider ceux qui n'avaient pas et ne savaient pas ». La notion de solidarité des pays riches à l'égard de ce qu'on appelait les pays sous-développés était donc au centre du dispositif.

Deux évolutions majeures sont intervenues depuis lors. D'une part, on l'a vu, de nombreux pays en développement ont connu des progrès très sensibles et se sont dotés de ressources humaines compétentes dans des secteurs où intervenaient naguère les VP, notamment dans les capitales du Sud. D'autre part, en France, l'évolution des populations, l'augmentation du chômage, et les problèmes sociaux ont fait naître des difficultés dans certains quartiers. Une question s'est alors posée aux responsables des collectivités territoriales qui ont mis en place des politiques de la ville : comment traiter les problèmes de la jeunesse urbaine et favoriser une meilleure cohésion sociale ? Le volontariat international a commencé à apparaître comme un moyen de protéger la société française d'une tendance au repli et à la fragmentation culturelle et sociale, de favoriser l'entrée dans la vie professionnelle et de permettre l'ouverture aux autres.

Dès lors, la logique du système s'est infléchie, ou du moins l'accent s'est déplacé : l'objectif premier n'est plus la solidarité, même si elle reste une motivation importante, mais la recherche d'une expérience enrichissante pour nos propres jeunes. Ce phénomène s'est accentué depuis une dizaine d'années avec les difficultés que traverse la société française. Or cette évolution ne s'est pas clairement traduite dans le discours officiel ni dans la communication.

Le CLONG, dans une note du 7 février 2015, indique : « Le VSI n'est pas un « dispositif jeunesse ». Il représente un volontariat de compétence qu'il est important de conserver. Dans la sélection des profils, il n'y a pas d'élitisme et les organisations observent une réelle diversité sociale. Cependant, l'exigence du partenaire en matière de qualification et d'expérience ne peut pas être écartée et nos associations s'y réfèrent dans une perspective de coopération au développement ou d'aide

⁴⁷ *Op. cit.*, cf. note 2.

humanitaire et également dans une perspective d'appui au développement et à la structuration des organisations partenaires. »

Scénario d'évolution : Élargir la notion de volontariat de solidarité en communiquant désormais sur le volontariat d'engagement, regroupant des mobilités motivées par la solidarité humanitaire comme par la découverte de l'autre ou par l'acquisition d'expériences professionnelles, quitte à nuancer ensuite les différents modes d'engagement.

Préconisation 28 : Resituer l'engagement citoyen de jeunes à l'international dans un parcours où peuvent s'inscrire aussi un échange de connaissances et de compétences, voire une formation professionnelle, susceptibles de prendre à un moment donné une forme solidaire plus marquée.

5.3.2 La multiplicité des dispositifs ne facilite pas l'accès à l'information

La multiplicité des dispositifs est considérée comme justifiée par nombre d'acteurs au motif que cela permet à chacun de trouver « son » volontariat. Les organismes font valoir qu'ils ont chacun des rôles et des objectifs bien spécifiques qui permettent de prendre en compte la diversité des besoins de la jeunesse française. Le CLONG par exemple considère que le service civique à l'international et le VSI ont des rôles bien distincts et que cela doit être maintenu.

Certains organismes considèrent au contraire que les jeunes ont beaucoup de mal à s'y retrouver et que ce foisonnement d'offres les amène à errer d'un site à l'autre sans pouvoir identifier ce qui correspondrait à leur désir d'engagement.

Il est apparu à la mission que la fragmentation des opportunités et de l'information à leur sujet ne facilitait pas le repérage des opportunités par le public ni la coordination de l'ensemble du dispositif de volontariat de solidarité, et que des regroupements devaient être envisagés.

Une simplification structurelle est en cours pour ce qui concerne le service civique (regroupement prévu des équipes de l'ASC et de celles de l'agence française du programme Erasmus+ jeunesse et sport – cf. 2.1.4.3). La mission recommande également d'attribuer un rôle d'opérateur pivot à France Volontaires (cf. préconisations 1 et 2) et de regrouper en un seul dispositif les programmes JSI et VVV/SI (cf. préconisation 14).

5.3.2.1 La confusion introduite par le « volontourisme »

Il faut noter enfin l'expansion d'un nouveau secteur lucratif, celui du tourisme humanitaire, qui profite de l'image du volontariat international pour développer une activité commerciale en jouant sur les motivations mêlées des jeunes des pays riches. Visiter le monde tout en le sauvant, c'est en substance ce que proposent ces agences de voyage spécialisées dans les voyages humanitaires, combinant vacances et assistance aux populations et n'exigeant aucune qualification particulière des jeunes « volontaires ». Il s'agirait de l'un des secteurs à plus fort potentiel de l'industrie du tourisme. Il n'est pas rare en effet qu'un volontaire ait à payer de 700 à 2 000 €, en sus du transport à sa charge, pour deux semaines de volontariat

dans un pays en voie de développement alors que l'association d'accueil n'en percevra qu'une très faible part. « Dans l'industrie du tourisme les marges sont de 2 à 3 % alors que dans ce type d'offre, on atteint facilement 30 à 40 % », indique Mark WATSON, directeur de l'organisation britannique *Tourism Concern* qui milite pour des pratiques responsables⁴⁸. Cette prolifération du secteur informel ou commercial autour du volontariat international de solidarité ne contribue pas à simplifier les choses pour la communication des dispositifs officiels, eux-mêmes déjà multiples.

Préconisation 29 : Communiquer d'abord à partir de la notion d'engagement citoyen international des jeunes, en précisant dans un deuxième temps d'orientation les différents modes de cet engagement (solidarité, découverte de l'altérité ou finalité professionnelle) et les organismes pouvant y répondre.

5.4 La diversité des motivations

5.4.1 Une diversité mal connue et insuffisamment prise en compte

La tendance à cloisonner de façon étanche les mobilités à l'international ne correspond pas à la réalité de ce que vivent les jeunes : un apprenti peut vouloir faire du volontariat, un étudiant obtenir un stage, un jeune en difficulté rechercher un emploi et tous peuvent être intéressés par un échange interculturel.

Le comité permanent de la mobilité en 2013 et l'appel à projet FEJ se sont montrés sensibles à ces questions et au fait qu'en plus du grand nombre de dispositifs formalisés dans plusieurs programmes, il existe d'autres modalités de mobilité plus diffuses ou plus ambiguës.

5.4.2 Même si la motivation altruiste apparaît importante...

En effet, à la question : « Personnellement, qu'est-ce qui vous motiverait le plus pour partir comme volontaire à l'international ? », on trouve dans le sondage SOFRES 2013 les réponses suivantes (en gras, celles qui répondent à une motivation altruiste) :

- **Vous rendre utile : 42 % ;**
- Rencontrer des personnes de cultures différentes : 31 % ;
- **Transmettre vos compétences et votre expérience : 26 % ;**
- **Vous engager pour une cause qui vous est chère : 24 % ;**
- Voyager : 20 % ;
- Acquérir de nouvelles compétences : 17% ;
- Occuper votre temps libre : 6%.

5.4.3 ...les motivations ne sont pas univoques et peuvent évoluer

Les réponses ci-dessus portaient sur la population globale, sans distinction d'âge ; chez les jeunes (moins de 25 ans), c'est d'abord le désir de découvrir des cultures différentes et de voyager (75 %) qui passe bien avant celui de se rendre utile (33 %) et le souci d'acquérir de nouvelles compétences (26 %) mais visiblement tout cela ne leur paraît pas incompatible,

⁴⁸ In *Le Temps*, site d'information suisse, article publié le 15 mai 2015.

c'est ce que l'on peut vérifier en consultant sur le site Erasmus+, par exemple, des témoignages de SVE avant leur départ⁴⁹.

De surcroît, comme certains interlocuteurs l'ont rappelé aux évaluateurs, la mobilité de solidarité ne saurait être prise pour une fin en soi. Il est de bonnes mobilités et de mauvaises. Les objectifs peuvent être condamnables, les intentions vaines, comme en témoigne le fiasco de « l'Arche de Zoé », qui a terni l'image de la solidarité internationale en 2007-2008.

Le plus souvent, la frontière entre l'aspiration solidaire et l'intérêt personnel est très poreuse. C'est évident dans le « volontourisme » mais l'engagement généreux, la recherche d'activités et le simple désir de voyage se trouvent souvent mêlés, avec un accent plus ou moins marqué sur tel ou tel aspect.

Les motivations de chacun sont naturellement évolutives. La participation à de simples échanges scolaires, qui font découvrir d'autres réalités, peut donner envie de s'engager dans un volontariat solidaire, puis par la suite de rechercher un VIE dans un pays auquel on s'est attaché ou pour mettre à profit des compétences que l'on a développées. Il serait plus pertinent de parler de parcours, l'enjeu étant de lui donner un sens.

La mobilité solidaire doit donc être réfléchie, orientée et lucide par rapport aux bénéfices recherchés par chacun des partenaires (le volontaire et la structure d'accueil) mais aussi être conçue de façon assez large et évolutive. Le Medef et l'ARF se disent très intéressés par cette approche.

Préconisation 30 : Créer des passerelles entre les diverses formes d'engagement et d'apprentissage, entre les missions de courte durée et de longue durée et entre les motivations professionnelles et solidaires.

5.5 Comment mieux faire savoir ?

Un jeune souhaitant effectuer une mobilité de solidarité, on l'a vu, se trouve en face d'un foisonnement d'offres, de programmes et de dispositifs, où il lui est difficile de se repérer, à moins d'être conseillé par son entourage ou par son environnement de formation. Cette difficulté d'accès a pour conséquence de tenir à l'écart une large part du public concerné, il faut donc s'efforcer de la réduire si ce n'est de la supprimer complètement.

⁴⁹ Deux exemples :

« Ayant terminé mes études, je souhaitais m'engager en service volontaire européen afin de découvrir de nouvelles cultures, de nouveaux horizons et de nouveaux paysages. (...) J'ai hâte d'observer les rouages d'une autre société, mais aussi d'y participer durant ces quatre mois. En effet la base de notre travail sera principalement sociale et justement cela me plaît. » Bastien, engagé du SVE, novembre 2015.

« Pourquoi intégrer un SVE ? (La première raison est que) je viens de terminer mes études et que je veux changer de domaine : la possibilité d'intégrer un organisme et de m'investir dans un objectif à l'étranger est une réelle chance et une évidence. La deuxième raison est que le programme de service volontaire européen est une expérience unique de découvrir les traditions et les mœurs d'une culture différente et de plus, développer ses compétences linguistiques. (...) Parmi ces activités j'interviendrai dans un hôpital, je travaillerai avec des jeunes Tunisiens mais il y a aussi une activité autour de l'environnement. » Pierre, engagé du SVE, novembre 2015.

5.5.1 Adapter la communication, en particulier sur les réseaux sociaux

La mobilité européenne et internationale constitue un moment unique dans le parcours d'un jeune par la dimension interculturelle qu'elle comporte et par la richesse des expériences qu'elle induit et qui ne sont pas assez connues et valorisées, faute d'une politique de communication efficace. Les jeunes évoluent dans une société multi-connectée, où l'actualité est en perpétuel mouvement et où les idées et les modes évoluent très vite. Les réseaux sociaux ont pris une place centrale dans leur façon de communiquer et de s'informer. Il est indispensable d'évoluer d'une communication qui a souvent un aspect institutionnel à une approche plus en phase avec le public visé.

Scénario d'évolution : Adopter une communication mieux adaptée aux jeunes, en privilégiant les réseaux sociaux et une approche moins institutionnelle.

À cet égard, une consultation des communicants des armées, dont les sites de recrutement et les différentes campagnes sont très bien faits, est à recommander.

Préconisation 31 : S'inspirer de la communication du VSO britannique, s'appuyant sur une méthode narrative (*storytelling*) et apportant en quelques clics les réponses aux principales questions et inquiétudes des jeunes.

Les organismes concernés ont des positions diverses sur la question de la lisibilité : certains considèrent qu'elle est insuffisante, d'autres estiment toucher convenablement leur public (mais demeure la question de savoir quel public et pour quoi faire). Par exemple, les associations d'éducation populaire savent capter les publics peu qualifiés mais sont peu équipées en matière de structures d'accueil à l'étranger.

La région Aquitaine a bénéficié d'un transfert d'outils et de compétences très complet de la part de la région Emilie Romagne qui a créé un dispositif MOBILITAS. Celui-ci propose un site internet, un système de prise de rendez-vous, des experts de la mobilité qui accompagnent le jeune dans la définition de son projet, des bases de données qui croisent les offres et les profils/attentes des jeunes, une orientation des jeunes vers les opportunités et les bons opérateurs et l'établissement d'une fiche navette qui permet le suivi pluri acteurs. Ces expériences devraient se mutualiser.

Outre le site de France Volontaires, il existe à présent un nouveau portail de la mobilité européenne et internationale des jeunes (cf. 5.2.1).

De son côté, l'agence française Erasmus+ jeunesse et sport développe InVOLve, le réseau social des volontaires européens, ouvert à tous les volontaires SVE (anciens, actuels et sur le départ, français ou européens accueillis en France) qui se veut un lieu d'échanges sur chaque projet SVE mais « aussi un espace où les volontaires peuvent partager leurs passions et leurs bons plans (voyage, musique, engagement associatif etc.). » Cet outil cherche avant tout à faciliter le contact et la communication entre les volontaires. C'est une bonne initiative, à étendre plus largement.

Préconisation 32 : Dans le cadre du rapprochement de l'ASC et de l'agence française Erasmus+ jeunesse et sport, étendre à l'ensemble des volontaires internationaux l'accès à InVOLve (réseau social expérimental à l'usage des SVE).

Le sondage BVA commandé pour cette évaluation par le SGMAP⁵⁰ montre qu'en ce qui concerne l'information sur les dispositifs de volontariat, Internet (42 %) vient en tête des souhaits des jeunes, devant la télévision (26 %). C'est sur ce premier médium qu'il faut donc faire porter l'effort.

Préconisation 33 : Présenter, à l'intention des professionnels de la jeunesse, une version francophone du cours massif en ligne (MOOC) dédié au volet jeunesse du programme Erasmus+ et prévoir une rubrique sur le portail de la mobilité présentant les possibilités de financements et les appels à projets.

Préconisation 34 : Réaliser, notamment lors de la Semaine de la solidarité internationale, des documentaires et une campagne photo, et diffuser régulièrement des actualités sur le site Diplomatie ainsi que, dès à présent, des capsules vidéo sur les sites des ambassades et les pages Facebook, en lien avec des événements en régions et dans les postes.

5.5.2 Aller à la rencontre des publics de jeunes là où ils se trouvent

À côté de l'information sur les sites institutionnels et sur les réseaux sociaux, il est apparu à la mission qu'une information de terrain, diffusée directement dans tous les lieux de formation, les missions locales, les clubs de prévention, auprès des associations dans les territoires et des professionnels de la jeunesse, était indispensable pour toucher des publics qui restent dans l'ignorance des possibilités existantes et qui surtout, n'imaginant pas qu'une mobilité internationale puisse les concerner, ne vont pas naturellement chercher ces informations.

Scénario d'évolution : Informer au plus près des territoires et des publics.

L'enjeu est de faire comprendre à tous les jeunes que le volontariat international peut les aider à transformer leurs qualités en compétences.

5.5.2.1 Le rôle de l'éducation nationale

Un dispositif d'information est déjà inscrit dans le code de l'éducation :

- Article L. 312-15 : « (...) L'enseignement moral et civique sensibilise également les élèves de collège et de lycée au service civique prévu au titre 1er bis du livre 1er du code du service national. (...) »
- Article L. 611-7 : « Les établissements dispensant des formations sanctionnées par un diplôme d'études supérieures informent les étudiants de l'existence du service civique. »
- Article D. 312-48-1 : « Dans les lycées publics et privés sous contrat, d'enseignement général et technologique ou professionnel, les élèves bénéficient au cours de leur scolarité d'une information sur le service civique créé par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010. »

Ces dispositions devraient être mises à profit pour informer sur le volontariat international car l'intervention des enseignants et des éducateurs, qui ont un pouvoir prescripteur, constitue un élément décisif du succès.

⁵⁰ Cf. annexe 7.

Le dispositif mis en place par le ministère de l'agriculture pour ses apprenants pourrait servir utilement de base de réflexion.

Dispositif mis en place pour les établissements éducatifs du ministère de l'Agriculture :

1. Dans chaque direction régionale du ministère est désigné un correspondant « Coopération internationale », dont 10 à 100 % du temps est dédié à cette tâche.
2. Une trentaine de réseaux géographiques rassemblent les établissements ayant des activités de partenariat avec un pays ou un groupe de pays donné. Chaque réseau est animé par un ou deux enseignants bénéficiant d'une décharge hebdomadaire pour animer le réseau.
3. Tous les établissements de l'enseignement supérieur long disposent d'une direction des relations internationales en charge de ces activités, incontournables aux niveaux master et doctorat. Dans l'enseignement technique, certains établissements accordent une décharge horaire à l'un de leurs enseignants pour monter et suivre des voyages d'étude, des stages à l'étranger, un partenariat avec un établissement étranger ; dans d'autres, cela repose sur l'engagement personnel d'enseignants.
4. Les réseaux Jeunes de l'enseignement agricole organisent un séminaire annuel de préparation au départ et de valorisation des expériences au retour pour les apprenants volontaires qui effectuent une mobilité vers l'Amérique latine, l'Afrique ou l'Asie.

Préconisation 35 : Renforcer la formation des enseignants et éducateurs concernant l'intérêt des mobilités, l'accompagnement des jeunes à l'international et les outils de financement.

Les formateurs doivent permettre à leurs apprenants de bénéficier du témoignage direct de « pairs » ayant fait une mobilité car il s'agit d'un élément déterminant, de l'avis général, pour faire naître le désir d'engagement et rassurer sur l'accessibilité et le déroulement de ce type d'expérience.

Préconisation 36 : Mobiliser les délégués académiques aux relations européennes et internationales (DAREIC) pour mettre en place un calendrier d'information dans les classes et y faire accueillir les associations qui promeuvent la mobilité de solidarité (cf. Itinéraire international), avec des volontaires témoignant de leur expérience. Informer systématiquement les élèves et les parents.

Il est indispensable également de créer un mouvement de curiosité dans l'opinion publique et que le volontariat de solidarité à l'international soit largement débattu dans les médias pour être reconnu comme une démarche naturelle et valorisante, pourvoyeuse d'expériences originales et de richesse humaine.

Préconisation 37 : Organiser début 2016 une conférence nationale à l'intention de dirigeants d'entreprises, d'associations, de responsables éducatifs et sociaux, de journalistes et de parlementaires, sous le parrainage de personnalités médiatiques ayant bénéficié un jour d'un volontariat à l'international.

5.5.2.2 *L'engagement indispensable des collectivités territoriales*

Le rôle des collectivités ne sera pas moins déterminant que celui du ministère de l'éducation nationale. Tous les responsables des régions, départements et communes en charge des jeunes doivent participer à l'entreprise d'information, d'explication, de stimulation à la mobilité internationale, en rassurant les familles et en encourageant les jeunes à se porter candidats à des projets.

Préconisation 38 : Organiser, dans le prolongement de la conférence nationale, des états généraux dans chaque capitale de région, destinés à lever les freins culturels et émotionnels, à faire connaître, en lien avec la presse locale, aux familles et aux jeunes les possibilités offertes par la mobilité internationale et à susciter ainsi des engagements et des projets.

Préconisation 39 : Inciter les COREMOB à constituer un annuaire des encadrants et des ressources et à prévoir régulièrement dans leur région des journées de sensibilisation.

Préconisation 40 : Développer, en lien avec les plateformes régionales de la mobilité européenne et internationale des jeunes, un dispositif d'information et d'accompagnement des jeunes pour leur permettre de construire un projet de mobilité solidaire à l'international. Ce dispositif devrait s'appuyer sur les relais de proximité permettant d'accéder aux lieux de vie des jeunes : établissements scolaires et d'enseignement supérieur, centres de formation d'apprentis, missions locales, réseau information jeunesse, maisons des jeunes et de la culture, maisons familiales rurales...

6 LE VOLONTARIAT DE RECIPROCITE ET D'ECHANGE DOIT ETRE DEVELOPPE

« Examiner la manière d'accroître la réciprocité en offrant à plus de jeunes de pays du Sud l'opportunité de venir faire un volontariat au Nord » : ainsi était formulée la quatrième question soumise à l'examen de la mission d'évaluation. Cette question est aussi un défi : si la promotion d'une mobilité internationale plus équitable apparaît – naturellement – souhaitable (1), elle s'appuie sur une grande variété de dispositifs aux résultats contrastés (2) et demeure freinée par des obstacles d'ordres matériel, consulaire et financier (3).

6.1 Favoriser la réciprocité dans les échanges de volontaires : une ambition généreuse sur laquelle chacun s'accorde

6.1.1 Confrontés à de redoutables enjeux démographiques, les pays du Sud sont demandeurs d'une mobilité internationale plus équitable

Aujourd'hui, 3,4 milliards de personnes dans le monde ont moins de 25 ans et, parmi les 1,8 milliard d'adolescents et de jeunes, plus de 90 % vivent dans les pays en développement. 330 millions de jeunes arriveront sur le marché de l'emploi en Afrique subsaharienne d'ici 2030.

Aussi les questions relatives à la politique de la jeunesse sont-elles particulièrement cruciales dans la plupart des pays du Sud. Parmi ces questions, celle de la mobilisation des jeunes tient une place importante. Un des axes de la mobilisation est le volontariat, auquel les dirigeants des pays du Sud accordent une importance grandissante. Plusieurs pays se sont d'ailleurs engagés dans des programmes ambitieux (*voir quelques exemples dans les encadrés 1, 2 et 3 ci-dessous relatifs au Togo, au Bénin et au Sénégal*).

Pour un certain nombre de gouvernements, la préoccupation est désormais de réussir à internationaliser ce type de programmes. C'est ce qu'ont confirmé à la mission d'évaluation M. Jacques GODFRAIN, président de France Volontaires, ancien ministre délégué à la coopération et M. Bernard LESTERLIN, député de l'Allier, membre de la commission des affaires étrangères et du comité stratégique de l'ASC⁵¹, qui tous deux ont indiqué qu'à l'occasion d'entretiens avec des chefs d'État africains, le thème de la réciprocité du volontariat international avait été abordé, plusieurs d'entre eux souhaitant que des jeunes volontaires de leur pays soit accueillis en France.

Encadré 1 *Au Togo : l'ANVT*

Le ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Programme des volontaires des Nations unies (PVNU) et France Volontaires collaborent depuis 2010 dans la mise en œuvre du programme de promotion du volontariat national au Togo (PROVONAT) devenu depuis 2014 l'Agence nationale du volontariat au Togo (ANVT) dans le but de promouvoir le volontariat, ses valeurs et principes. Le site de l'Agence indique qu'elle poursuit trois objectifs : « permettre aux jeunes diplômés et primo-demandeurs d'emploi de disposer d'un cadre pour participer aux solutions de développement

⁵¹ Par ailleurs coauteur d'un rapport d'information sur la mise en œuvre du service civique en 2011.

du pays et se faire une première expérience ; permettre aux structures qui œuvrent pour l'intérêt général, notamment les organisations de la société civile, l'administration publique et le secteur privé à mission d'insertion professionnelle, de disposer d'un cadre pour se doter des ressources humaines dont elles ont besoin et doter le Togo d'un cadre pour cultiver l'engagement de ses citoyens, développer le capital humain et social nécessaire pour un développement durable ».

Lancé en juin 2011, le dispositif a déjà concerné plus de 6 000 volontaires nationaux de différents profils, dont plus de 4 000 sont actuellement sur le terrain.

Encadré 2

Au Sénégal : le service civique national

Instauré par une loi en 1998, le service civique national vise la promotion du civisme et de la citoyenneté chez les jeunes Sénégalais. Pendant les deux ans du service civique national, le volontaire bénéficie d'un volet de formation civique et morale et d'un volet de formation professionnelle durant lequel le volontaire du service civique national peut participer à des activités d'utilité publique.

Il bénéficie aussi de deux années d'ancienneté dans la liquidation des droits à pension (retraite), d'une prise en charge médicale et d'un pécule mensuel de 30 000 FCFA (46 €).

Encadré 3

Au Bénin : le volontariat d'expertise professionnelle et le programme de volontariat bénévole

Le gouvernement béninois, dans son projet quinquennal de société 2006-2011 intitulé « Agenda pour un Bénin nouveau » a identifié des axes prioritaires au nombre desquels l'institution d'un service national afin d'offrir aux jeunes diplômés une première expérience de travail. En 2007, un forum national sur l'emploi des jeunes, suivi d'un séminaire national de réflexion sur le volontariat a recommandé l'institution d'un organe dénommé Corps national de jeunes volontaires pour le développement (CNJVD). Cet organe a été institué en décembre 2010, sa gestion confiée à l'Office béninois des services de volontariats des jeunes (OBSVJ) et placé sous la tutelle du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Deux types de programmes sont proposés aux jeunes âgés de 15 à 35 ans. Le volontariat d'expertise professionnelle qui est un engagement contractuel, libre et civique pour accomplir pendant deux ans des services d'intérêt public par de jeunes diplômés sans emploi. Cette mission de service public est soutenue par une allocation forfaitaire mensuelle de subsistance.

Le programme de volontariat bénévole (PVB) consiste pour tout jeune volontaire à accomplir gratuitement une mission de service d'intérêt public en fonction de ses capacités et des moyens mis à sa disposition, pendant quinze jours au plus à chaque appel. Cet engagement libre et civique permet d'offrir de son temps et de son savoir-faire pour des actions de développement et de bien-être social. Pour garantir l'efficacité de son action, le jeune volontaire bénévole peut bénéficier, sous certaines conditions, de la prise en charge de ses déplacements.

L'institution de cet organe participe du respect des dispositions de la Charte africaine de la jeunesse mais aussi et surtout du souhait pour l'État béninois de se conformer à une décision des chefs d'États et de gouvernements de l'Assemblée générale de l'Union africaine (UA) tenue en janvier 2010, instituant le Corps des jeunes volontaires de l'Union africaine (CJV-UA), avec la recommandation pour les États parties de disposer de cet organe à l'échelle nationale.

6.1.2 Le tissu associatif fait progressivement siens les objectifs de réciprocité

Les dirigeants des pays du Sud ne sont pas les seuls à se préoccuper de la réciprocité des échanges : les structures associatives s'en saisissent aussi.

Ainsi, l'ensemble des responsables associatifs rencontrés par la mission d'évaluation ont indiqué que la dimension de la réciprocité avec les pays du Sud était de plus en plus fréquemment abordée dans les réflexions stratégiques de leurs structures.

Le CLONG, dans une note du 7 février 2015, indique ainsi que l'« *on ne peut pas vouloir faire faire l'expérience de l'international à des jeunes Français sans accepter de proposer la réciproque aux jeunes des pays partenaires. Cela permettrait de développer une mobilité internationale plus équitable qui donne toutes ses chances aux jeunes quel que soit leur pays d'appartenance. La réciprocité est possible avec la loi de mars 2010. Cependant, la réciprocité nécessite un cadre et des modalités définies pour ce dispositif.* »

6.1.3 Favoriser l'accueil de volontaires venus du Sud peut aussi constituer un atout pour notre pays

6.1.3.1 Une ambition en pleine cohérence avec notre action extérieure en faveur de la jeunesse

L'action extérieure de la France en faveur de la jeunesse s'oriente vers une prise en compte renforcée des aspirations des jeunes pour leur permettre de contribuer au débat public et d'être des acteurs du changement.

Le document d'orientation 2015 « L'action extérieure de la France pour la jeunesse » (MAEDI, Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats)⁵² indique que la France entend favoriser l'engagement citoyen de la jeunesse ainsi que le renforcement des capacités des associations des pays en développement, en particulier des mouvements de jeunesse. Ce texte précise que la France favorisera la rencontre, les échanges et l'élaboration de projets communs entre jeunes de France et de l'étranger et que les efforts seront concentrés en Afrique de l'Ouest et du Centre, en particulier au Sahel, ainsi qu'en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

6.1.3.2 Un lien supplémentaire avec les pays en crise

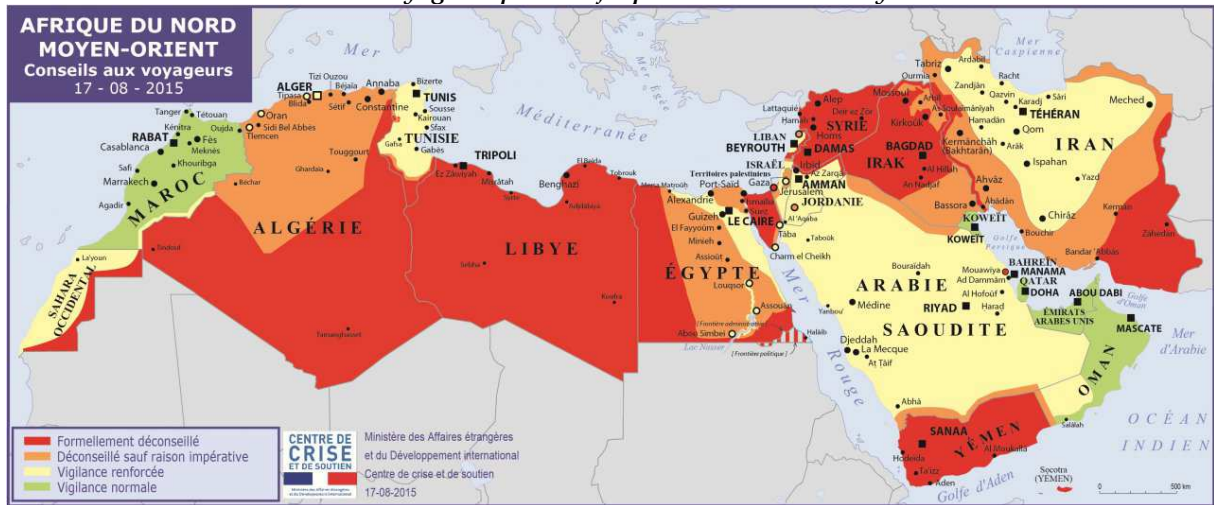
Le centre de crise et de soutien du MAEDI propose depuis plusieurs années le service « Conseils aux voyageurs » visant à faciliter la préparation et le bon déroulement des séjours à l'étranger. Il s'agit notamment d'une analyse des risques réalisée pour chaque pays et assortie d'informations pratiques et de conseils. Quatre niveaux de sécurité sont distingués : rouge/formellement déconseillé, orange/déconseillé sauf raison impérative, jaune/vigilance renforcée et vert/vigilance normale (*voir cartes 1 et 2 ci-dessous*).

Aujourd'hui, le référencement en zone rouge ou orange de nombre de ces pays contraint fortement l'envoi de volontaires français dans ces zones. La montée en puissance d'actions de réciprocité permettrait de continuer à entretenir les liens partenariaux avec les jeunes de ces pays.

⁵² Voir : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Rapport_Jeunesse_FR_Web_cle869574-1.pdf.

Carte 1

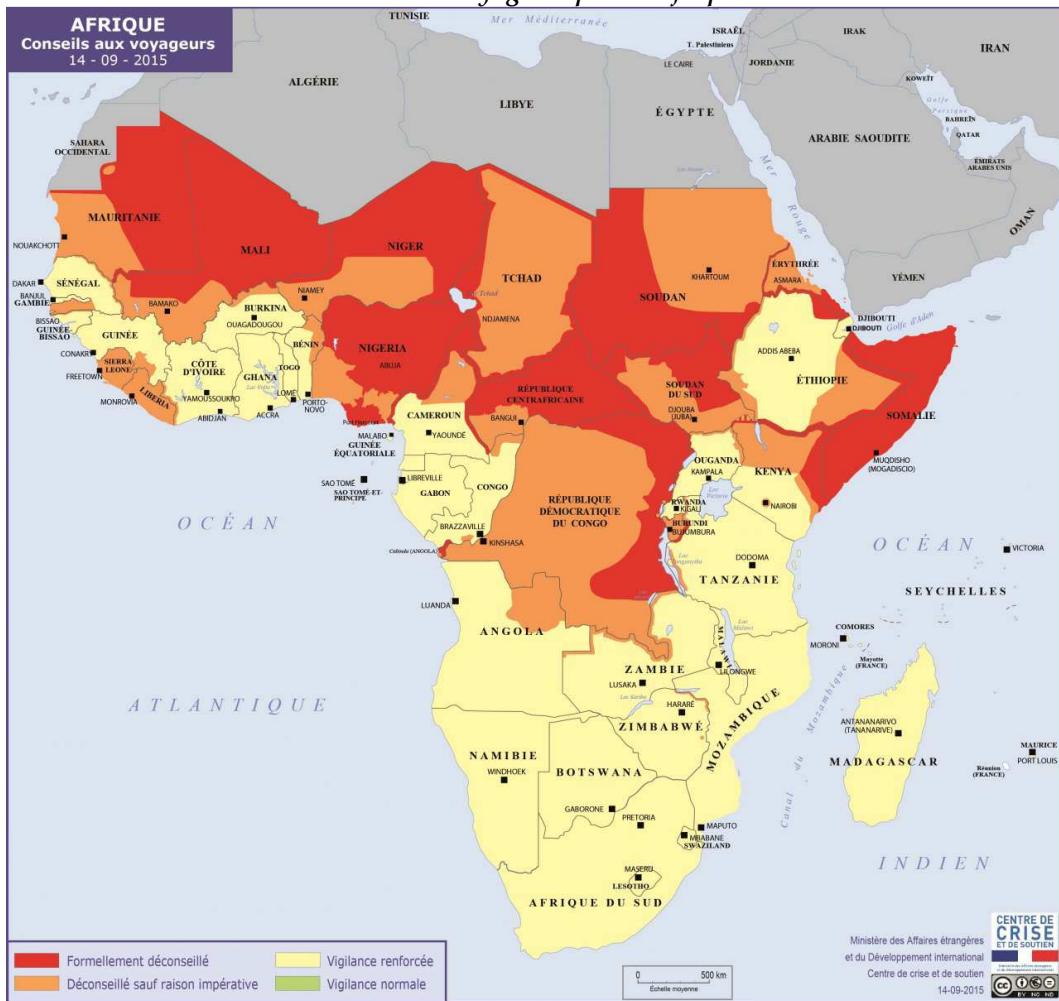
Conseils aux voyageurs pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient



Source : site France Diplomatie, Conseils aux voyageurs

Carte 2

Conseils aux voyageurs pour l'Afrique



Source : site France Diplomatie, Conseils aux voyageurs

6.1.3.3 Un outil pour préserver le vivre-ensemble

La cohésion sociale est mise à mal par les difficultés économiques et le contexte international. Tous les sondages indiquent que cette situation empire : en février 2015, un baromètre Cevipof révélait que la moitié des Français étaient désormais favorable à une fermeture du territoire, contre 18 % seulement qui souhaitaient davantage d'ouverture, et que le nombre de ceux qui pensaient qu'il y avait trop d'immigrés continuait de progresser (69 %).

Dans ce contexte tendu, le développement de l'accueil dans les territoires français de jeunes étrangers en mobilité solidaire autour de projets à caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel pourrait contribuer à permettre à la société française d'apaiser les crispations qu'elle connaît actuellement.

Scénario d'évolution : Promouvoir la réciprocité et valoriser les acteurs engagés.

Préconisation 41 : Pérenniser les Rencontres annuelles du volontariat international de réciprocité, dont la première édition a eu lieu à Bordeaux en avril 2015.

6.2 Les dispositifs permettant de recevoir de jeunes étrangers dans le cadre d'une mobilité solidaire : des leviers multiples, des bilans variables

Les initiatives de mobilité solidaire ouvertes aux jeunes étrangers peuvent s'appuyer sur un grand nombre de dispositifs, que le présent rapport se propose de regrouper en trois ensembles :

- le premier se compose des dispositifs de volontariat. Le SCI et le SVE sont les principaux outils susceptibles d'être utilisés pour promouvoir la mobilité solidaire entrante, mais ils ne sont pas utilisés à leur pleine capacité. D'ailleurs, les dispositifs du volontariat en administration et du volontariat en entreprise⁵³ ainsi que le VSI⁵⁴ ne prévoient pas de mesures de réciprocité ;
- le deuxième ensemble regroupe les chantiers internationaux de bénévoles (micro-projets de solidarité). La réciprocité est le principe même de ces dispositifs qui correspondent pleinement à un engagement citoyen international de jeunes, mais sur des durées courtes. Le dispositif le plus efficace est celui des « chantiers internationaux » fédérés par Cotravaux. De manière plus marginale, les dispositifs JSI et VVV/SI ont eux aussi pu être mobilisés en faveur des pays du Sud, sans être pleinement convaincants sur ce plan ;
- le troisième ensemble rassemble les projets conduits au niveau local, dont certains sont particulièrement intéressants.

⁵³Décret n°2000-1159 du 30 novembre 2000 pris pour l'application des dispositions du Code du service national relatives aux volontariats civils.

⁵⁴Loi n° 2005-159 du 23 février 2005 relative au contrat de volontariat de solidarité internationale.

6.2.1 Les dispositifs de volontariat connaissent un succès croissant, mais restent encore peu tournés vers les jeunes issus des pays du Sud

6.2.1.1 Le service civique a permis d'accueillir depuis 2010 plus de 4 000 étrangers, dont plus de la moitié viennent d'Europe

6.2.1.1.1 Les dispositions juridiques

La loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 sur le service civique dispose que « la personne volontaire doit posséder la nationalité française, celle d'un État membre de l'Union européenne, celle d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou justifier être en séjour régulier en France depuis plus d'un an sous couvert (d'un titre de séjour) ». (Art. L. 120-4 du code du service national).

Cependant, la condition de durée de résidence ne s'applique pas aux personnes étrangères volontaires lorsque des volontaires français « sont affectés dans les pays dont ces personnes sont ressortissantes, sous réserve des dispositions régissant l'entrée et le séjour des étrangers en France. » (Art. L. 120-4).

6.2.1.1.2 Les jeunes étrangers ayant effectué un service civique en France depuis 2010

Depuis 2010, 4 152 jeunes étrangers ont effectué un service civique en France, sans toutefois que l'on puisse distinguer les jeunes en provenance de leur pays d'origine des jeunes étrangers ayant leur résidence habituelle en France.

La formule connaît un succès certain. Le nombre des volontaires est allé croissant (voir les données du tableau 4 ci-dessous) :

Tableau 4
Service civique - Nombre de volontaires étrangers

2010	2011	2012	2013	2014
366	655	968	999	1 164

Source : ASC, ministère de l'intérieur

L'analyse par origine géographique (voir tableau 5 ci-dessous) indique qu'une large majorité de ces volontaires demeure originaire d'Europe (États membres de l'Union européenne et Europe hors UE), mais que cette proportion évolue à la baisse (68 % en 2010 contre 56 % en 2014).

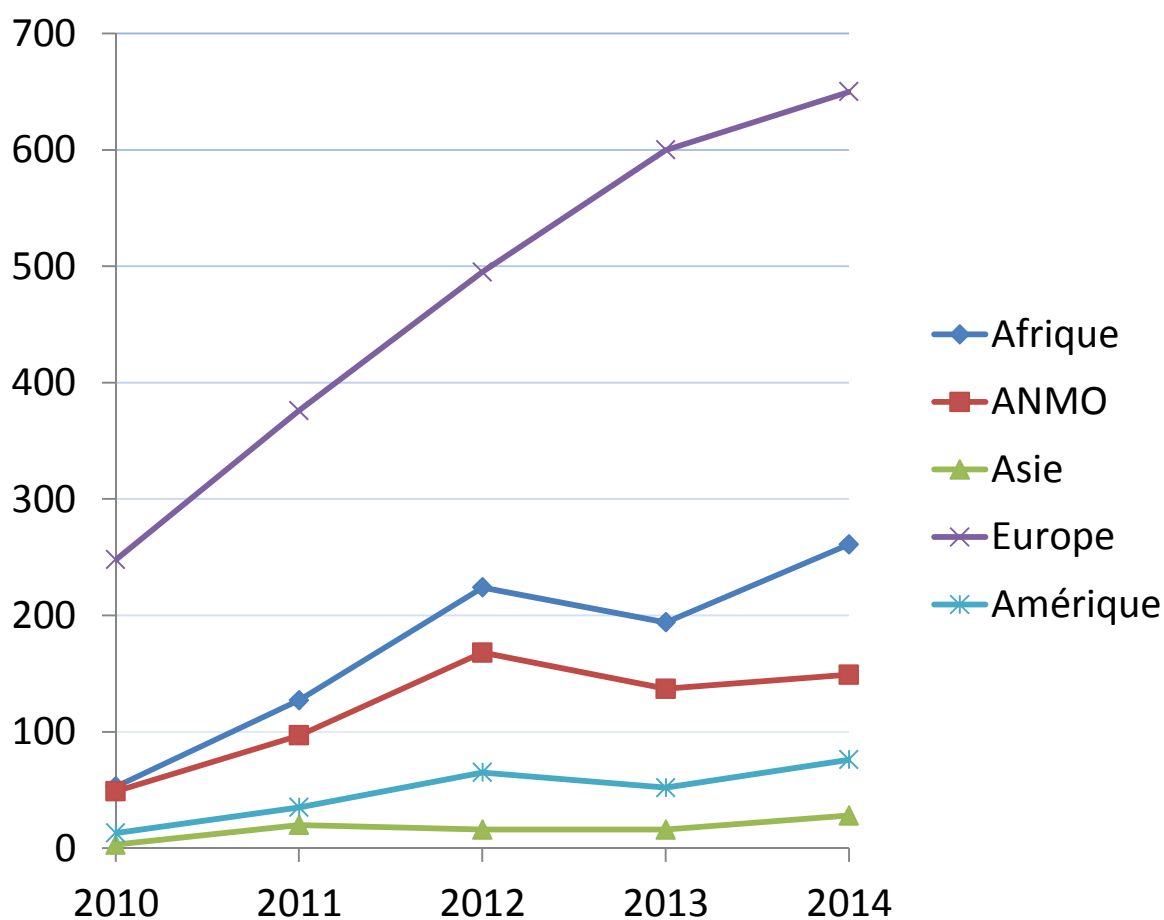
Le nombre de jeunes originaires des zones prioritaires⁵⁵ est en progression. Le nombre de jeunes originaires de pays d'Afrique subsaharienne a connu une hausse continue (261 jeunes reçus en 2014 contre 53 en 2010) et croît également en proportion du total de jeunes étrangers reçus (22 % en 2014 contre 14 % en 2010). Les jeunes originaires de la zone Afrique du Nord Moyen-Orient (ANMO) sont également plus nombreux à effectuer un service civique en France en dépit d'une baisse ponctuelle de la progression en 2013 (49 jeunes reçus en 2010 contre 149 en 2014) mais demeure stable en proportion du nombre de jeunes reçus (14 % en 2010, 13 % en 2014). Les proportions des jeunes originaires des deux autres zones sont moindres, respectivement 2 % pour l'Asie et 7 % pour l'Amérique.

⁵⁵ Au sens du document d'orientation 2015 « L'action extérieure de la France pour la jeunesse » (MAEDI, Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats).

Tableau 5
Service civique - Évolution par zone géographique du nombre de volontaires étrangers

	2010	2011	2012	2013	2014	Total général
Afrique	53	127	224	194	261	859
ANMO	49	97	168	137	149	600
Asie	3	20	16	16	28	83
Europe	248	376	495	600	650	2 369
Amérique	13	35	65	52	76	241
TOTAL	366	655	968	999	1 164	4 152

Source : ASC, ministère de l'intérieur



L'effectif de jeunes étrangers accueillis en France reste faible : il représente moins de 5 % du total des engagés du service civique (85 000 depuis l'origine du dispositif). Il est vrai que la priorité assignée à l'Agence demeure la mise en œuvre de l'engagement présidentiel visant à ce que chaque jeune Français qui le souhaite puisse accomplir un service civique.

6.2.1.2 Les potentialités du Service Volontaire Européen ne sont pas pleinement utilisées

6.2.1.2.1 Les dispositions juridiques

Le SVE cible une population très large, puisqu'il s'adresse à tout jeune âgé de 17 à 30 ans, de nationalité d'un des pays « programme » – États membres de l'Union européenne, pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE)/de l'Espace économique européen (EEE)

et pays en préadhésion – ou pays « partenaires », quel que soit le niveau d'étude, de diplôme ou de qualification.

Ainsi, en sus des ressortissants des pays de l'UE, de l'AELE et de l'EEE, peuvent effectuer un service civique en France les jeunes étrangers originaires des pays suivants :

Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Ukraine (partenariat oriental), Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Syrie, Autorité palestinienne de la Cisjordanie et Bande de Gaza, Tunisie (sud de la Méditerranée), Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro, Serbie (Balkans occidentaux) et Fédération de Russie.

(Source : site Erasmus +, pays du programme Erasmus+ et pays partenaires).

Une petite enveloppe « reste du monde » permet à quelques volontaires originaires des « pays partenaires dans le reste du monde⁵⁶ » d'effectuer un SVE en France.

6.2.1.2.2 Les jeunes étrangers accueillis dans le cadre du SVE

Le nombre de jeunes étrangers effectuant un service volontaire européen en France est en augmentation (+57% entre 2010 et 2014 – voir tableau 6).

Tableau 6
SVE - Nombre de volontaires étrangers

2010	2011	2012	2013	2014
336	402	454	494	526

Source : ASC, ministère de l'intérieur

Bien qu'en augmentation, le nombre de jeunes étrangers reçus en France dans le cadre du SVE demeure modeste. Sur les 336 jeunes étrangers accueillis en 2010, 4 seulement étaient originaires du sud de la Méditerranée. 526 jeunes étrangers ont effectué un SVE en France en 2014 (+57 %), 5 % étaient originaires du sud de la Méditerranée. Alors que 25 % de l'enveloppe du SVE est réservée au financement des SVE des pays partenaires – dont les pays du sud de la Méditerranée –, les jeunes originaires de cette zone sont très peu nombreux à effectuer en France ce type de mobilité (4 jeunes en 2010, 24 en 2014).

6.2.2 Les différents dispositifs de chantiers internationaux de bénévoles présentent des résultats contrastés

En France, le réseau des membres de Cotravaux représente plus de trois-cents associations ou structures locales et régionales. Ces associations proposent des engagements volontaires sur des actions courtes, à savoir des chantiers internationaux qui peuvent se dérouler en France et à l'étranger dans plus de quatre-vingt-dix pays sur les cinq continents. Dans tous les cas, il s'agit de partager une expérience de rencontres et d'ouverture, l'occasion de vivre l'interculturel autour d'une action ayant du sens pour la collectivité locale. Le chantier de bénévoles cherche à développer des contacts avec la population locale ; rester plusieurs jours sur place permet de créer du lien social et de s'intégrer à une communauté. En 2014, 2 769 jeunes étrangers sont venus participer en France à des chantiers internationaux (source : Cotravaux).

⁵⁶ <http://www.erasmusplus.fr/penelope/pays.php>.

Le ministère des affaires étrangères et du développement international a développé un dispositif d'appui pour favoriser l'engagement des plus jeunes (16-25 ans) sur des actions de solidarité internationale et d'éducation au développement construites sur une base partenariale et favorisant la rencontre et les échanges interculturels. Ce dispositif est constitué des deux programmes JSI et VVV/SI.

L'octroi d'un visa court séjour permet aux participants étrangers d'accéder au territoire français pour ces engagements de courte durée.

6.2.2.1 Avec près de 3 000 jeunes étrangers reçus en 2014, les chantiers internationaux animés par les associations membres de Cotravaux peuvent se prévaloir d'un bilan encourageant

6.2.2.1.1 La philosophie des chantiers

Le principe du chantier est simple mais concret et mobilisateur : l'idée est de réunir, en France comme à l'étranger, pour deux ou trois semaines, un groupe de dix à vingt bénévoles d'origines culturelles et géographiques différentes qui, ensemble, réalisent un projet utile à la collectivité : action sociale, patrimoine, animation, construction, aménagement, protection de l'environnement...

6.2.2.1.2 L'évolution des cohortes (voir les données des tableaux 7 et 8 ci-dessous)

Le premier rapport du travail volontaire de Cotravaux disponible traitant de la réciprocité est celui de l'année 2007. Il indique que, pour cette année-là, quatre-vingt-quatre nationalités ont été représentées sur l'ensemble des chantiers, qui, en moyenne, ont accueilli chacun quatorze bénévoles et quatre nationalités. 45 % des bénévoles étaient étrangers. 2 847 Français ont pu partir à l'étranger dans ce cadre tandis que 3 602 étrangers ont été accueillis en France. Une large majorité d'entre eux étaient originaires du continent européen (71 %). Moins de 1 % des jeunes accueillis provenaient d'Afrique subsaharienne, 2 % de la zone Afrique du Nord Moyen-Orient, 7 % du continent américain et 15 % d'Asie-Océanie.

Les bénévoles étrangers étaient majoritairement de sexe féminin (64 %). 71 % avaient entre 18 et 24 ans et 15 % étaient mineurs. Les bénévoles scolarisés ou étudiants étaient toujours majoritairement représentés, avec 83 % contre 15 % de salariés. 2 % de ces bénévoles avaient entre 35 et 50 ans et 1 % plus de 50 ans. Lorsque les rapports postérieurs à 2007 font apparaître quelle est la proportion des plus de 35 ans parmi les bénévoles étrangers, les volumes se révèlent assez stables (3 à 4 % d'une cohorte). Les bénévoles étrangers participent principalement à des chantiers ayant trait à la restauration du patrimoine et à l'environnement.

Les rapports suivants (2008-2014) adoptent des présentations variées et ne permettent pas de suivre chacun de ces indicateurs. Il n'est donc pas aisé d'identifier des tendances. Il apparaît toutefois que le nombre d'étrangers reçus en France dans le cadre des chantiers est en diminution (2 769 en 2014, soit -23 % entre 2007 et 2014), tout comme le nombre de Français déployés à l'étranger (2 301 en 2014, -19 %). La proportion de bénévoles originaires du continent européen et d'Afrique Subsaharienne est stable (respectivement 71 % et moins d'1 %), celle des ressortissants de la zone Afrique du Nord Moyen-Orient connaît une légère progression (5 %).

Tableau 7
Chantiers internationaux (Cotravaux) – Nombre de bénévoles

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Français (à l'étranger)	2 847	2 824	2 356	2 571	2 440	2 444	2 539	2 301
Étrangers (en France)	3 602	3 795	3 569	3 516	3 513	3 399	3 040	2 769

Source : Observo

Tableau 8
Chantiers internationaux – Évolution des cohortes par zone géographique

	2007		2014	
	Envois (de France)	Accueils (en France)	Envois (de France)	Accueils (en France)
Afrique subsaharienne	315	7	110	14
ANMO	190	85	141	137
Amérique du Nord	65	222	23	122
Amérique latine	214	47	89	82
Asie-Océanie	310	553	457	368
UE, EEE, autre pays d'Europe	1 753	2 546	1 467	1 983
Non connu	0	142 ⁵⁷	14	63
Total	2 847	3 602	2 301	2 769

Source : Observo

6.2.2.2 Avec 17 jeunes étrangers reçus en 2014, le dispositif JSI affiche des résultats modestes...

6.2.2.2.1 Objectif du dispositif

Il s'agit de soutenir la rencontre interculturelle de groupes de jeunes du Nord et de jeunes du Sud autour d'une action de développement dans les pays éligibles, mais également en France.

6.2.2.2.2 L'évolution des cohortes (voir les données du tableau 10 ci-dessous)

Entre 2000 et 2014, ce dispositif a permis à 7 500 jeunes de bénéficier d'un appui financier du MAEDI pour développer des projets de solidarité internationale (« volontariat » d'initiation et d'échange). Chaque année environ 500 jeunes Français (entre 346 et 647 jeunes) partent au Sud tandis que, dans une autre proportion, des jeunes en provenance des pays du Sud sont accueillis en France pour réaliser des projets collectifs (entre 8 et 74 jeunes chaque année).

⁵⁷ L'origine géographique de 142 jeunes n'était pas connue.

Un rapport du FONJEP (juin 2015) indique que le nombre de requêtes soumises au MAEDI est assez stable : « une centaine de dossiers sont déposés dont plus de la moitié sont retenus ». L'enveloppe allouée par le MAEDI au financement est également qualifiée « d'assez stable » (voir les données du tableau 9 ci-dessous). Elle s'élevait à 300 000 € en 2014.

Tableau 9
JSI – Évolution de l'enveloppe MAEDI (euros)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
259 164	259 164	260 000	280 000	265 000	266 000	270 000	266 000	390 000	400 000	400 000	350 000	350 000	325 000	300 000

Source : FONJEP

Les actions menées concernent les secteurs suivants :

- 23% éducation : construction, réhabilitation de salles de classes
- 20% culture et sport : théâtre, danse, musique, multimédia...
- 14% action sociale : centres sociaux, foyers de jeunes, formation professionnelle
- 14% environnement
- 13% animation, enfance
- 9% développement rural et projets à caractère économique
- 8% santé

Les pays d'accueil des projets au Sud sont une quinzaine. Les principales destinations sont aujourd'hui le Sénégal, le Burkina Faso, le Bénin, le Maroc, le Togo, Madagascar, le Cameroun et Haïti. Depuis 2010, le Mali, le Niger et la Mauritanie ne peuvent plus recevoir de jeunes Français dans le cadre du dispositif JSI.

Seuls 17 jeunes originaires de pays du Sud ont bénéficié de ce dispositif en 2014 contre 74 en 2000 (-74 %). Les cohortes sont très réduites ; de fortes évolutions peuvent être relevées à une année d'intervalle (10 jeunes reçus en 2006, 40 en 2007 en dépit d'une légère baisse de la subvention du MAEDI).

Tableau 10
JSI – Nombre de jeunes originaires de pays du Sud accueillis en France

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
74	63	41	8	20	21	10	40	28	19	15	36	12	29	17

Source : FONJEP

L'origine géographique des jeunes accueillis dans le cadre de ce dispositif n'est disponible qu'à compter de 2009. Il s'agit régulièrement de pays correspondant à la zone définie comme prioritaire (Mali, Bénin, Niger, Maroc, Tunisie) auxquels s'ajoutent Madagascar, le Sénégal, le Burundi, Haïti ainsi que le Bangladesh et le Vietnam.

6.2.2.3 ... tout comme VVV/SI, qui n'a reçu que 11 jeunes étrangers en 2014

6.2.2.3.1 Spécificité du dispositif

Le programme VVV/SI est une déclinaison du programme « Ville, vie, vacances », piloté par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé), désormais

intégrée au commissariat général à l'égalité des territoires. Il est réservé aux jeunes des quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville.

6.2.2.3.2 Évolution des cohortes.

Entre 2000 et 2014, le MAEDI a contribué au financement du projet de solidarité internationale de 8 080 jeunes, soit environ 500 jeunes par an.

Le FONJEP⁵⁸ indique que qu'une soixantaine de projets sont déposés chaque année, qu'environ cinquante d'entre eux sont retenus et que ces chiffres sont stables. L'enveloppe allouée par le MAEDI au financement de ce dispositif a enregistré une baisse de 30% entre 2000 et 2014 (cf. *tableau 11 ci-dessous*).

Tableau 11
VVV/SI – Évolution de l'enveloppe MAEDI (euros)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
426 857	426 857	427 000	427 000	420 000	420 000	340 000	340 000	340 000	400 000	400 000	350 000	350 000	325 000	300 000

Source : FONJEP

Les actions menées concernent les secteurs suivants :

- 37% éducation *construction, réhabilitation de salles de classes*
- 22% action sociale *centres sociaux, foyers de jeunes, pouponnières, bibliothèques*
- 16% culture et sport *théâtre, danse, musique*
- 14% environnement *reboisement, irrigation*

Sont exclus de la participation du MAEDI les frais de voyages internationaux et de préparation, ainsi que du suivi du projet en France. La part du MAEDI dans les cofinancements varie entre 2 000 € et 7 000 €. Le budget doit comporter une participation locale du partenaire du Sud, éventuellement valorisée (participation matérielle, humaine...).

Depuis 2003, des jeunes du Sud peuvent être accueillis en France. Le FONJEP souligne que peu de requêtes lui sont parvenues en dépit de l'existence de projets d'accueil en France chaque année depuis l'entrée en vigueur de ces nouvelles modalités. Ainsi, en 2005, 2007, 2008 et 2010 aucun jeune étranger n'a bénéficié de ce dispositif. Les effectifs accueillis les autres années sont faibles, entre 9 et 22 jeunes (cf. *tableau 12 ci-dessous*).

Les pays de destination des groupes de jeunes Français sont principalement les suivants : le Sénégal, le Maroc, le Burkina Faso, le Bénin, Madagascar et le Togo.

Les pays d'origine des jeunes étrangers accueillis en France sont les suivants : Sénégal, Mauritanie, Afrique du Sud et Maroc.

⁵⁸ Bilan statistique des projets cofinancés 2000-2014, Dispositif VVV/SI (Fonjep, juin 2015).

Tableau 12

VVV/SI – Nombre de jeunes originaires de pays du Sud accueillis en France

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
SO	SO	SO	17	16	0	22	0	0	9	0	16	15	9	11

Source : FONJEP

6.2.3 Très variées, les initiatives locales présentent, pour plusieurs d'entre elles, des perspectives très prometteuses

6.2.3.1 Les questions liées à la mobilité internationale des jeunes suscitent un intérêt croissant dans les territoires

La consultation des sites internet des collectivités permet de relever une volonté récurrente de conduire des actions à l'international et d'inciter les jeunes à la mobilité. Ces deux politiques pouvant se conjuguer ; certaines collectivités en ont fait un véritable marqueur de leur action.

Toutefois, il n'existe pas d'outil unique de recensement des actions de solidarité internationale conduites dans les territoires, ni du volume de jeunes impliqués dans ces projets, à l'exception toutefois de l'observatoire récemment mis en place par l'ARF pour évaluer l'action des régions en matière de soutien à la mobilité européenne et internationale des jeunes.

À cet égard, en juin dernier, le groupe de travail « territoires, jeunesse et mobilités » de la commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) a publié une étude réalisée en s'appuyant sur les expériences des collectivités territoriales françaises. Un certain nombre de « bonnes pratiques » ont été identifiées et une liste de recommandations a été formulée⁵⁹. La mission relève que sur les dix exemples de mobilité entrante cités dans l'étude, cinq sont liés à un programme de formation professionnelle et que deux projets concernaient un échange de volontaires en appui de programmes de coopération décentralisée.

En octobre dernier, la CNCD et le MAEDI (délégation pour l'action extérieure des collectivités locales) ont publié un appel à projets en soutien à la coopération décentralisée consacré à la mobilité internationale des jeunes dans le cadre du volontariat international. Ce document indique que les projets éligibles devront présenter des garanties d'un partenariat équilibré et qu'ils participeront au renforcement des échanges entre volontaires de territoire à territoire. L'appel à projets souligne que l'accueil de volontaires étrangers en France est encouragé dans un principe de réciprocité des échanges, en particulier dans le cadre du Service civique.

France Volontaires est en capacité de développer de solides programmes de réciprocité. Des opérations à petite échelle ont d'ores et déjà été expérimentées avec succès. Dans ce cadre, au cours des trois dernières années, huit jeunes Maliens et deux jeunes Nigériens ont effectué un service civique en France. Le programme a été organisé par l'espace volontariats de Bamako en liaison avec l'Association des fédérations départementales des familles rurales d'Ille-et-

⁵⁹ « Recommandations pour l'action extérieure des collectivités territoriales : jeunesse, mobilité, territoire », ministère des affaires étrangères et du développement international, 17 juin 2015.

Voir : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/rapport-jeun-mob-terr-fr-web-bat2_cle8b1656.pdf.

Vilaine et la communauté de communes Cœur d'Ostrevent en Nord-Pas-de-Calais. Il ressort de plusieurs entretiens avec des responsables d'espaces volontariats que la sensibilisation aux projets de réciprocité est un thème d'actualité au sein du réseau et que certains responsables ont anticipé la demande. Ils disposent d'un réseau associatif local et français étoffé qui pourrait permettre une montée en puissance rapide des échanges de jeunes, si des moyens dédiés additionnels pouvaient être mobilisés.

Scénario d'évolution : Consolider les partenariats stratégiques et leur mise en réseau.

Préconisation 42 : Développer et intensifier en lien avec les directions géographiques du MAEDI et ses services de coopération, des partenariats stratégiques notamment avec les programmes et agences nationales de volontariat des pays partenaires (Agence nationale de volontariat du Togo, Centre national de promotion du volontariat du Mali *etc.*).

Préconisation 43 : S'appuyer sur les collectivités territoriales et leur action internationale (DAECT, RRMA, partenariat ARF, Cités unies France, projet de partenariat ADF...).

Préconisation 44 : Mobiliser le mouvement associatif et notamment les acteurs en capacité d'accueillir des volumes plus importants de volontaires étrangers en réciprocité (MJC, Francas...).

Préconisation 45 : Concrétiser de nouvelles alliances (VSO international au Royaume Uni, programme *Weltwärts* en Allemagne *etc.*).

6.2.3.2 Les expériences associatives ou adossées au projet éducatif d'une structure de formation qui ont été portées à la connaissance de la mission sont des réussites en dépit de leur caractère parfois expérimental

Si la thématique de la réciprocité fait, depuis quelques années, et particulièrement au sein des structures éducatives, l'objet d'une réflexion, pour la plupart des interlocuteurs rencontrés à ce stade, la réciprocité relève encore du vœu pieux et a, en conséquence, été fréquemment écartée du champ des projets possibles à conduire à court ou moyen terme.

Toutefois, quelques expériences ont été portées à la connaissance de la mission qui a recueilli les impressions des intéressés chaque fois que cela était possible :

Exemple de mobilité de réciprocité adossée au projet éducatif d'une structure de formation : les Apprentis d'Auteuil

La fondation Les Apprentis d'Auteuil est mobilisée depuis une vingtaine d'année sur les actions éducatives de solidarité internationale. Intimement persuadée de l'intérêt de la mobilité (les éducateurs rapportent fréquemment enregistrer davantage de progrès en 15 jours de mobilité qu'en une année d'accompagnement), les Apprentis d'Auteuil disposent aujourd'hui d'un réseau de 193 partenaires répartis dans 53 pays. En 2014, la fondation a permis à 1 000 jeunes de faire l'expérience d'une mobilité entrante ou sortante. La direction « international et prospective » a organisé en 2014 l'accueil d'un groupe d'une dizaine de jeunes Béninoises, déjà connues de l'institution via un

partenariat établi de longue date avec un établissement local. Un groupe de jeunes Togolais a été reçu dans les mêmes conditions. Un groupe de jeunes Cambodgiens sera prochainement accueilli en France. Un groupe d'animateurs italiens a effectué un service civique auprès de la fondation. Il s'agit de mobilités courtes qui nourrissent les relations de la structure avec les structures miroirs de quelques pays. Très lourdes à mettre en place, à suivre (quatre encadrants pour un groupe de dix jeunes, en moyenne) et à financer, elles sont peu nombreuses.

La mission s'est rendue à Bordeaux et à Strasbourg pour y rencontrer les acteurs institutionnels des secteurs de la jeunesse et des relations internationales ainsi que les associations engagées dans la solidarité internationale. En dépit des difficultés de mise en œuvre, de modestes projets sont menés dans les territoires, pour l'essentiel de façon presque expérimentale.

Le projet le plus abouti en termes de réciprocité partagée est celui qu'a porté l'association Cool'eurs du Monde (Bordeaux). Il s'agit d'une expérience de mobilité associative entrante et sortante proposée à un groupe de vingt jeunes Français et Sénégalais.

L'association Cool'eurs du Monde, en collaboration avec une organisation partenaire sénégalaise appuyée par l'espace volontariats de Dakar, a organisé le séjour en service civique de dix jeunes Français au Sénégal et l'accueil de dix jeunes Sénégalais en France pour l'accomplissement d'une mission au sein de structures associatives ou des administrations locales en charge de programmes de jeunesse, d'actions de solidarité internationale et locale, d'activités sportives, éducatives, artistiques ou culturelles. Hors mission, les échanges sur l'interculturalité ont constitué une importante partie du projet.

Le groupe a été préparé à la mission, en France, durant un mois, avant que chacun des membres soit affecté auprès d'une structure d'accueil. Au terme d'une mission de plusieurs mois, le groupe a de nouveau été réuni en France pendant plusieurs semaines pour un retour d'expérience et de nouveaux échanges sur l'interculturalité.

Le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France au Sénégal a suivi le déroulement de l'opération mais n'a pas participé à son montage ni à son financement.

Encadré 4

Le projet « Wecce » de l'association Cool'eurs du Monde Entretien de la mission avec 14 des participants (18 à 24 ans, équipe mixte)

Tous ont exprimé la plus grande satisfaction d'avoir eu l'opportunité de vivre cette expérience, ont souligné la grande qualité de l'accompagnement mis en place tout au long de la mission par Cool'eurs du Monde, le soin apporté à la préparation et au retour d'expérience et en amont du caractère rassurant du cadre proposé par l'association. Le soutien par *Skype* avec Cool'eurs du Monde et le soutien de France Volontaires Dakar ont été unanimement loués.

Plusieurs participants indiquent que cette mission avait été déterminante dans leur parcours, qu'elle leur avait permis de définir ou de confirmer une orientation (ou réorientation) professionnelle. La plupart ont indiqué avoir gagné en maturité (en se découvrant, confronté parfois seul à un environnement très différent, devant résoudre seul des difficultés, en se voyant confier des responsabilités). Plusieurs des missions proposées aux volontaires français dans le cadre du programme se déroulaient en immersion totale au sein d'une famille sénégalaise et de la structure d'accueil, très loin de Dakar et d'autres volontaires. Tous les volontaires interrogés indiquent que cette expérience a changé le regard qu'ils portaient sur leur environnement habituel et sur le pays d'accueil.

La mission a interrogé les participants sur les pistes d'amélioration qu'ils pourraient suggérer à des associations qui souhaiteraient dupliquer ce type de projet :

- **Tous évoquent leur souhait *ex ante* et leur satisfaction *ex post* d'apprendre et d'avoir appris. L'acquisition de connaissances et de compétence est essentielle.** Plusieurs participants estiment qu'un axe d'amélioration pourrait consister à réduire les temps d'échanges en groupe sur l'interculturalité au profit du temps de mission, où l'accomplissement de tâches concrètes en responsabilité est particulièrement apprécié. Plusieurs participants sénégalais ont demandé à suivre des formations durant leur service civique.

Plusieurs volontaires français auraient souhaité une brève formation dispensée avant le départ pour tirer un meilleur profit de leur expérience ou être plus à l'aise dans leur mission sur place. Ils estiment qu'ils auraient ainsi pu valoriser leur volontariat en ajoutant une compétence sur leur CV. Pour les volontaires Sénégalais, le retour a parfois été difficile, ils avaient espéré que l'accomplissement du service civique serait reconnu dans leur pays et favoriserait leur insertion professionnelle.

- **La question du logement et celle des aspects pratiques viennent au premier rang des préoccupations.** Le volontaire ne se sent pleinement disponible pour sa mission et les échanges que lorsqu'il est pleinement rassuré sur les modalités d'hébergement. Davantage de clés pour vivre très concrètement dans le pays d'accueil auraient été appréciées (se nourrir, faire ses courses, gérer son budget, se déplacer, notions de savoir-vivre, comportement à adopter ou à éviter, place de la religion...).

- **La connaissance fine de l'association ou de la structure d'accueil ainsi que le contenu précis de la mission,** viennent au second rang des préoccupations. Les volontaires ont indiqué avoir ressenti le besoin de se projeter avec précision dans leur mission et leurs futures activités.

- **Plusieurs participants sénégalais auraient aimé partager de temps à autre le quotidien d'une famille française pour s'immerger davantage dans le mode de vie et la culture français.** Il ne leur a pas été aisé de s'adapter à une certaine solitude qui caractérise, selon eux, notre mode de vie.

La mission s'est également entretenue avec des jeunes étrangers ayant accompli un volontariat en France : de jeunes Tunisiens ayant effectué un service civique et de jeunes Allemands ayant expérimenté le service volontaire européen.

Scénario d'évolution : Encourager les porteurs de projets innovants et leurs pratiques dans le cadre des COREMOB et en liaison avec la DAECT.

Préconisation 46 : Appuyer les projets multi acteurs (par exemple Institut Français de Tunis, France Volontaires...).

Préconisation 47 : Développer les démarches d'intermédiation au niveau régional (exemple de la région Bourgogne avec les Ceméa et de la région Aquitaine avec les associations Cool'eurs du Monde).

Préconisation 48 : Confier à France Volontaires le développement de la qualité de l'accompagnement des volontaires en réciprocité (parcours de formation, tutorat, évaluation et valorisation de l'expérience).

6.2.3.3 Il reste cependant que, parmi les projets étudiés, les attentes des volontaires étrangers varient en fonction de leur âge et de leur origine géographique

L'échantillon interrogé par la mission n'est pas large mais la tonalité très différente des attentes exprimées a été frappante.

Les jeunes volontaires allemands, âgés de 19 ans, ont exprimé leur souhait de s'accorder une pause, une respiration dans un parcours d'étude ou professionnel ou de prendre du temps avant de décider de leur orientation professionnelle. Ils évoquent leur envie de « voyages », de « rencontres ». Ils n'ont évoqué leur mission qu'après avoir abordé ces facteurs de motivation. Une volontaire polonaise, ingénieure diplômée en SVE à Aubervilliers, était motivée par le perfectionnement de son niveau de français avant de présenter sa candidature dans de grandes entreprises.

Pour la plupart des jeunes Sénégalais interrogés (*voir le résumé des entretiens dans l'encadré 4*), la motivation première est la formation. L'expérience qui leur a été proposée doit leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences qu'ils pourront valoriser à leur retour et dont ils espèrent qu'elles favoriseront leur insertion professionnelle. Plusieurs ont demandé à suivre des formations à l'occasion de leur séjour en France et auraient souhaité pouvoir poursuivre un apprentissage à l'issue de leur service civique. Ils évoquent un système de formation défaillant dans leur pays et le souhait de capitaliser au maximum sur l'opportunité offerte par le service civique pour maximiser leurs chances d'insertion professionnelle. Cela étant posé, tous ont marqué le plus grand intérêt pour leur mission, les échanges sur l'interculturalité et la découverte de la France. Les jeunes Sénégalais interrogés avaient des profils différents, étaient originaires de diverses régions du Sénégal, leur âge s'échelonnait entre 19 et 24 ans. Ils avaient accompli leur service civique dans des secteurs d'activité variés (agriculture, sport, culture...).

L'échantillon des volontaires Tunisiens était plus homogène. Les jeunes interrogés vivaient à Tunis, avaient suivis plusieurs années d'études supérieures et étaient tous très engagés dans le militantisme associatif. Leur motivation première était double : vivre une expérience associative et renforcer leurs capacités pour les mettre au service de leur association en Tunisie. Les aspects d'enrichissement personnel (« découverte de soi ») et d'expérience d'une aventure (« il est rare qu'un jeune Tunisien ait l'opportunité d'une mobilité ») n'ont été cités que dans un second temps.

Comme pour les jeunes volontaires français, les motivations des volontaires étrangers sont toujours mêlées. Le souhait d'acquérir des compétences et des connaissances auxquelles ils n'ont localement pas accès prédomine parmi les motivations des jeunes volontaires du Sud.

6.3 Pour que les actions de réciprocité connaissent une montée en puissance, il est nécessaire de tenir compte d'obstacles consulaires, matériels et financiers

L'accueil, en France, de volontaires issus des pays du Sud restera un vœu pieux si ne sont pas contournés ou surmontés plusieurs obstacles bien réels, dont les interlocuteurs de la mission ont unanimement fait le diagnostic (*voir le résumé des entretiens dans l'encadré 5*). Ces obstacles, de difficulté variable, sont de trois ordres : consulaire, matériel et financier.

6.3.1 Organiser la mobilité des jeunes du Sud vers le Nord implique une politique consulaire adaptée

Parmi les difficultés anticipées par les opérateurs associatifs désireux d'accueillir un volontaire étranger, la difficulté à obtenir des visas est très vite évoquée. S'agissant par exemple des chantiers internationaux, Cotravail constate, dans son rapport 2008, que la réciprocité entre la France et l'Afrique Subsaharienne, le Moyen-Orient ou le Maghreb n'est pas harmonieuse. Le réseau d'associations l'explique sans détours : « *le frein majeur à la mobilité des personnes vivant sur le continent africain s'explique par leur difficulté à obtenir un visa pour venir en France.* »

Cette difficulté n'est peut-être pas une crainte systématiquement fondée, elle pourrait quelquefois s'apparenter à une forme d'autocensure. L'échantillon de projets examinés par la mission est mince et ne permet pas de tirer de véritables enseignements. Il semble toutefois que, dans la mesure où un projet est suivi par les services de coopération de l'ambassade de France et que les échanges entre ce service et l'organisme d'accueil français sont réguliers, la délivrance des visas ne constitue pas une difficulté insurmontable.

Plusieurs services de coopération et d'action culturelle d'Afrique de l'Ouest ont ainsi indiqué, que, dans la plupart des cas, l'organisation partenaire locale était favorablement connue de l'ambassade. Pour leur part, les services consulaires de ces mêmes ambassades ont confirmé ce fait et ajouté que les visas demandés dans ce type de programme ne concernaient qu'un très faible nombre de jeunes, que les projets étaient préparés très en amont et que la délivrance des visas n'avait pas posé de difficulté.

Par note diplomatique conjointe du 19 octobre dernier, le MAEDI et le ministère de l'intérieur ont appelé l'attention de nos ambassades sur la possibilité pour des jeunes ressortissants de pays tiers à l'Union européenne, non-résidents en France, d'effectuer des missions de volontariat. Ils ont rappelé que le cadre juridique actuel prévoit deux dispositifs permettant d'accueillir de jeunes étrangers en France : le service civique et le service volontaire européen. Les modalités d'instruction de ces dossiers et de délivrance des visas pour ces types de volontariat ont été indiquées.

Pour les dispositifs qui relèvent de la note diplomatique du 19 octobre, ce cadrage récent devrait être de nature à fluidifier le traitement de ces dossiers. S'agissant du « hors cadre », les rapporteurs ne peuvent que recommander aux porteurs de projets de préparer bien en amont les dossiers avec leur partenaire local et en liaison avec les services culturels et consulaires.

La ville d'Aubervilliers pratique de longue date une politique de mobilité internationale entrante et sortante des jeunes, particulièrement dynamique. Mme Meriem DERKAOUI, première adjointe au maire d'Aubervilliers en charge de la jeunesse, conseillère départementale de Seine-Saint-Denis et présidente du groupe-thématique jeunesse de Cités Unis France, a indiqué à la mission qu'il importait avant tout d'anticiper les demandes afin de se préparer très en amont à fournir un dossier complet et à pouvoir prendre le temps d'échanger avec les services consulaires.

6.3.2 Pour être un succès sur le terrain, l'accueil de volontaires étrangers nécessite un accompagnement minutieux, dont le secteur associatif craint la lourdeur

Les interlocuteurs de la mission relèvent que sans sensibilisation préalable à l'interculturel et à la mobilité internationale, une solide préparation, un accompagnement régulier et une assistance au retour étaient indispensables à une expérience réussie. L'OFAJ a également indiqué porter une attention toute particulière à la préparation de ses volontaires (plusieurs sessions de préparation binationales sont organisées en France et en Allemagne), l'hébergement et les frais de déplacement étant pris en charge par l'Office. De même, tous les interlocuteurs indiquent qu'un jeune ne peut pas assimiler les acquis de sa mission pour passer à une autre étape de sa vie, ni valoriser son expérience, si on ne l'aide pas à prendre du recul par rapport à sa mobilité.

Au regard de ces constats, il conviendrait donc d'engager une réflexion sur les modalités de préparation, d'accompagnement et d'aide au retour qui pourraient être envisagées, avec les partenaires locaux, pour permettre la montée en puissance des mobilités entrantes. À cet égard, le dispositif de préparation, d'accompagnement et d'aide au retour proposé par le réseau d'associations Itinéraire international paraît aisément transposable aux programmes de réciprocité. Il s'agit d'ateliers collectifs organisés à intervalles réguliers avant le départ (déblocage linguistique, interculturalité, questions pratiques, mode de vie) et de « cafés » qui permettent la rencontre et l'échange d'anciens et de futurs volontaires. Durant la mission, des conseillers en mobilité sont disponibles pour des échanges par téléphone ou *Skype* avec les jeunes volontaires. Au retour, les jeunes sont reçus pour échanger sur leur expérience et apprendre à la valoriser.

Scénario d'évolution : Confier à France Volontaires l'amélioration de l'accessibilité administrative des dispositifs et du renforcement de leur complémentarité.

Préconisation 49 : Actualiser et diffuser le guide d'accueil administratif, réalisé par France Volontaires, en partenariat avec les administrations concernées.

Préconisation 50 : Consacrer une partie de ce guide aux modalités de financement (ex : articulation d'un service civique avec le dispositif des contrats de ville pour le financement d'une partie des dépenses...).

Préconisation 51 : Prévoir un recueil en ligne des bonnes pratiques (ex : convention avec le Crous pour l'hébergement, travail en réseau pour la veille des appels à projets, animation d'un réseau d'acteurs solidaires pour faciliter l'hébergement en France des volontaires étrangers...).

Préconisation 52 : Mettre en place une veille des appels à projets ponctuels de l'UE, de l'OIF et de l'ONU permettant l'accueil de jeunes volontaires étrangers en France pour communication à France Volontaires et diffusion sur le portail de la mobilité.

Cette veille devrait être assurée par la direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie, la représentation permanente

auprès des Nations unies à New York, la direction de l'UE et la représentation permanente auprès de l'UE.

Scénario d'évolution : Soutenir le montage de projets innovants.

Préconisation 53 : Confier à la DGM et à la DJEPVA la mise en place d'un appel à projets interministériel national pour encourager les projets innovants et la diffusion de leurs acquis.

Ceci pourrait notamment donner lieu à un appel à projets *ad hoc* autour de vecteurs tels que le sport (Euro 2016), le développement durable (suites de la COP21), en liaison avec les directions géographiques et les SCAC.

6.3.3 Toutefois, la plus sérieuse difficulté à la réussite des projets de volontariat demeure leur coût très élevé

Tous les interlocuteurs rencontrés évoquent les difficultés de financement des mobilités solidaires entrantes. Cotravaux, par exemple, dans son rapport de synthèse 2010, explique que la faible présence de jeunes originaires du continent africain tient, comme le réseau d'associations l'avait souligné les années passées, aux difficultés des bénévoles de ces zones à obtenir un visa mais également aux difficultés rencontrés par ce même public pour trouver le financement de leur déplacement.

Les frais de transport, de nourriture et d'hébergement de jeunes étrangers en France sont presque exclusivement supportés par les structures d'accueil françaises. Elles indiquent que ce type de projet pèse lourdement sur leurs finances et qu'elles ne peuvent, pour cette raison également, les multiplier, les maintenir ou les reconduire, d'autant qu'en outre, elles peinent à mobiliser des mécènes pour financer ces mobilités.

Certaines mobilités entrantes ont été financées sur crédits publics français. Elles sont adossées à un projet de formation. L'AFD a, par exemple, financé sur deux mois un programme pour cent jeunes d'Afrique du Sud à fort potentiel (*source : CCIP*).

Cependant les pays partenaires disposent parfois de moyens significatifs pour favoriser la mobilité internationale de leurs jeunes ressortissants. En bilatéral, des conventions d'échanges de volontaires de solidarité sur des frais partagés par les deux parties sont alors mises au point. Au Maroc, par exemple, la convention « GJE stages en exploitations agricoles » permet chaque année à 250 étudiants provenant de l'Institut agronomique et vétérinaire de Rabat et de l'École nationale d'agronomie de Meknès d'effectuer un stage professionnalisant en France. Le programme bénéficie d'un financement conjoint des deux pays.

Des financements multilatéraux peuvent également être mobilisés. Le programme *IVO4ALL* a été financé par l'Union européenne dans le cadre du programme Erasmus+ action clé n°3. Il vise à développer l'accessibilité de tous les jeunes Européens aux opportunités de volontariat en Europe et à l'international.

En dehors de ce programme, des financements européens sont disponibles chaque année. Certaines collectivités territoriales ont développé une véritable expertise en faisant former

leur personnel à l'utilisation de tous les outils disponibles, au montage de projets multi acteurs, et en pratiquant une veille systématique des appels à projets. Certaines, particulièrement motivées par les projets de mobilité, telles Nanterre, Montreuil, Gennevilliers, Villejuif, le Kremlin-Bicêtre et Aubervilliers, fonctionnent en réseau.

Encadré 5

Le volontariat des jeunes du Sud exposé à nos interlocuteurs : Des réactions positives mais prudentes

1. Les observations recueillies auprès du tissu associatif : des inquiétudes sur les modalités d'accompagnement des jeunes

Des entretiens réalisés avec les opérateurs associatifs, il ressort avant tout que la problématique de l'accueil en France de jeunes étrangers, notamment originaires du Sud, leur fait craindre une préparation lourde et un accompagnement chronophage qui, surtout dans les petites structures, dépassent les capacités humaines et financières disponibles et qui, en conséquence, ne sauraient être qu'exceptionnellement mobilisés. Tous s'accordent pour dire qu'une montée en puissance, sans financement additionnel, de ce type de projet se traduirait par une baisse de la qualité de l'accompagnement qu'ils ne sauraient envisager. La mission a relevé qu'avant même les questions du financement du transport et de l'hébergement des jeunes, l'ampleur des moyens nécessaires à la préparation et l'accompagnement venait au premier rang des obstacles cités pour le développement de la réciprocité.

Quelques interlocuteurs ont fait part à la mission de leur satisfaction de voir la question de l'asymétrie posée, indiquant que la démarche ordinairement unilatérale du volontariat pouvait les mettre mal à l'aise. Certains sont allés jusqu'à évoquer le caractère teinté de colonialisme de démarches non partenariales (« nous saurions quels sont les besoins du Sud », « nous serions en mesure de répondre à ces besoins par notre démarche solidaire »...). Cet intérêt posé, tous reconnaissent que ce type d'échanges qui, dans le cadre d'authentiques partenariats, devrait être la norme, est dans les faits, marginal.

Il est apparu que selon le degré d'ouverture à l'international, à la question de la réciprocité et à l'appétence pour la conduite de projets innovants, certains interlocuteurs se montraient disposés à envisager le montage de tels projets. Ainsi, au cours des deux déplacements en région évoqués, une mairie et une direction d'une Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture, ont marqué un intérêt de principe pour l'accueil expérimental de jeunes étrangers du Sud dans le cadre d'une mobilité solidaire.

2. Dans les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) des ambassades interrogées : une volonté d'inscrire la démarche dans un véritable partenariat avec le pays d'origine

Pour nos interlocuteurs, la réciprocité doit être envisagée dans un esprit d'égalité, de partenariat et éviter toute connotation postcoloniale ou paternaliste. Ce doit être une véritable coopération de partenaires qui suppose de mesurer les intérêts de l'un et de l'autre, de définir ensemble des objectifs, des règles et des contenus clairs et de partager, autant que faire se peut, les financements et les responsabilités.

Une analyse du bilan des expériences menées devrait être réalisée avant de développer de nouveaux projets. Ces projets devraient être portés par une stratégie et montés dans un cadre solide et structuré. La sélection des missions devrait être rigoureuse pour apporter dans toute la mesure du possible un enrichissement de la personnalité et des compétences et ne pas déboucher sur des déceptions et des frustrations. Leur pilotage devrait être confié aux espaces volontariats en lien avec les SCAC et la

plate-forme France Volontaires voire avec les autorités locales. Au Sénégal, par exemple, la direction de la coopération technique qui dispose de moyens et de capacités, pourrait constituer un point d'entrée fiable. Interrogée par le service culturel de l'ambassade dans le cadre de cette étude, elle est tout à fait disposée à travailler en ce sens.

7 LES EXPERIENCES DE VOLONTARIAT INTERNATIONAL DE SOLIDARITE MERITENT D'ETRE MIEUX RECONNUES ET VALORISEES

Le volontariat international, dans sa définition-même, ne constitue ni un stage de formation, ni un emploi salarié ; pour autant, il constitue un engagement fort, dont la préparation et le déroulement peuvent représenter plusieurs années de la vie du volontaire.

Il est donc légitime d'attendre une reconnaissance et une valorisation de l'expérience volontaire à l'international par la société française.

Pour nourrir les réflexions présentées dans cette partie, les rapporteurs se sont particulièrement appuyés sur la thèse de doctorat en sciences de l'éducation soutenue par Céline LEROUX, par ailleurs responsable de l'observatoire des engagements volontaires de France Volontaires, en novembre 2014⁶⁰. Ce travail de recherche a été réalisé dans le cadre d'une convention tripartite signée en octobre 2010 entre France Volontaires, l'Université Paris-Descartes et l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT).

La reconnaissance de l'engagement citoyen à l'international a récemment été renforcée par l'affirmation du droit à une année de césure au cours d'un parcours de formation (1) ; elle passe avant tout par l'accompagnement du volontaire à son retour de mission (2), ainsi que par les possibilités ouvertes au volontaire pour partager son expérience et prolonger son engagement (3). La valorisation du volontariat peut quant à elle concerner trois domaines : la protection sociale et l'acquisition de droits à retraite (4), la valorisation dans un cursus de formation ou pour la délivrance d'un diplôme (5) et enfin la facilitation de l'insertion professionnelle du volontaire (6).

Scénario d'évolution : Mieux reconnaître l'engagement citoyen à l'international.

7.1 La reconnaissance d'un droit à une année de césure au cours d'un parcours de formation dans l'enseignement supérieur

À la suite d'un engagement du Président de la République, une circulaire de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, cosignée par le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, est venue préciser en juillet 2015 les modalités de déroulement d'une année de césure au cours d'un parcours de formation dans l'enseignement supérieur.

Cette période de césure doit être effectuée sur la base d'un strict volontariat et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé. La circulaire affirme qu'elle constitue un droit pour l'étudiant, qui doit cependant obtenir l'accord du chef de l'établissement d'inscription, sur la base d'une lettre de motivation. L'éventuel refus de l'établissement devra être motivé par écrit.

⁶⁰ « Le volontariat solidaire à l'international, une expérience formative à l'épreuve des parcours professionnels », thèse de doctorat de Céline LEROUX, sous la direction du Pr. Roger SUE, publiée sur le site www.observatoire-volontariat.org.

La circulaire organise le maintien des droits de l'étudiant pendant et à l'issue de la période de césure, notamment sa réintégration dans un parcours de formation, dans son établissement d'origine ou dans un autre établissement.

Le volontariat international est explicitement visé par la circulaire, qui est ainsi rédigée :

« L'étudiant réalisant sa période de césure sous la forme d'un volontariat est invité à se rapprocher respectivement de :

- son organisme d'accueil pour l'engagement de service civique et le volontariat associatif ;
- l'agence Erasmus + jeunesse et sport pour un service volontaire européen ;
- CLONG Volontariat pour un volontariat de solidarité internationale ;
- Ubifrance dans le cadre d'un volontariat en administration ou en entreprise et plus généralement du centre du volontariat international. »

On peut regretter que cette énumération ne cite pas France Volontaires, pourtant reconnu par l'État comme la plateforme des volontariats internationaux et l'animateur des espaces volontariats dans de nombreux pays ou zones géographiques.

Sous cette réserve, le texte publié apparaît comme un levier potentiel pour développer le volontariat international parmi les étudiants, en le distinguant des « mobilités apprenantes » que constituent les semestres d'études ou les stages obligatoires à l'étranger.

Il reste cependant à traiter le domaine des formations ne relevant pas de l'enseignement supérieur.

Préconisation 54 : Étendre aux parcours de formation ne relevant pas de l'enseignement supérieur (formation professionnelle) le droit à une année de césure.

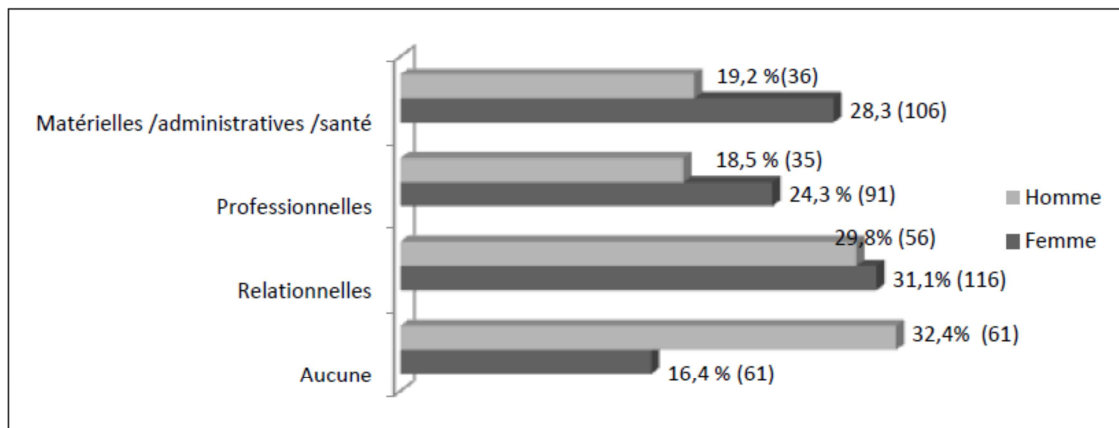
7.2 L'accompagnement du volontaire à son retour de mission

Toutes les personnes rencontrées par les rapporteurs ont insisté sur l'importance de l'accompagnement du volontaire au retour de sa mission. Il en est de même pour les documents exploités durant les travaux d'évaluation.

Ainsi, la thèse précitée pointe la perte (ou le changement) de repères des volontaires et les difficultés qui en résultent pour se situer dans la société d'origine après une période d'expatriation⁶¹, pour communiquer avec la famille et les amis, pour mener à bien les démarches d'ordre administratif et matériel, pour se réinsérer dans une vie professionnelle « ordinaire » et, plus largement, redéfinir son statut social. Ce phénomène paraît particulièrement marqué pour les femmes.

⁶¹ Le guide du CLONG sur le retour évoque un « syndrome du retour ».

Principales difficultés au retour d'une mission de volontariat selon le sexe (%)



Source : thèse de C. LEROUX

France Volontaires précise que l'accompagnement au retour du volontaire doit viser quatre finalités :

- évaluer et mettre en perspective la mission ;
- accompagner le retour personnel du volontaire ;
- accompagner le retour professionnel du volontaire ;
- encourager l'engagement solidaire.

Pour faire face à ces enjeux, les associations envoyant des volontaires se mobilisent, avec le soutien des pouvoirs publics.

7.2.1 Le VSI

L'aide au retour est une obligation légale à la charge des associations agréées pour le VSI⁶².

Le soutien apporté par l'État au VSI comprend :

- une aide de 358 € par volontaire pour la formation au retour de mission ;
- sous conditions, une prime d'insertion d'un montant de 2 001 € et une indemnité de réinstallation d'un montant de 3 700 € pour le volontaire (cf. 4.2.1.1).

Le CLONG, qui regroupe la plupart des associations agréées pour le VSI, a produit en 2009 un guide sur le retour intitulé « Guide du retour, les bons conseils pratiques pour revenir serein », en cours de réactualisation.

La problématique de l'accompagnement au retour est donc bien prise en compte dans le cadre du VSI.

7.2.2 Le service civique à l'international

Le dispositif du service civique prévoit que « la personne morale agréée assure en outre à la personne volontaire effectuant un engagement de service civique [...] un accompagnement dans sa réflexion sur son projet d'avenir »⁶³. Il est également précisé que « l'accompagnement de la

⁶² Article 4 de la loi n°2005-159 du 23 février 2005.

⁶³ Article L. 120-14 du code du service national.

personne volontaire dans sa réflexion sur son projet d'avenir [...] a pour objet de favoriser, à l'issue de l'accomplissement de la mission de service civique, l'insertion professionnelle de la personne volontaire. Il permet d'analyser les aspirations et les compétences, notamment celles mises en œuvre pendant le service civique, de la personne volontaire et de définir les étapes de son parcours ultérieur⁶⁴ ». Toutefois, il n'est pas prévu de financement particulier pour l'accompagnement du volontaire après la fin de mission, même quand celle-ci s'est déroulée à l'international.

La convention passée entre France Volontaires et l'Agence du service civique le 25 janvier 2011 prévoyait que France Volontaires élaborerait un guide destiné aux tuteurs, mettant notamment l'accent sur la valorisation de cette expérience au retour du volontaire. Cependant, ce guide n'a pas été produit sous cette forme.

L'accompagnement au retour des volontaires du service civique à l'international mériterait donc d'être mieux défini.

Préconisation 55 : Définir les modalités de l'aide au retour des volontaires du service civique à l'international et assurer son financement par l'ASC.

7.2.3 Le service volontaire européen

Le guide du programme Erasmus+ prévoit une évaluation au retour, à faire dans les douze mois après le retour de SVE. Cette évaluation post-mission est à la charge de l'agence nationale Erasmus+.

7.2.4 Le VIA et le VIE

Les dispositions relatives à l'accompagnement au retour des volontaires du service civique s'appliquent également aux VIA et VIE.

7.2.5 Les programmes JSI et VVV/SI

Il est prévu une restitution obligatoire en fin de mission. Le parrain s'engage à accompagner l'équipe dans ce bilan et à la guider dans cette restitution.

7.2.6 Professionnaliser la formation, l'accompagnement et l'aide au retour des volontaires

La qualité de la formation, de l'accompagnement et de l'aide au retour du volontaire est fondamentale pour lui permettre de réussir sa mission et d'en tirer profit pour son parcours personnel. Elle constitue donc un élément à part entière de la reconnaissance du volontariat.

La mission formule à ce propos trois préconisations complémentaires les unes des autres :

Préconisation 56 : Mettre en place une labellisation des organismes de formation et d'accompagnement par France Volontaires.

Préconisation 57 : Former les professionnels de la jeunesse à l'accompagnement des jeunes à l'international (par exemple, *via* les plateformes régionales et le CNFPT).

⁶⁴ Article R. 121-16 du code du service national.

Préconisation 58 : Créer un certificat de spécialisation « accompagnement de la mobilité internationale » dans les diplômes professionnels du champ de la jeunesse (brevet professionnel, diplôme d'État et diplôme d'État supérieur).

7.2.7 Assurer une reconnaissance officielle du volontaire international à son retour de mission

Les différents dispositifs de volontariat international sont reconnus comme des formes de service civique et devraient donc donner lieu à la délivrance de la carte de service civique développée par l'ASC.

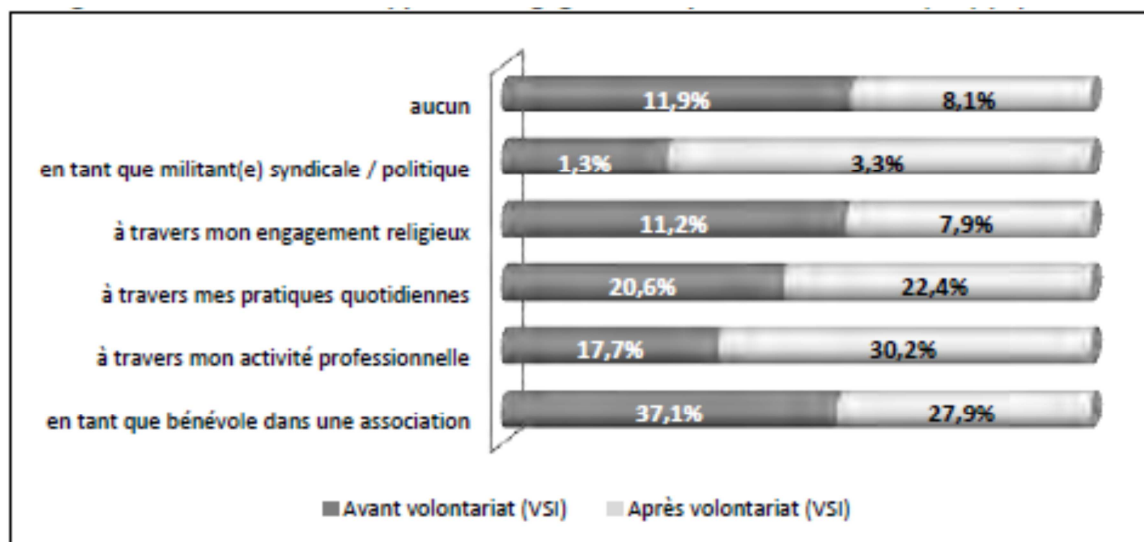
Il importe cependant de tenir compte du fait que la mission des volontaires internationaux se déroule à l'étranger.

Préconisation 59 : Pour les volontaires à l'étranger, prévoir que la carte de service civique leur est délivrée lors de leur retour en France, afin qu'ils puissent bénéficier durant un an des avantages nationaux et régionaux qui lui sont attachés.

7.3 Les possibilités ouvertes au volontaire pour partager son expérience et prolonger son engagement

Les travaux de Céline Leroux montrent que l'engagement social des volontaires, déjà important avant leur départ en mission, se poursuit et s'intensifie après leur retour, même si sa forme évolue vers une plus grande professionnalisation, au détriment des activités bénévoles.

Évolution des supports d'engagements après le volontariat (VSI) (%)



Source : thèse de C. LEROUX

Les associations permettent aux anciens volontaires de poursuivre et de partager leur engagement au travers d'outils tels que l'existence d'une base de données d'anciens volontaires, l'animation de réseaux locaux d'anciens volontaires, l'intervention d'anciens volontaires pour la promotion du volontariat ou bien lors des stages de formation et, plus largement, leur implication dans les activités de l'association.

Le CLONG a récemment proposé⁶⁵ de mettre à profit la création d'une réserve citoyenne de l'éducation nationale, ainsi que la réflexion en cours sur la généralisation de ces réserves citoyennes⁶⁶, pour affirmer la vocation des anciens volontaires à intégrer ces nouveaux dispositifs, afin de transmettre leur expérience, notamment en matière d'interculturalité.

Préconisation 60 : Prévoir explicitement la vocation des anciens volontaires internationaux à intégrer, à leur demande, les réserves citoyennes existantes ou à constituer.

Préconisation 61 : Créer une réserve citoyenne du MAEDI, consacrée notamment à la sensibilisation au volontariat international et à l'aide au retour des volontaires.

Scénario d'évolution : Mieux valoriser l'expérience de volontariat international dans le parcours de vie du volontaire.

7.4 La protection sociale et l'acquisition de droits à retraite pour le volontaire

La question de la protection sociale durant la mission est prise en compte par tous les dispositifs de volontariat, y compris la couverture complémentaire nécessaire en fonction du pays d'accueil, ainsi que l'assurance rapatriement.

La prise en compte de la durée du volontariat pour l'acquisition de droits à retraite est une autre question importante, dans le contexte d'augmentation de la durée de carrière exigée pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Il paraît légitime que le temps consacré à une mission d'intérêt général, occupant le volontaire à plein temps, soit valorisé au titre de la retraite, même s'il ne s'agit pas d'une activité salariée.

Tel est bien le cas pour le service civique et pour le VSI, de même que pour le VIA et le VIE, en application des textes les instituant. Il n'en est pas de même pour le SVE, bien que celui-ci soit également reconnu par le code du service national comme une forme de service civique.

Il paraît inéquitable que les volontaires au titre du SVE soient privés d'une couverture au titre de la retraite, prévue pour les autres formes de service civique. Il conviendrait donc que leur soit appliqué l'article L. 120-28 du code du service national.

Préconisation 62 : Étendre aux volontaires du SVE la couverture retraite prévue pour les autres formes du service civique.

7.5 L'acquisition de droits au titre du compte personnel de formation

Le compte personnel de formation remplace, pour les salariés du secteur privé, le droit individuel à la formation, depuis le 1^{er} janvier 2015.

⁶⁵ Mission de réflexion de Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale sur l'engagement citoyen et l'appartenance républicaine – avril 2015.

⁶⁶ « Pour que vive la fraternité / Propositions pour une réserve citoyenne » - Rapport au Président de la République par Claude Onesta et Jean-Marc Sauvé – juillet 2015.

Il permet d'acquérir, grâce à des crédits d'heures de formation, des compétences reconnues (qualification, certification, diplôme) en lien avec les besoins de l'économie, prévisibles à court ou moyen terme. Les formations éligibles au compte personnel de formation sont précisées dans des listes élaborées par les partenaires sociaux au niveau national et régional.

Préconisation 63 : Prévoir l'acquisition d'heures dans le cadre du compte personnel de formation au titre des périodes de volontariat de solidarité.

7.6 La valorisation dans un cursus de formation ou pour la délivrance d'un diplôme

La valorisation des aptitudes, connaissances et compétences acquises au cours d'une mission de volontariat international peut s'opérer dans le cadre d'un parcours de formation (1), ou bien dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (2). Elle suppose au préalable qu'aient été mis en place des outils permettant de formaliser les acquis de l'expérience de mobilité volontaire (3). On mentionnera enfin les initiatives conduites par l'Institut de l'engagement (4).

7.6.1 La valorisation du volontariat dans les cursus de formation est une obligation légale

L'article L. 120-1 du code du service national prévoit que : « *Le service civique est valorisé dans les cursus des établissements secondaires et des établissements dispensant des formations sanctionnées par un diplôme d'études supérieures selon des modalités fixées par décret.* »

Le SCI, le SVE, le VSI, le VIA et le VIE sont concernés par cette obligation, pour la mise en œuvre de laquelle il convient de distinguer les formations supérieures (1) et l'enseignement secondaire (2).

7.6.1.1 La valorisation dans les formations supérieures

Le décret prévu par la partie législative du code du service national figure aux articles D. 611-7 à D. 611-9 du code du service national. Ces articles mettent en place une valorisation obligatoire de l'expérience de service civique (par exemple inscription dans l'annexe au diplôme ou dans un portefeuille de compétences) et ouvrent la possibilité d'une validation dans le cadre du cursus de formation (dispense d'enseignement ou de stage, attribution de crédits ECTS...).

Les conditions d'application de ces dispositions sont à déterminer par chaque établissement d'enseignement supérieur, selon les procédures qui lui sont propres.

7.6.1.2 La valorisation dans l'enseignement secondaire

La valorisation du service civique dans l'enseignement secondaire n'a pas fait à ce jour l'objet de mesures réglementaires.

Il convient toutefois de signaler la création à titre expérimental, par arrêté ministériel du 27 juin 2014, d'une unité facultative « mobilité » validant les résultats d'une période de formation effectuée dans un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange, dans le cadre de la préparation du baccalauréat professionnel.

Le référentiel des compétences de cette unité facultative vise la capacité à évoluer dans un contexte professionnel étranger et à appréhender un environnement culturel étranger, ces compétences étant évaluées pour partie à l'étranger, ainsi qu'au retour en France.

Cette valorisation des acquis d'une expérience à l'international dans un diplôme national devrait favoriser le développement des échanges dans l'enseignement professionnel, dont les diplômés sont sous-représentés dans les enquêtes relatives à la mobilité. Elle pourrait également ouvrir la voie à une reconnaissance plus large des acquis de la mobilité européenne et internationale, y compris les périodes de volontariat, dans les référentiels des diplômes.

Préconisation 64 : Développer la prise en compte des acquis de la mobilité européenne et internationale dans les référentiels des diplômes, à l'exemple de l'expérience menée pour le baccalauréat professionnel.

7.6.2 La validation des acquis de l'expérience de volontariat international reste malaisée

L'article L.120-1 du code du service national prévoit que : « *L'ensemble des compétences acquises dans l'exécution d'un service civique en rapport direct avec le contenu d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification est pris en compte au titre de la validation des acquis de l'expérience dans les conditions prévues aux articles L. 335-5 et L. 613-3 du code de l'éducation et au livre IV de la sixième partie du code du travail.* »

Ce texte s'applique non seulement à l'engagement de service civique, mais aussi à l'ensemble des autres formes de service civique : VSI, SVE, VIA, VIE.

Pourtant, malgré cette affirmation législative, il reste malaisé de procéder à de telles validations des acquis de l'expérience (VAE) du volontariat⁶⁷. Les causes en sont à rechercher dans les conditions mises à la validation :

- durée minimale de trois années d'activité exigée ;
- constitution d'un dossier par le candidat ;
- entretien avec un jury et validation par celui-ci de l'acquisition des connaissances et aptitudes exigées pour l'obtention du diplôme ou titre délivré, qui doit préalablement avoir été inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Ce lourd processus exige un accompagnement du volontaire par un tuteur très au fait de la nature et du contenu du diplôme ou titre dont la délivrance est souhaitée, ainsi que du mécanisme de certification.

Par ailleurs, la durée de trois ans d'expérience exigée est incompatible avec une simple mission de SCI ou de SVE ; elle ne pourrait concerner que des VSI, dont les besoins en matière de VAE apparaissent limités, au regard du niveau de formation initiale dont ils disposent en général.

⁶⁷ Il en est de même pour la validation des acquis de l'expérience bénévole.

7.6.3 Les outils de formalisation des acquis de l'expérience de mobilité volontaire

Parallèlement à l'attestation de service civique prévue par le code du service national, plusieurs outils ont été développés pour permettre au volontaire d'identifier et de formaliser les aptitudes, connaissances et compétences acquises durant son expérience de mobilité.

7.6.3.1 L'attestation de service civique

« L'État délivre à la personne volontaire, à l'issue de sa mission, une attestation de service civique et un document qui décrit les activités exercées et évalue les aptitudes, les connaissances et les compétences acquises pendant la durée du service civique. Cette évaluation se fait notamment au regard des modalités d'exécution du contrat prévues par l'article L. 120-12. Elle est réalisée conjointement avec le tuteur mentionné à l'article L. 120-14, la personne morale agréée et la personne volontaire.⁶⁸ »

Ce même article prévoit également que cette attestation peut être, si le volontaire le souhaite, intégrée à son livret de compétences ou à son passeport d'orientation, de formation et de compétences.

7.6.3.2 Le certificat Youthpass

Le certificat *Youthpass* a été créé par la Commission européenne dans le cadre du SVE ; le guide Erasmus+ précise à cet égard : *« Tout volontaire est en droit de recevoir un certificat Youthpass. Le Youthpass est un outil d'auto évaluation utilisé au cours des activités pour aider les volontaires à prendre conscience de leurs apprentissages. Le Youthpass décrit et valide l'expérience d'apprentissage non formel et informel acquis au cours du projet.⁶⁹ »*

Le *Youthpass* est un outil d'aide à la réflexion d'après expérience. Il se remplit avec le tuteur autour de discussions thématiques. Il permet aux volontaires de décrire leurs résultats d'apprentissage au cours d'un projet de SVE, à l'intention de futurs employeurs, ou d'institutions d'éducation formelle qui reconnaissent les compétences acquises grâce à des apprentissages non formels.

Le certificat *Youthpass* comporte trois parties :

- une description du volontariat effectué,
- une description du projet spécifique, les fonctions et tâches remplies par le volontaire, les formations suivies dans la période, ainsi qu'une description des activités de l'organisation d'accueil et le nom de l'organisation d'envoi,
- une description des résultats individuels d'apprentissage du volontaire, pendant son volontariat.

Une expérimentation de l'utilisation de l'outil *Youthpass* pour le public des VSI est en cours, en partenariat avec les Ceméa et l'agence française Erasmus+ jeunesse et sport.

⁶⁸ Article L.120-1 du code du service national.

⁶⁹ Cf. www.youthpass.eu.

7.6.3.3 *L'outil Tutorats et capitalisation des compétences (TCC)*

Plusieurs opérateurs de la mobilité des jeunes se sont rapprochés dans une démarche de dialogue et de partage des problématiques autour de la valorisation des acquis de la mobilité internationale : les agences européennes Erasmus+ (2E2F et INJEP), l'OFAJ, l'OFQJ, le bureau international jeunesse (BIJ) de la fédération Wallonie-Bruxelles. À l'issue de ces travaux, un outil de valorisation a été identifié : « Tutorats et capitalisation de compétences » (TCC), développé par l'INSUP-Bordeaux.

L'outil (interface en ligne) implique le participant, son organisme d'accueil et l'opérateur de mobilité. Tout en récapitulant pour chaque profil de poste les compétences mises en jeu, il permet de mesurer une évolution en cours d'expérience et de produire une attestation des apprentissages réalisés :

- l'outil fait état de l'acquis des compétences transversales et professionnelles au départ et en fin de période ;
- la démarche consiste en une auto-évaluation par le participant, doublée d'une évaluation par le tuteur.

7.6.3.4 *Évaluer les différents outils au sein du CPMEI*

L'évaluation des différents outils existants en matière de formalisation des compétences acquises à l'occasion d'une expérience de mobilité pourrait être engagée au sein d'un groupe de travail du CPMEI, afin d'aboutir, sinon à un système unique, du moins à des recommandations pour l'interopérabilité et la reconnaissance de ces dispositifs.

Préconisation 65 : Confier au comité permanent de la mobilité européenne et internationale des jeunes l'évaluation des différents outils existants en matière de formalisation des compétences acquises à l'occasion d'une expérience de mobilité, accompagnée de préconisations.

7.6.4 *L'Institut de l'engagement*

L'Institut de l'engagement, a été créé en 2012 sous la forme d'une association initialement dénommée Institut du service civique, à l'initiative de M. Martin HIRSCH, alors président de l'Agence du service civique. Il s'appuie, pour son financement, sur un fonds de dotation (le Fonds pour l'Institut européen du Service Civique), exclusivement alimenté par des fonds privés (dons, mécénat).

L'Institut s'adresse à des volontaires du service civique repérés pour leur potentiel, la qualité de leur engagement et l'intérêt de leur projet d'avenir. Il leur apporte des outils pour révéler leurs talents et leur permet d'accéder à des formations, des emplois et des soutiens pour réaliser ce potentiel et développer leur projet. Trois filières ont été mises en place : formation, recherche d'emploi, création d'activité).

L'Institut s'adresse aussi aux écoles et aux entreprises qui souhaitent diversifier leur recrutement, sans renoncer à leurs exigences d'excellence, en leur permettant de rencontrer de jeunes volontaires porteurs des qualités qu'elles recherchent.

Depuis sa création jusqu'à fin 2014, l'Institut a accueilli 600 lauréats de 17 à 29 ans représentant 25 nationalités. Il accueille en 2015 une promotion de 410 jeunes.

Plus de 90 % des lauréats de la filière formation ont validé leur année d'étude. Après neuf mois d'accompagnement, plus de 75 % des lauréats en recherche d'emploi ont trouvé un emploi.

L'Institut du service civique a été retenu en juin 2014 dans le cadre des chantiers présidentiels du programme « La France s'engage »⁷⁰.

L'objectif de l'Institut est d'accueillir 1 000 lauréats en 2017.

7.7 La facilitation de l'insertion professionnelle du volontaire

7.7.1 Le volontariat international de solidarité n'apparaît pas comme un accélérateur immédiat de l'insertion professionnelle

Il convient ici de mettre en exergue un extrait des conclusions de la thèse de C. LEROUX :

« À partir des parcours professionnels et du rapport au travail des anciens volontaires, il est possible de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses. Ainsi, nous avançons que l'expérience de volontariat solidaire à l'international peut ouvrir de nouvelles voies professionnelles. Les orientations scolaires et professionnelles, les réorientations professionnelles opérées par les jeunes adultes confirment cette hypothèse. [...] »

« De plus, nous soumettions que l'expérience de volontariat contribue à créer un rapport au travail en adéquation avec ce que souhaitent les individus. Dans les premières années de la vie active, l'expérience de volontariat représente une période de socialisation professionnelle qui influe sur la suite des parcours des jeunes adultes. Ainsi, pour les individus qui envisagent le volontariat dans une logique de placement, si l'expérience de volontariat permet d'acquérir une légitimité professionnelle propre au secteur de la solidarité internationale, le réseau professionnel créé peut faciliter l'accès à l'emploi. De plus, cette expérience peut amener à se spécialiser dans des domaines spécifiques. [...] »

« Enfin, nous avançons que l'expérience de volontariat peut aussi s'avérer incapacitante dans la suite des parcours professionnels. Nous avons vu que la période de transition caractérisant le retour en France constitue un moment de perte de repères important mais qui s'estompe au fur et à mesure. De la même manière, si pour les individus en recherche d'emploi à l'issue du volontariat, les premiers postes occupés sont disqualifiés, leur statut évolue progressivement. Néanmoins, pour réaliser leurs aspirations professionnelles, l'expérience ne suffit pas sur le marché de l'emploi. Ainsi, le poids du diplôme freine ou facilite la réalisation de ces aspirations. De plus, une période d'expatriation longue peut être un risque et développer une identité professionnelle en dehors de l'emploi. [...] »

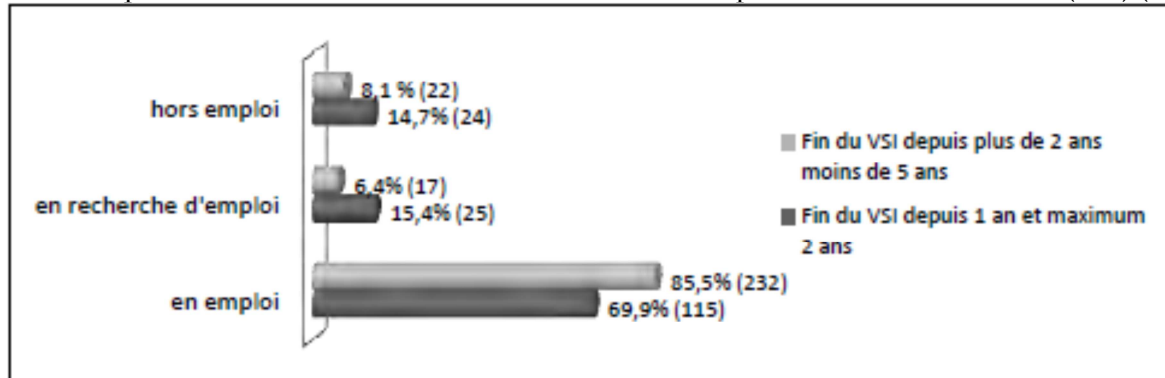
Le volontariat international de solidarité entretient donc un rapport ambivalent avec l'insertion professionnelle : d'une part, il apporte un enrichissement des compétences, des aptitudes et du réseau relationnel du volontaire, et peut même être le déclencheur d'une nouvelle orientation professionnelle ; d'autre part, la spécificité de l'expérience d'expatriation solidaire peut brouiller la lecture du parcours du candidat par le recruteur (crainte d'une inadaptation à un emploi « classique », voire d'une instabilité supposée...).

⁷⁰ Cf. www.lafrancesengage.fr.

Enfin, l'expérience de volontariat international ne peut gommer les inégalités d'accès à l'emploi liées au niveau de formation, ainsi qu'à la situation du jeune avant son départ en mission (recherche d'emploi, emploi précaire ou emploi stable).

L'enquête réalisée par C. LEROUX en 2011 fait apparaître un taux d'emploi pour les anciens volontaires du VSI qui passe de 69,9 % entre un et deux ans après le retour à 85,5 % entre deux et cinq ans, le taux de recherche d'emploi étant respectivement de 15,4 % et 6,4 %, à comparer au taux de chômage dans l'ensemble de la population active, qui s'établit à 10 %.

Situation professionnelle actuelle en fonction du délai depuis la fin du volontariat (VSI) (%)



Source : Thèse de C. LEROUX

Globalement, la proportion de demandeurs d'emploi parmi les anciens volontaires est de 9,9 %, soit un niveau comparable à celui du taux de chômage dans l'ensemble de la population active. Cette proportion varie cependant fortement en fonction de la situation des volontaires à leur départ en mission : elle est limitée à 5,3 % pour ceux qui disposaient alors d'un emploi stable, contre 7,9 % pour ceux qui étaient sans insertion professionnelle et 15,7 % pour ceux dont la situation professionnelle était peu stable. Au vu de ces chiffres, le volontariat international de solidarité n'apparaît pas comme un accélérateur immédiat de l'insertion professionnelle.

La situation se présente très différemment pour les VIA et les VIE : du fait du caractère professionnel des missions accomplies durant le volontariat, 68 % des VIE se voient proposer un emploi par leur entreprise d'accueil au terme de leur mission (source : Civiweb).

7.7.2 La perception différenciée des bénéfices de la mobilité internationale des jeunes peut être un élément d'explication à cet impact mitigé

Le constat du faible effet positif du volontariat international de solidarité sur l'insertion professionnelle des volontaires paraît d'autant plus paradoxal qu'il contraste avec la valorisation de la mobilité internationale des jeunes, telle qu'elle ressort de différentes enquêtes (1). Cette perception est cependant différente pour les jeunes et pour les recruteurs (2).

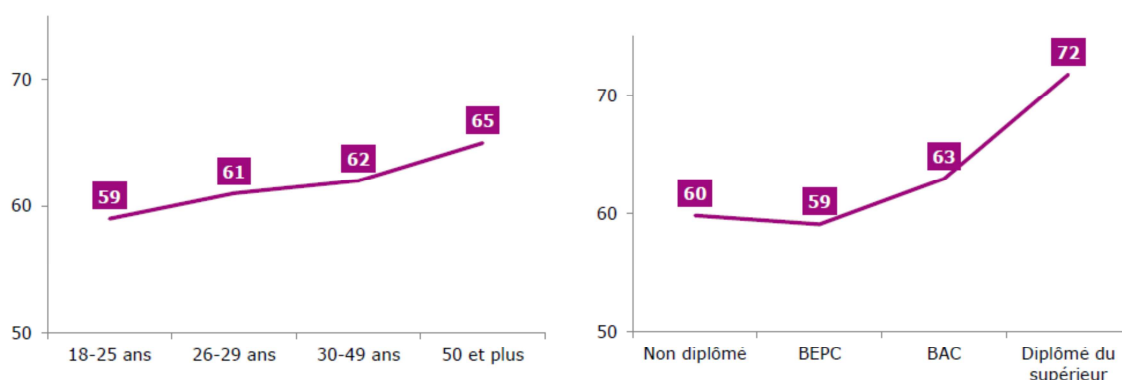
7.7.2.1 L'enquête d'opinion menée par le CREDOC en 2015, pour le compte de la DJEPVA⁷¹.

Selon cette enquête, présentée au comité permanent de la mobilité européenne et internationale des jeunes le 9 septembre 2015, 64 % des personnes interrogées considèrent que, pour un jeune, effectuer un séjour à l'étranger pour une période d'étude, de stage, de travail ou de volontariat est nécessaire, voire incontournable.

Cette proportion croît avec l'âge et le niveau de diplôme :

De votre point de vue, un jeune partant en séjour à l'étranger pour une période d'étude, de stage, de travail ou de volontariat, c'est ... ?

Cumul des réponses « incontournable » + « nécessaire » par âge et niveau de diplôme (en %)



Source : CRÉDOC, enquête sur les « Conditions de vie et les Aspirations des Français », 2015

7.7.2.2 L'évaluation réalisée par Pluricité et Dictys conseil en 2014 et 2015 pour le compte de la région Rhône-Alpes

Cette étude, dont une synthèse a été remise à la mission, évalue les bénéfices d'une mobilité internationale sur l'insertion professionnelle et sur l'activité des entreprises de la région Rhône-Alpes.

Elle met notamment en évidence le décalage entre la perception des bénéfices de la mobilité par les jeunes et par les recruteurs :

- « Près de 95 % des étudiants partis en mobilité estiment que la mobilité représente un argument auprès des employeurs et/ou des recruteurs. Pour 40 % d'entre eux, c'est même un argument « très important ». 67 % des étudiants non mobiles rejoignent l'idée que la mobilité représente au moins « un plus » pour les recruteurs.
- « Lors du recrutement, les employeurs rhônalpins interrogés sont avant tout sensibles, par ordre décroissant, à la personnalité du candidat, à ses expériences de stages/travail pendant les études, à ses compétences informatiques et à son niveau d'études. La maîtrise des langues ne convainc que 44 % des employeurs et les expériences à l'étranger que 36 %. Conformément à plusieurs mesures réalisées au niveau européen en 2006, 2011 et 2014, la mobilité n'apparaît

⁷¹ « Une vision positive de la mobilité internationale des jeunes », rapport réalisé par le CREDOC à la demande de la DJEPVA, juin 2015.

donc pas comme un critère décisif pour la majorité des employeurs, avec un avis toutefois plus favorable pour les entreprises ayant une activité internationale. »

7.7.3 La nécessité d'une meilleure sensibilisation des employeurs

Face au constat du décalage entre la perception des bénéfices attendus d'une expérience de mobilité internationale et la mesure d'un impact plus mitigé sur la situation professionnelle des anciens volontaires, les interlocuteurs rencontrés par les rapporteurs plaident pour une meilleure sensibilisation des employeurs aux compétences et aptitudes acquises durant une mission de volontariat de solidarité à l'international, particulièrement en direction des métiers où l'exigence de qualification se situe en dessous du niveau bac+3.

Préconisation 66 : Sensibiliser les employeurs aux acquis de la mobilité solidaire internationale, notamment par leur association au sein du comité permanent et des comités régionaux de la mobilité européenne et internationale.

§ § § § §
§ § §
§

ANNEXES

Annexe 1 - Lettre de mission.....	127
Annexe 2 - Fiche de cadrage de la mission.....	129
Annexe 3 - Éléments de bibliographie.....	133
Annexe 4 - Liste des personnes rencontrées	135
Annexe 5 - Éléments comparatifs des différents types de volontariat relevant du service civique	143
Annexe 6 - Les acteurs des différentes formes d'engagement citoyen international des jeunes et leurs interactions	147
Annexe 7 - Enquête BVA « L'engagement citoyen international des jeunes	151
Annexe 8 - Contribution du CLONG Volontariat	181
Annexe 9 - Glossaire.....	187

Annexe 1 - Lettre de mission

Le Premier Ministre

Paris, le - 6 MAI 2015

à

Monsieur le **Ministre** des affaires étrangères et
du développement international

Objet : Évaluation de l'engagement citoyen international des jeunes

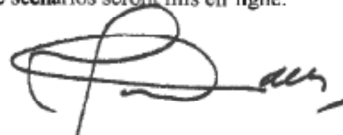
Le gouvernement s'est fixé une ambition forte pour une action publique plus efficace, plus économe et plus juste.

Les évaluations menées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) contribueront directement en 2015 à poursuivre notre effort collectif en ce sens. L'objectif de ces évaluations est en effet de réinterroger les politiques publiques, leurs résultats, leur utilité et leur adéquation avec les attentes des bénéficiaires, et d'identifier leurs marges d'amélioration et d'évolution. Ces évaluations s'inscrivent par ailleurs dans une logique démocratique d'association des parties prenantes de la politique évaluée et de transparence quant à leurs objectifs, leur déroulement et leurs conclusions.

J'ai décidé de retenir votre proposition de réaliser une évaluation de l'engagement citoyen international des jeunes. La conduite de cette évaluation est placée sous l'autorité et la responsabilité de Madame la secrétaire d'État en charge du développement et de la francophonie, pour être réalisée dans le cadre et selon les modalités que vous avez précisés dans la fiche jointe. Je demande par lettre séparée aux chefs de service de l'inspection générale des affaires étrangères et de l'inspection générale de la jeunesse et des sports de bien vouloir désigner les membres de leurs services qui en assureront la réalisation.

Conformément à la méthodologie élaborée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) et pour garantir l'appropriation des travaux, je vous saurais gré de réunir et de présider ou de faire présider par Madame la secrétaire d'État en charge du développement et de la francophonie à trois reprises au moins un comité d'évaluation qui sera composé des principales parties prenantes et auquel l'équipe d'évaluation présentera ses travaux de cadrage opérationnel et de diagnostic, ainsi que les scénarios de transformation qu'elle proposera. Tout au long de la mission, je souhaite que le SGMAP puisse rendre compte à mon cabinet de l'avancement des travaux engagés et de leur bon déroulement.

Afin d'assurer la transparence des évaluations, la présente **lettre** de mission, l'état d'avancement du processus d'évaluation et les rapports de diagnostic et de scénarios seront mis en ligne.



Manuel VALLS

Copie à :

- ✓ Monsieur le chef de service de l'inspection générale des affaires étrangères (IGAE)
- ✓ Monsieur le chef de service de l'inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS)

Annexe 2 - Fiche de cadrage de la mission

Intitulé de l'évaluation : engagement citoyen international des jeunes

Date de la fiche : 10-avril 2015



Fiche de cadrage

(établie avec l'appui méthodologique du département évaluation du SGMAP)

Ministère pilote de l'évaluation : MAEDI/SEDF

Autre(s) ministère(s) concerné(s) : MVJS, MEN, MENESR, MI (DGCL), MAEDI/SECE, MASS/SEDF

Politique ou action publique à évaluer

1. Finalités, principaux objectifs de la politique ou action à évaluer :

Le Président de la République souhaite encourager l'engagement citoyen des jeunes, qui sont au cœur des priorités du Gouvernement, notamment via la montée en puissance du service civique, afin de renforcer la cohésion nationale et la transmission des valeurs républicaines. Un processus interministériel de renforcement du service civique a été engagé. Dans ce cadre, un volet est prévu à l'international.

Il existe une grande diversité de dispositifs permettant à des jeunes de s'engager sur des missions de solidarité internationale. Ces dispositifs sont soumis à des tutelles, et des réglementations distinctes diffèrent également par le public visé, les acteurs concernés, la durée et la nature des missions. Certains de ces dispositifs sont inscrits dans la loi (cf. détails ci-dessous), d'autres sont réglementés (programmes Jeunesse Solidarité Internationale, ville Vie Vacances Solidarité Internationale, service volontaire européen, volontaires de la Francophonie, etc.), d'autres sont indépendants (scouts, Cotravaux...).

Ce type de volontariat international répond au désir d'engagement d'une part croissante de la population, tout en contribuant à l'ouverture de la jeunesse au monde, au développement du dialogue et des échanges interculturels, et à la diffusion des valeurs universelles de solidarité, de tolérance et de partage. Il est en cela distinct d'autres démarches de mobilité internationale qui peuvent constituer une étape dans un cursus éducatif (Erasmus « classique ») ou dans un parcours professionnel, et servent d'autres objectifs comme l'accompagnement d'un développement à l'international d'organisation (VIA/VIE). Son amplification et sa simplification permettraient de mobiliser un plus grand nombre de jeunes volontaires.

Cette EPP permettrait de :

- rationaliser et simplifier les dispositifs de volontariat de solidarité à l'international ;
- rendre le dispositif de Volontariat de Solidarité Internationale plus lisible et plus accessible ;
- ouvrir le dispositif à tous les jeunes et accroître la réciprocité ;
- reconnaître et valoriser l'engagement à l'international.

Volontariat de solidarité internationale (VSI) :

Tutelle : ministère des Affaires étrangères et du Développement international.

Missions : missions d'intérêt général à l'étranger dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire.

Structure d'accueil : organisations non gouvernementales.

Public : toute personne majeure.

Durée : de 12 à 24 mois.

Volume : en 2013 : 2 301 VSI dans 98 pays dont 2 143 missions cofinancées par le MAEDI pour 27 associations agréées et France Volontaires. 65 % ont moins de 30 ans, 86 % un niveau supérieur ou égal à une licence.

Financement : cofinancement de l'État à hauteur maximale de 30 % portant sur la protection sociale, l'appui au retour, la réinsertion, la formation et la gestion des volontaires. Dépenses restantes à la charge des associations et de leurs partenaires :

ERROR: ioerror
OFFENDING COMMAND: image

STACK: